SENATE SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18

Proceedings of the Standing Senate Committee on

SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

Chair:
The Honourable ART EGGLETON, P.C.

Wednesday, March 28, 2018
Thursday, March 29, 2018

Issue No. 39

First and second meetings:

Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts

APPEARING:
The Honourable Ginette Petitpas Taylor, P.C., M.P., Minister of Health
Bill Blair, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Justice and Attorney General of Canada and to the Minister of Health

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président :
L'honorable ART EGGLETON, C.P.

Le mercredi 28 mars 2018
Le jeudi 29 mars 2018

Fascicule nº 39

Première et deuxième réunions :

Projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois

COMPARAISSENT :
L'honorable Ginette Petitpas Taylor, C.P., députée, ministre de la Santé
Bill Blair, député, secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada et de la ministre de la Santé

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

53921-53934

STANDING SENATE COMMITTEE ON
SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

The Honourable Art Eggleton, P.C., *Chair*

The Honourable Chantal Petitclerc, *Deputy Chair*

The Honourable Judith Seidman, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Day
(or Mercer)
Dean
Doyle
Galvez
* Harder, P.C.
(or Bellemare)
(or Mitchell)
Manning
Mégie
Munson
Omidvar
Poirier
Raine
* Smith
(or Martin)
* Woo
(or Saint-Germain)

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of November 7, 2017, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Galvez replaced the Honourable Senator Deacon (*March 29, 2018*).

The Honourable Senator Doyle replaced the Honourable Senator White (*March 29, 2018*).

The Honourable Senator White replaced the Honourable Senator Doyle (*March 28, 2018*).

The Honourable Senator Deacon replaced the Honourable Senator Bernard (*March 28, 2018*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES
SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président : L'honorable Art Eggleton, C.P.

Vice-présidente : L'honorable Chantal Petitclerc

Vice-présidente : L'honorable Judith Seidman

et

Les honorables sénateurs :

* Day
(ou Mercer)
Dean
Doyle
Galvez
* Harder, C.P.
(ou Bellemare)
(ou Mitchell)
Manning
Mégie
Munson
Omidvar
Poirier
Raine
* Smith
(ou Martin)
* Woo
(ou Saint-Germain)

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 novembre 2017, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Galvez a remplacé l'honorable sénatrice Deacon (*le 29 mars 2018*).

L'honorable sénateur Doyle a remplacé l'honorable sénateur White (*le 29 mars 2018*).

L'honorable sénateur White a remplacé l'honorable sénateur Doyle (*le 28 mars 2018*).

L'honorable sénatrice Deacon a remplacé l'honorable sénatrice Bernard (*le 28 mars 2018*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet : http://www.parl.gc.ca

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, March 22, 2018:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Dean, seconded by the Honourable Senator Forest, for the second reading of Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Bellemare, Bernard, Black (*Alberta*), Black (*Centre Wellington*), Boniface, Bovey, Boyer, Brazeau, Campbell, Cools, Cormier, Coyle, Deacon, Dean, Dupuis, Eggleton, Furey, Gagné, Galvez, Gold, Greene, Harder, Hartling, Jaffer, Joyal, Lankin, Marwah, McCoy, McPhedran, Mégie, Mitchell, Moncion, Munson, Omidvar, Pate, Petitclerc, Pratte, Richards, Ringuette, Saint-Germain, Sinclair,Verner, Wetston and Woo—44

NAYS

The Honourable Senators

Andreychuk, Batters, Beyak, Boisvenu, Carignan, Dagenais, Duffy, Eaton, Housakos, MacDonald, Manning, Marshall, Martin, McInnis, McIntyre, Mockler, Neufeld, Ngo, Oh, Plett, Poirier, Raine, Seidman, Smith, Stewart Olsen, Tkachuk, Unger, Wells and White—29

ABSTENTIONS

The Honourable Senators

Nil

Accordingly, Bill C-45 was read a second time.

Pursuant to the order adopted on February 15, 2018, the bill was referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

ATTEST:

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 22 mars 2018 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Dean, appuyée par l'honorable sénateur Forest, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :

POUR

Les honorables sénateurs

Bellemare, Bernard, Black (*Alberta*), Black (*Centre Wellington*), Boniface, Bovey, Boyer, Brazeau, Campbell, Cools, Cormier, Coyle, Deacon, Dean, Dupuis, Eggleton, Furey, Gagné, Galvez, Gold, Greene, Harder, Hartling, Jaffer, Joyal, Lankin, Marwah, McCoy, McPhedran, Mégie, Mitchell, Moncion, Munson, Omidvar, Pate, Petitclerc, Pratte, Richards, Ringuette, Saint-Germain, Sinclair, Verner, Wetston et Woo—44

CONTRE

Les honorables sénateurs

Andreychuk, Batters, Beyak, Boisvenu, Carignan, Dagenais, Duffy, Eaton, Housakos, MacDonald, Manning, Marshall, Martin, McInnis, McIntyre, Mockler, Neufeld, Ngo, Oh, Plett, Poirier, Raine, Seidman, Smith, Stewart Olsen, Tkachuk, Unger, Wells et White—29

ABSTENTIONS

Les honorables sénateurs

Aucun

En conséquence, le projet de loi C-45 est lu pour la deuxième fois.

Conformément à l'ordre adopté le 15 février 2018, le projet de loi est renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

ATTESTÉ:

Le greffier du Sénat intérimaire,

Richard Denis

Interim Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, March 28, 2018
(89)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 4:13 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Art Eggleton, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Deacon, Dean, Eggleton, P.C., Manning, Mégie, Munson, Omidvar, Petitclerc, Poirier, Raine, Seidman and White (12).

In attendance: Mireille Aubé, Procedural Clerk, Senate Committees Directorate, Sonya Norris and Marlisa Tiedemann, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, March 22, 2018, the committee began its examination of Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts.

APPEARING:

The Honourable Ginette Petitpas Taylor, P.C., M.P., Minister of Health;

Bill Blair, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Justice and Attorney General of Canada and to the Minister of Health.

WITNESSES:

Health Canada:

Eric Costen, Director General, Cannabis Legalization and Regulation Secretariat;

John Clare, Director, Policy, Legislative and Regulatory Affairs.

Department of Justice Canada:

Diane Labelle, General Counsel;

Paul Saint-Denis, Senior Counsel, Criminal Law Policy Section.

The chair made a statement.

Minister Petitpas Taylor made a statement and, together with Mr. Blair, answered questions.

At 5:12 p.m., the committee suspended.

At 5:48 p.m., the committee resumed.

The officials were invited to the table and, together with Mr. Blair, answered questions.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 28 mars 2018
(89)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 13, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Art Eggleton, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Deacon, Dean, Eggleton, C.P., Manning, Mégie, Munson, Omidvar, Petitclerc, Poirier, Raine, Seidman et White (12).

Également présents : Mireille Aubé, greffière à la procédure, Direction des comités du Sénat; Sonya Norris et Marlisa Tiedemann, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 22 mars 2018, le comité entreprend son examen du projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois.

COMPARAISSENT :

L'honorable Ginette Petitpas Taylor, C.P., députée, ministre de la Santé;

Bill Blair, député, secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada et de la ministre de la Santé.

TÉMOINS :

Santé Canada :

Eric Costen, directeur général, Secrétariat de la légalisation et de la réglementation du cannabis;

John Clare, directeur, Affaires politiques, législatives et réglementaires.

Ministère de la Justice Canada :

Diane Labelle, avocate générale;

Paul Saint-Denis, avocat-conseil, Section de la politique en matière de droit pénal.

Le président fait une déclaration.

La ministre Petitpas Taylor fait une déclaration et, avec M. Blair, répond aux questions.

À 17 h 12, la séance est suspendue.

À 17 h 48, la séance reprend.

Les représentants des ministères sont appelés, avec M. Blair, à répondre à des questions de temps à autre.

At 6:38 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, March 29, 2018
(90)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 10:30 a.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Art Eggleton, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Dean, Eggleton, P.C., Galvez, Manning, Mégie, Munson, Omidvar, Petitclerc, Poirier, Raine and Seidman (11).

In attendance: Victor Senna and Mireille Aubé, Procedural Clerks, Senate Committees Directorate; Sonya Norris and Marlisa Tiedemann, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, March 22, 2018, the committee continued its examination of Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts.

WITNESSES:

Federation of Canadian Municipalities:

Bill Karsten, First Vice President, Councillor, City of Halifax;

Alana Lavoie, Manager of Policy and Research.

Ville de Montréal:

Peggy Bachman, Director, Office of Government and Municipal Relations (by video conference);

Marie-Pierre Rouette, Member, Government Relations (by video conference).

City of Waterloo:

Shayne Turner, Director, By-Law Enforcement.

City of Richmond:

Chak Kwong Au, Councillor.

City of Calgary:

Matt Zabloski, Business Strategist, Calgary Community Standards.

The chair made a statement.

Mr. Karsten, Ms. Bachman, Mr. Turner, Mr. Au and Mr. Zabloski each made a statement and, together with Ms. Lavoie, answered questions.

À 18 h 38, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 29 mars 2018
(90)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Art Eggleton, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Dean, Eggleton, C.P., Galvez, Manning, Mégie, Munson, Omidvar, Petitclerc, Poirier, Raine et Seidman (11).

Également présents : Victor Senna et Mireille Aubé, greffiers à la procédure, Direction des comités du Sénat; Sonya Norris et Marlisa Tiedemann, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 22 mars 2018, le comité poursuit son examen du projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois.

TÉMOINS :

Fédération canadienne des municipalités :

Bill Karsten, premier vice-président, conseiller, Ville de Halifax;

Alana Lavoie, directrice de la politique et de la recherche.

Ville de Montréal :

Peggy Bachman, directrice, Bureau des relations gouvernementales et municipales (par vidéoconférence);

Marie-Pierre Rouette, conseillère en relations gouvernementales (par vidéoconférence).

Ville de Waterloo :

Shayne Turner, directeur, Application des règlements.

Ville de Richmond :

Chak Kwong Au, conseiller.

Ville de Calgary :

Matt Zabloski, stratège opérationnel, Calgary Community Standards.

Le président fait une déclaration.

M. Karsten, Mme Bachman, M. Turner, M. Au et M. Zabloski font une déclaration puis, avec Mme Lavoie, répondent aux questions.

At 12:29 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

À 12 h 29, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTEST:

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Shaila Anwar

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, March 28, 2018

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology to which was referred Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts, met this day at 4:13 p.m. to study its content.

Senator Art Eggleton (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Welcome to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

[*English*]

I'm Art Eggleton, a senator from Toronto and chair of the committee. I will ask senators to introduce themselves.

Senator Seidman: Judith Seidman from Montreal, Quebec, and I'm deputy chair of the committee.

[*Translation*]

Senator Poirier: Rose-May Poirier from New Brunswick. Welcome, Madam Minister.

[*English*]

Senator Manning: Fabian Manning, Newfoundland and Labrador.

[*Translation*]

Senator Mégie: Marie-Françoise Mégie from Montreal, Quebec.

[*English*]

Senator White: Vernon White from Ottawa, Ontario. I am sitting in for Senator Doyle.

Senator Dean: Tony Dean, Ontario.

Senator Munson: Jim Munson, Ontario.

[*Translation*]

Senator Petitclerc: Chantal Petitclerc from Quebec.

[*English*]

The Chair: Today we begin our examination of Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 28 mars 2018

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, auquel a été renvoyé le projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois, se réunit aujourd'hui, à 16 h 13, afin d'en étudier la teneur.

Le sénateur Art Eggleton (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

[*Traduction*]

Je m'appelle Art Eggleton, sénateur de Toronto et président du comité. Je vais demander aux sénateurs de se présenter.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, au Québec, et je suis vice-présidente du comité.

[*Français*]

La sénatrice Poirier : Rose-May Poirier, du Nouveau-Brunswick. Bienvenue, madame la ministre.

[*Traduction*]

Le sénateur Manning : Fabian Manning, de Terre-Neuve-et-Labrador.

[*Français*]

La sénatrice Mégie : Marie-Françoise Mégie, de Montréal, au Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur White : Vernon White, d'Ottawa, en Ontario. Je siège en remplacement du sénateur Doyle.

Le sénateur Dean : Tony Dean, Ontario.

Le sénateur Munson : Jim Munson, Ontario.

[*Français*]

La sénatrice Petitclerc : Chantal Petitclerc, du Québec.

[*Traduction*]

Le président : Aujourd'hui, nous commençons notre examen du projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois.

I should point out that while our committee is the prime committee for dealing with this issue, there are four other committees currently dealing with different aspects of it, as you know. Those committees are due to report by May 1, and those reports will also be coming here at the same time.

We've decided at this point, through the steering committee, to focus on the health issues, since health is one of our areas of jurisdiction, and youth issues as well. While everything is interrelated in Bill C-45, nevertheless we'll try to leave aspects that the other committees are dealing with until we get their reports, and then we will delve into them further, and we will probably want more ministers back at that point in time.

Those reports are due here by May 1. We're due to be out of here before the end of May into the Senate for third reading, which has been agreed to by all concerned as being a vote on third reading on June 7.

I need to point out, as most of us know, we have an issue with our agenda today because there is a vote in the Senate. As it turns out, there is a vote in the house at the same time, too. Bells will be ringing at 5:15 in both houses, and we will have to leave here at that time. That covers the first session with the minister, between now and 5:15.

The session beyond that is with various officials for additional questions we may have.

We can come back after the vote and pick up with the meeting; at least we have until 6:15. We could probably go to 6:30, a little bit beyond our normal time, to make up for the time lost. Is there anybody who can't make it back after the vote or anybody who thinks we should adjourn when the vote comes and not come back? No? So we will come back, and officials can hang in for half an hour while we go across the street.

Senator Munson: Is there a possibility of other votes?

The Chair: I don't think so; I checked on that. We will be back.

I want to welcome the Honourable Ginette Petitpas Taylor, P.C., Minister of Health, the prime person responsible in the cabinet for Bill C-45, together with Bill Blair M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Justice and Attorney General of Canada and to the Minister of Health.

Je devrais préciser que, même si notre comité est le principal à s'occuper de cette question, quatre autres comités se penchent actuellement sur divers aspects du projet de loi, comme vous le savez. Ces comités devront présenter un rapport d'ici le 1er mai, et ces rapports seront envoyés ici en même temps.

Pour l'instant, nous avons décidé, par l'intermédiaire du comité directeur, de nous concentrer sur les questions touchant la santé, puisque la santé compte parmi nos domaines de compétence, ainsi que sur les questions touchant les jeunes. Tout est interrelié dans le projet de loi C-45; néanmoins, nous allons tenter de laisser de côté les aspects dont les autres comités s'occupent jusqu'à ce que nous obtenions leurs rapports, puis nous nous y attarderons davantage, et nous voudrons probablement rappeler d'autres ministres à comparaître à ce moment-là.

Ces rapports doivent nous être envoyés d'ici le 1er mai. Nous devrons avoir terminé notre travail avant la fin du mois de mai et être prêts pour la troisième lecture au Sénat. Toutes les parties concernées ont accepté que le vote de troisième lecture se tienne le 7 juin.

Je dois signaler que, comme la plupart d'entre nous le savent, notre ordre du jour est problématique en raison de la tenue d'un vote au Sénat. Il s'avère qu'on tient également un vote à la Chambre en même temps. La sonnerie va retentir à 17 h 15 dans les deux Chambres, et nous devrons quitter la salle à ce moment-là. Voilà pour la première séance avec la ministre, qui se déroulera dès maintenant jusqu'à 17 h 15.

Dans le cadre de la séance suivante, nous accueillerons divers représentants afin de leur poser les questions supplémentaires que nous pourrions avoir.

Nous pourrons revenir après le vote et reprendre la séance; du moins, nous aurons jusqu'à 18 h 15. Nous pourrions probablement nous rendre à 18 h 30, un peu plus tard que l'heure habituelle, afin de compenser le temps perdu. Y a-t-il qui que ce soit qui ne pourra pas revenir après le vote ou qui pense que nous devrions ajourner la séance au moment d'aller voter et ne pas revenir? Non? Ainsi, nous reviendrons, et les représentants pourront patienter pendant une demi-heure pendant que nous allons de l'autre côté de la rue.

Le sénateur Munson : Est-il possible que d'autres votes soient tenus?

Le président : Je ne pense pas; je vais vérifier. Nous y reviendrons.

Je veux souhaiter la bienvenue à l'honorable Ginette Petitpas Taylor, C.P., ministre de la Santé, soit la principale personne responsable au sein du Cabinet du projet de loi C-45, qui est accompagnée de Bill Blair, député, secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureure générale du Canada et de la ministre de la Santé.

With that, minister, the floor is yours.

Hon. Ginette Petitpas Taylor, P.C., M.P., Minister of Health: Thank you very much, honourable senators. It is a pleasure for me to be here with you today. I am also joined by Eric Costen, Director General, Cannabis Legalization and Regulation Secretariat. He will be here for the hour following our appearance.

Mr. Chair, I'd like to thank the honourable senators for inviting me to speak about Bill C-45, the cannabis act.

Let me first acknowledge the impressive work that you all have done on this committee in addressing many health issues that affect Canadians, among them some that are of great interest to me, including palliative care, obesity and dementia. Your recommendations are helping to guide our country toward a healthier future. I believe that our public health approach to Bill C-45 is a part of that healthier future.

The current approach to cannabis is not working. It fails to keep cannabis out of the hands of Canadian youth and allows organized crime to profit. According to the most recent statistics from the Canadian Tobacco, Alcohol and Drugs Survey, 21 per cent of youth between the ages of 15 and 19 and 30 per cent of young adults between the ages of 20 and 24 used cannabis at least once in the previous year — despite the fact that cannabis is illegal. And Statistics Canada estimates that Canadians spent more than $5.7 billion on cannabis in 2017 — the vast majority of it sourced through illegal supply.

[*Translation*]

I am proud to say that our government is taking action to address these issues.

Bill C-45 was shaped through extensive consultation with the provinces and territories, law enforcement, health and safety experts, and the hard work of the Task Force on Cannabis Legalization and Regulation.

It was also informed by lessons learned from jurisdictions in the United States and elsewhere that have legalized and regulated cannabis. We have integrated proven practices from other regulatory regimes, such as tobacco, to help guide and inform our public health approach to cannabis.

Our approach to the legalization and regulation of cannabis is evidence-informed. It seeks to minimize harm and to reduce the likelihood of problematic use. It includes strong legislative and regulatory measures to protect youth. It also includes public

Sur ce, madame la ministre, la parole est à vous.

Ginette Petitpas Taylor, C.P., députée, ministre de la Santé : Merci beaucoup, mesdames et messieurs les sénateurs. Je suis ravie de comparaître devant vous aujourd'hui. Eric Costen, directeur général, Secrétariat de la légalisation et de la réglementation du Cannabis, m'accompagne également. Il sera présent pendant l'heure qui suivra notre comparution.

Monsieur le président, je voudrais remercier les honorables sénateurs de m'avoir invitée à parler du projet de loi C-45, Loi sur le cannabis.

Laissez-moi tout d'abord souligner le travail impressionnant que vous tous au sein du comité avez fait pour ce qui est d'aborder les nombreux enjeux en matière de santé qui touchent les Canadiens, dont certains m'intéressent considérablement, notamment les soins palliatifs, l'obésité et la démence. Vos recommandations contribuent à orienter notre pays vers un avenir plus sain. Je crois que l'approche axée sur la santé publique que nous adoptons à l'égard du projet de loi C-45 fait partie de cet avenir plus sain.

L'approche actuelle à l'égard du cannabis ne fonctionne pas. Elle ne réussit pas à tenir le cannabis hors de la portée des jeunes Canadiens et permet au crime organisé de s'enrichir. Selon les dernières statistiques tirées de l'Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues, 21 p. 100 des jeunes âgés de 15 à 19 ans et 30 p. 100 des jeunes adultes âgés de 20 à 24 ans ont consommé du cannabis au moins une fois dans l'année précédente, malgré le fait que le cannabis est illégal. En outre, Statistique Canada estime que les Canadiens ont dépensé en 2017 plus de 5,7 milliards de dollars en cannabis; ils s'en sont procuré la majeure partie auprès de sources illégales.

[*Français*]

Je suis fière de vous dire que notre gouvernement prend des mesures pour aborder cette question.

Le projet de loi C-45 a été défini au moyen de vastes consultations auprès des provinces et des territoires, des organismes d'application de la loi, des experts en santé et sécurité du travail et du Groupe de travail sur la légalisation et la réglementation du cannabis.

Il repose également sur les leçons retenues des autres administrations aux États-Unis et ailleurs où le cannabis a été légalisé et réglementé. Nous avons intégré des pratiques éprouvées par d'autres régimes de réglementation, comme le tabac, afin d'orienter et d'éclairer notre approche en santé publique relative au cannabis.

Notre approche en matière de légalisation et de réglementation du cannabis est fondée sur des éléments probants. Elle cherche à réduire au minimum les méfaits et la probabilité d'une consommation problématique. Elle comprend de solides mesures

education, awareness and surveillance to equip Canadians with the facts on cannabis and to understand the effects that our approach will have on society.

[*English*]

Strong legislation and regulations to strictly control cannabis are essential to the protection of public health and safety. Our top priority, as we move ahead with the legalization and regulation of cannabis, is to keep it out of the hands of our youth. We know that packaging can be a powerful marketing tool. Studies have shown that young people are especially susceptible to appealing packages.

For this reason, Bill C-45 includes restrictions on cannabis packaging and labelling, including that it must not appeal to youth or contain lifestyle elements or testimonials or any form of endorsement. Last week, we announced that we will require plain packaging for all cannabis products. However, the approach will be slightly different from the approach used for tobacco. These requirements will strictly limit branding and logos, as well as the use of some colours and other features on cannabis packaging. This approach was recommended by the federal Task Force on Cannabis Legalization and Regulation and was supported by the majority of Canadians in our recent regulatory consultations.

In addition to plain packaging, we announced several other requirements that will help to minimize the product's appeal to youth and protect against accidental consumption.

Packaging of cannabis products will need to be tamper-evident and child-resistant, display clearly printed mandatory health warnings, and include a mandatory cannabis symbol, a red stop sign with a cannabis leaf and the letters THC on the bottom. When we focus tested the cannabis symbol with children and youth, they clearly understood that this symbol means stop.

Let's look at public education now.

[*Translation*]

The legislative and regulatory measures for protecting youth are complemented by our ongoing public education efforts. We all agree that public education on cannabis is vital to protecting health and safety — and is as relevant today as it will be under the cannabis act. For Bill C-45 to achieve the objective of

législatives et réglementaires pour protéger nos jeunes. Notre approche comprend également l'éducation, la sensibilisation et la surveillance afin de fournir aux Canadiens et aux Canadiennes des données factuelles sur le cannabis qui leur permettront de comprendre les effets que notre approche aura sur la société.

[*Traduction*]

Des lois et des règlements rigoureux permettant de contrôler strictement le cannabis sont essentiels à la protection de la santé et de la sécurité du public. Au moment où nous procéderons à la légalisation et à la réglementation du cannabis, notre principale priorité sera de le tenir hors de la portée de nos jeunes. Nous savons que l'emballage peut être un puissant outil de marketing. Des études ont montré que les jeunes sont particulièrement sensibles aux emballages attrayants.

Voilà pourquoi le projet de loi C-45 comprend des restrictions relatives à l'emballage et à l'étiquetage du cannabis, y compris des dispositions selon lesquelles ils ne doivent pas être attrayants pour les jeunes ni contenir d'éléments ou de témoignages associés à un style de vie ou toute autre forme d'approbation. La semaine dernière, nous avons annoncé que nous allions exiger un emballage neutre pour tous les produits du cannabis. Toutefois, l'approche sera légèrement différente de celle qui avait été adoptée dans le cas du tabac. Ces exigences limiteront strictement l'image de marque et les logos, de même que l'utilisation de certaines couleurs et d'autres caractéristiques sur l'emballage du cannabis. Cette approche a été recommandée par le Groupe de travail fédéral sur la légalisation et la réglementation du cannabis et a été appuyée par la majorité des Canadiens dans le cadre de nos récentes consultations réglementaires.

En plus de l'emballage neutre, nous avons annoncé plusieurs autres exigences qui contribueront à réduire au minimum l'attrait du produit pour les jeunes et à les protéger contre une consommation accidentelle.

L'emballage des produits du cannabis devra être inviolable et à l'épreuve des enfants, afficher des avertissements obligatoires relatifs à la santé clairement imprimés et comprendre un symbole obligatoire de cannabis, soit un panneau d'arrêt rouge sur lequel figureront une feuille de cannabis et les lettres THC, en bas. Quand nous avons soumis le symbole du cannabis à des essais auprès d'enfants et de jeunes, ils ont clairement compris que ce symbole signifiait « arrêt ».

Examinons maintenant la sensibilisation du public.

[*Français*]

Nos efforts continus en matière d'éducation du public complètent les mesures législatives et réglementaires visant à protéger les jeunes. Nous sommes tous d'accord pour dire que l'éducation du public sur le cannabis est essentielle pour protéger la santé et la sécurité, et cette sensibilisation sera tout aussi

protecting public health, Canadians must have the facts. We want Canadians to make informed and responsible choices and we want to equip and encourage parents to talk to their children about the health and safety risks of cannabis use.

Many of you have asked us how the government is preparing the country for the legalization and regulation of cannabis. I would like to reassure you that public education on cannabis is well underway and will continue following the coming into force of the cannabis act.

Since last spring, Health Canada has had an ongoing digital campaign targeted at parents — including advertising, social media, web content, and articles and radio stories in local media. In addition, to encourage parents to learn the facts about cannabis and to talk with their teens about its use, Health Canada partnered with Drug Free Kids Canada on the *Cannabis Talk Kit*. More than 180,000 copies of the kit have been distributed, downloaded and requested by Canadians. This initiative was amplified by a three-month multimillion dollar ad campaign on TV, radio and the Internet in the summer of 2017 and Drug Free Kids Canada will launch a second wave of advertising in September 2018.

Health Canada recently launched a national advertising campaign on cannabis health facts targeting youth and young adults. The ads are already appearing on social media platforms and on digital screens on school campuses across the country. Moreover, provinces and territories have indicated that they would like to further disseminate our national messages in their jurisdictions. This campaign will be expanded after royal assent to help Canadians understand the new legal framework for cannabis.

To increase the reach of the Government of Canada's public education activities, we are working with and funding a range of organizations to help encourage conversations about the use of cannabis.

[*English*]

I would now like to highlight a few of these partnerships. Health Canada will be funding several organizations through its Substance Use and Addictions Program, including the Society of Obstetricians and Gynaecologists of Canada, the Canadian Nurses Association and the Schizophrenia Society of Canada.

pertinente dans le cadre du projet de loi sur le cannabis. Les Canadiens doivent obtenir les faits afin que le projet de loi C-45 puisse atteindre l'objectif de protéger la santé publique. Nous souhaitons que les Canadiens fassent des choix éclairés et responsables et nous voulons donner des outils aux parents et les encourager à parler à leurs enfants à propos des risques sur la santé et la sécurité liés à la consommation du cannabis.

Vous avez été nombreux à nous demander comment ce gouvernement prépare le pays à la légalisation et à la réglementation du cannabis. Je voudrais vous rassurer en vous disant que l'éducation du public sur le cannabis est sur la bonne voie et qu'elle se poursuivra après l'entrée en vigueur du projet de loi sur le cannabis.

Depuis le printemps dernier, Santé Canada a mené une campagne numérique en continu qui cible les parents et prévoit des publicités, des médias sociaux, des contenus web et des articles et des reportages radiophoniques dans les médias locaux. De plus, dans le but d'encourager les parents à s'informer sur le cannabis et à discuter avec leurs adolescents de la consommation du cannabis, Santé Canada a établi un partenariat avec Jeunesse sans drogue dans la brochure intitulée *Parler cannabis*. Plus de 180 000 copies de la brochure ont été distribuées, téléchargées et demandées par les Canadiens. Cette initiative a été renforcée par une campagne publicitaire de plusieurs millions de dollars de trois mois à la télévision, à la radio et sur Internet au cours de l'été 2017, et Jeunesse sans drogue Canada lancera une deuxième campagne publicitaire en septembre 2018.

Santé Canada a lancé récemment une campagne publicitaire à l'échelle nationale sur les effets de la consommation du cannabis sur la santé en ciblant les jeunes et les jeunes adultes. Les publicités apparaissent déjà sur les plateformes des médias sociaux et sur les écrans numériques des collèges de tout le pays. De plus, les provinces et les territoires ont exprimé le souhait de diffuser davantage nos messages nationaux dans leurs administrations. Cette campagne se prolongera après la sanction royale afin d'aider les Canadiens à comprendre le nouveau cadre juridique lié au cannabis.

Dans le but d'accroître la portée des activités du gouvernement du Canada en matière d'éducation du public, nous collaborons avec un ensemble d'organisations et finançons ces organisations en vue de promouvoir les conversations sur la consommation du cannabis.

[*Traduction*]

Je voudrais maintenant souligner quelques-uns de ces partenariats. Santé Canada financera plusieurs organisations par l'intermédiaire de son Programme sur l'usage et les dépendances aux substances, y compris la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada, l'Association des infirmières et infirmiers du Canada et la Société canadienne de schizophrénie.

Through these funding agreements, we will enable organizations to develop public education tools and resources to reach their target populations, including pregnant and nursing women and people with a history of mental illness.

The Public Health Agency of Canada is working with its partners to support health and social service professionals and community service providers to better understand the risk of cannabis use and to implement evidence-based approaches that can prevent problematic cannabis use.

Our government is also working closely with Indigenous organizations to address the specific needs of Indigenous communities. Our intention is to support them in leading the development and delivery of public education and engagement efforts that are effective and culturally relevant.

For example, our government is providing funding to the Thunderbird Partnership Foundation, an expert organization working to improve health outcomes and address substance use issues among First Nations, to lead structured dialogue sessions across the country.

This is only a snapshot of what this government is doing to raise awareness about the health and safety facts associated with cannabis. We expect that more partnerships and funding arrangements will be finalized in the coming weeks and months.

We are making significant investments in cannabis public education, awareness and surveillance. In addition to the $46 million announced in October 2017, in Budget 2018 we proposed a further investment of $62.5 million for public education initiatives. This new funding will support the work of community-based and Indigenous organizations and governments to educate their communities on the risks associated with cannabis use.

Beyond this, Budget 2018 announced $10 million for the Mental Health Commission of Canada to help to assess the impacts of cannabis use on the mental health of Canadians.

It also proposed another $10 million in funding to the Canadian Centre on Substance Use and Addictions to support research on cannabis use. I am confident that our comprehensive public awareness campaign will increase Canadians' understanding of the facts on cannabis and will ultimately protect their health and safety.

Dans le cadre de ces accords de financement, nous permettrons aux organisations d'élaborer des outils et des ressources de sensibilisation du public qui leur permettront de joindre leur population cible, y compris les femmes enceintes et qui allaitent et les personnes ayant des antécédents de maladie mentale.

L'Agence de la santé publique du Canada travaille avec ses partenaires afin d'appuyer les professionnels de la santé et des services sociaux et les fournisseurs de services communautaires afin qu'ils comprennent mieux le risque lié à la consommation de cannabis et qu'ils mettent en œuvre des approches fondées sur des données probantes qui pourront prévenir une consommation problématique de cannabis.

Notre gouvernement travaille également en étroite collaboration avec des organisations autochtones afin de répondre aux besoins particuliers des collectivités autochtones. Nous avons l'intention de les appuyer en dirigeant la préparation et le déploiement d'efforts de mobilisation et de sensibilisation du public qui sont efficaces et adaptés à la culture.

Par exemple, notre gouvernement verse des fonds à la Thunderbird Partnership Foundation, une organisation d'experts travaillant à l'amélioration des résultats en santé et à la réduction des problèmes liés à la toxicomanie au sein des Premières Nations, afin de diriger des séances de dialogue structuré dans l'ensemble du pays.

Ce n'est qu'un aperçu de ce que fait le gouvernement afin de sensibiliser les gens au sujet des faits concernant la santé et la sécurité associés au cannabis. Nous nous attendons à ce que davantage d'accords de partenariat et de financement soient parachevés au cours de semaines et des mois à venir.

Nous effectuons des investissements importants dans l'information, la sensibilisation et la surveillance du public en ce qui a trait au cannabis. En plus des 46 millions de dollars annoncés en octobre 2017, dans le budget de 2018, nous avons proposé un autre investissement de 62,5 millions de dollars destinés aux initiatives d'information du public. Ce nouveau financement appuiera le travail des organisations et des administrations communautaires et autochtones afin qu'elles puissent informer leurs collectivités des risques associés à la consommation de cannabis.

Au-delà de ces initiatives, on a annoncé dans le cadre du budget de 2018 une somme de 10 millions de dollars affectée à la Commission de la santé mentale du Canada afin de contribuer à l'évaluation des conséquences de la consommation de cannabis sur la santé mentale des Canadiens.

On propose également dans le budget une autre somme de 10 millions de dollars de financement destinée au Centre canadien de lutte contre les toxicomanies afin d'appuyer la recherche sur la consommation de cannabis. Je suis convaincue que notre campagne de sensibilisation du public complète permettra aux Canadiens de mieux comprendre les faits relatifs

[*Translation*]

In conclusion, honourable senators, our government introduced Bill C-45 last spring to address an existing problem: the high rates of cannabis use by youth, and high profits by organized crime. We must change this. Bill C-45 moves us in the right direction. And we are not starting from scratch. We must recognize that. Canada already has a world class system for the production and regulation of cannabis for medical purposes. With this bill, we are proposing to build on this strong regulatory regime.

I've spoken about how our proposed regulatory approach will enhance public health and safety with a focus on protecting youth. And I've highlighted just some of our public education and awareness efforts and partnerships. We are taking a whole-of-government — in fact a whole-of-Canada — approach to expanding the dialogue on cannabis that has the health and safety of the Canadian public at its heart.

I know that the provinces and territories have been working hard to prepare for implementation once Bill C-45 receives royal assent. We will continue to work closely with them and other partners to support an orderly transition to legalization.

I thank you, once again, for this opportunity to appear before you. We would be very pleased to reply to your questions now.

[*English*]

The Chair: Thank you very much. There are a lot of questions here. So much so that we will have to go on the basis of one question each. If we can get through the list in time, we'll go to a second round. So you can indicate that you want to go to second round if you have a second question. With that, I will start questions with the sponsor of the bill, Senator Dean.

Senator Dean: Thank you, minister, for the presentation and welcome.

First of all, I congratulate you on this legislation. I will ask you a question about minimum age of access to legal cannabis. The bill outlines a provision whereby a minimum age of 18 or 19, I think with the assumption of alignment with provincial alcohol laws, would be the minimum age of access to legal cannabis. As I understand it, just about every province and

au cannabis et qu'au bout du compte, elle protégera leur santé et leur sécurité.

[*Français*]

En conclusion, honorables sénateurs, le gouvernement a présenté le projet de loi C-45 le printemps dernier afin d'aborder un problème existant : le taux élevé de consommation du cannabis chez les jeunes et les profits élevés réalisés par le crime organisé. Nous devons changer les choses. Le projet de loi C-45 nous mène dans la bonne direction. Nous ne partons pas de zéro, et on doit le reconnaître. Le Canada possède déjà un système de calibre mondial pour la production et la réglementation du cannabis à des fins médicales. Avec ce projet de loi, nous proposons de miser sur un régime réglementaire solide.

J'ai parlé de la façon dont notre approche réglementaire proposée améliorera la santé et la sécurité du public en mettant l'accent sur la protection des jeunes. J'ai souligné également certains de nos efforts et partenariats en matière d'éducation et de sensibilisation du public. Nous adoptons une approche dans l'ensemble du gouvernement — en fait, dans l'ensemble du Canada — afin d'approfondir le dialogue sur le cannabis qui est au cœur de la santé et de la sécurité du public canadien.

Je sais que les responsables des provinces et des territoires ont travaillé avec ardeur afin de préparer la mise en œuvre de l'initiative une fois que le projet de loi C-45 recevra la sanction royale. Nous continuons de collaborer étroitement avec eux et avec d'autres partenaires afin d'appuyer une transition ordonnée vers la légalisation.

Je vous remercie encore une fois de m'avoir donné l'occasion de comparaître devant vous. Nous serons très heureux de répondre maintenant à vos questions.

[*Traduction*]

Le président : Merci beaucoup. Il y a beaucoup de questions à poser, au point que nous allons devoir nous limiter à une question par personne. Si nous pouvons nous rendre à la fin de la liste en temps voulu, nous passerons à une deuxième série de questions. Alors, vous pourrez indiquer que vous voulez intervenir durant le deuxième tour de table, si vous avez une autre question à poser. Sur ce, je commencerai la période de questions en cédant la parole au parrain du projet de loi, le sénateur Dean.

Le sénateur Dean : Madame la ministre, je vous remercie de l'exposé et vous souhaite la bienvenue.

Tout d'abord, je vous félicite pour le projet de loi. Je vais vous poser une question au sujet de l'âge minimal d'accès au cannabis légal. Le projet de loi contient une disposition prévoyant un âge minimal de 18 ou de 19 ans — je pense que l'on présume qu'il sera harmonisé avec les lois provinciales régissant l'alcool — pour l'accès au cannabis légal. À ce que je crois savoir, à peu

territory has landed on age 18 or 19 — most on 19. I would welcome your observations on that and some of the thinking that went into the original proposal, which seems to have sat well with colleagues across the country.

Ms. Petitpas Taylor: Thank you for your question, senator. When all the decisions were made with respect to the legalization of cannabis with Bill C-45, no decisions were taken lightly.

We were pleased with the task force recommendations and the excellent work done by the task force members. The task force was very clear with respect to the age they recommended, and they recommended that the minimum age be set at 18. From there, we left it to the provinces and territories; if they chose to increase the age, it was up to them.

Now we are seeing that most provinces and territories are following the legal age of alcohol; at whatever age alcohol is permitted in their province, they will follow through with that. For example, in the province of New Brunswick, it's 19, and that's the age in effect. We see that.

The reasons we set the minimum age of 18 are because we recognize that Canadian youth between the ages of 15 and 24 are among the highest users of cannabis in all developed countries. So we recognized that if we went with a higher age for a minimum age, we would not divert them from getting out of the black market. We wanted to make sure we did all we could because we want to prevent that from happening.

We also want to recognize that we can restrict access to cannabis right now. As many of us have heard through testimony, and as many people have told us, it's easier for youth to purchase cannabis than it is for them to purchase tobacco. Therefore we want to set a minimum age to ensure we can restrict that access for them, but we also want to make sure it's an age where we're going to be diverting the older population from going to the illegal market and receiving an unregulated type of supply.

That was the thinking behind the minimum age. Also, with the wealth of information provided by the task force, we're very comfortable with that decision.

Senator Seidman: Minister, our consideration of this bill has prompted many comparisons to the government's efforts to help people quit smoking. In both instances, we have a highly regulated product that is known to be harmful. In the case of cigarettes, smoking rates have fallen steadily thanks to harm reduction efforts. We can always do more, so I was pleased to

près toutes les provinces et tous les territoires ont tranché pour l'âge de 18 ou de 19 ans, la plupart pour 19 ans. Je vous inviterais à nous faire part de vos observations à ce sujet et de certaines des réflexions qui ont contribué à la proposition initiale, qui semble avoir été bien reçue par les collègues de partout au pays.

Mme Petitpas Taylor : Merci de votre question, monsieur le sénateur. Aucune décision en ce qui a trait à la légalisation du cannabis au moyen du projet de loi C-45 n'a été prise à la légère.

Nous nous sommes réjouis des recommandations formulées par le groupe de travail et de l'excellent travail effectué par ses membres. Le groupe de travail a précisé très clairement l'âge minimal qu'il recommandait, soit 18 ans. À partir de là, nous avons laissé les provinces et les territoires décider; s'ils ont choisi d'augmenter l'âge, ils en avaient le droit.

Nous observons maintenant que la plupart des provinces et des territoires suivent l'âge légal pour l'alcool; quel que soit l'âge auquel l'alcool est permis dans la province, on opte pour le même âge. Par exemple, au Nouveau-Brunswick, c'est 19 ans, et il s'agit de l'âge en vigueur. Nous observons ce phénomène.

Les raisons pour lesquelles nous avons fixé l'âge minimal a 18 ans sont que nous reconnaissons le fait que les jeunes Canadiens âgés de 15 à 24 ans comptent parmi les plus grands consommateurs de cannabis dans tous les pays développés. Ainsi, nous reconnaissons que, si nous avions fixé l'âge minimal à un âge plus avancé, nous ne détournerions pas ces jeunes du marché noir. Nous voulions nous assurer de faire tout notre possible pour empêcher cela de se produire.

Nous voulons également reconnaître le fait que nous pouvons restreindre l'accès au cannabis dès maintenant. Comme nous sommes nombreux à l'avoir entendu dire dans le cadre des témoignages, et comme de nombreuses personnes nous l'ont dit, il est plus facile pour les jeunes d'acheter du cannabis que d'acheter du tabac. Par conséquent, nous voulons fixer un âge minimum permettant de nous assurer que nous pouvons limiter l'accès aux jeunes, mais nous voulons aussi veiller à ce qu'il s'agisse d'un âge où nous allons faire en sorte que la population plus âgée ne s'approvisionne pas en produits non réglementés auprès du marché illégal.

Voilà la réflexion qui a sous-tendu l'établissement de l'âge minimal. En outre, compte tenu de la mine d'information fournie par le groupe de travail, nous étions très à l'aise avec cette décision.

La sénatrice Seidman : Madame la ministre, notre étude du projet de loi a donné lieu à de nombreuses comparaisons avec les efforts déployés par le gouvernement dans le but d'aider les gens à abandonner le tabagisme. Dans les deux cas, il s'agit d'un produit hautement réglementé dont on connaît les effets néfastes. Dans le cas des cigarettes, les taux de tabagisme ont diminué

see that the renewal of the Federal Tobacco Control Strategy will seek to reduce the rate of tobacco use to less than 5 per cent by 2035.

Minister, you say that cannabis legalization and regulation is also about harm reduction. Can you tell us by what percentage you seek to reduce the rate of cannabis use, and what reduction targets and benchmarks Canada has set to quantify the success or failure of legalization?

Ms. Petitpas Taylor: Thank you for your question.

I was also pleased to see in Budget 2018 that significant investments were brought forward with respect to our tobacco strategy. I'm a champion of doing all we can to minimize and reach those ambitious targets with respect to smoking; I'm convinced we can do so with the proper investments when it comes to public education and awareness.

With respect to the legalization of cannabis, we're moving forward because, at this point, we recognize we have an unregulated market, and we want to make sure we can impose restrictions. We want to prevent young people from having access to cannabis use. With respect to the proposal we've brought forward with this legislation, we see with the restriction that setting a minimum age will make it more difficult for youth to have access to cannabis.

The restrictions we've put in place regarding the marketing and promotion of this product, as well, are similar to the tobacco strategies we've put forward and the steps we have taken; we're taking similar steps when it comes to the marketing and promotion of cannabis products. Just last week, we announced all the regulations we're putting forward for packaging and labelling. Again, we are moving forward with strict regulations because we want to make sure that in no way will this product be enticing to children.

We want to continue with those types of approaches. We are taking a public health approach when it comes to dealing with this legislation because we want to minimize the harms and make sure people are aware of the harms that exist, because in no way are we saying that cannabis consumption comes without any health effects.

But we want to do all we can to put the public education first to ensure the product is not enticing to children so that we can move forward in making sure we're doing all we can to prevent Canadians from using this product and by ensuring it will not be enticing to them.

constamment grâce aux efforts pour la réduction des préjudices. Nous pouvons toujours en faire plus, alors j'ai été très heureuse de constater que le renouvellement de la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme visera à réduire le taux d'usage du tabac afin de l'établir à moins de 5 p. 100 d'ici 2035.

Madame la ministre, vous avez affirmé que la légalisation et la réglementation du cannabis est aussi une question de réduction des préjudices. Pouvez-vous nous dire de quel pourcentage vous cherchez à réduire le taux de consommation de cannabis et quels points de référence et cibles de réduction le Canada a établis dans le but de quantifier le succès ou l'échec de la légalisation?

Mme Petitpas Taylor : Je vous remercie de votre question.

J'ai aussi été heureuse de constater dans le budget de 2018 que d'importants investissements ont été prévus en ce qui a trait à notre stratégie de lutte contre le tabagisme. J'appuie fermement le déploiement de tous les efforts possibles pour réduire le tabagisme au minimum et atteindre les cibles ambitieuses qui s'y rattachent; je suis convaincue que nous pourrons le faire, grâce à des investissements appropriés, dans le cas de l'information et de la sensibilisation du public.

En ce qui concerne la légalisation du cannabis, nous allons de l'avant parce qu'à ce stade nous reconnaissons que notre marché n'est pas réglementé, et nous voulons nous assurer de pouvoir imposer des limites. Nous voulons empêcher les jeunes d'avoir accès au cannabis. En ce qui a trait à la proposition que nous avons faite au moyen du projet de loi, nous considérons que l'établissement d'un âge minimal rendra la tâche plus difficile aux jeunes qui souhaitent accéder au cannabis.

Les limites que nous avons mises en place concernant le marketing et la promotion du produit sont également semblables aux stratégies que nous avions présentées relativement au tabac et aux mesures que nous avions prises; nous prenons des mesures semblables en ce qui concerne le marketing et la promotion des produits du cannabis. Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons annoncé toute la réglementation que nous présentons relativement à l'emballage et à l'étiquetage. Encore une fois, nous cherchons à établir une réglementation stricte, car nous voulons nous assurer que ce produit ne sera aucunement attrayant pour les enfants.

Nous souhaitons continuer d'adopter ces types d'approches. Nous adoptons une approche axée sur la santé publique au moment d'établir ces dispositions législatives, car nous voulons réduire au minimum les préjudices et nous assurer que les gens sont au courant des effets néfastes; nous n'affirmons aucunement que la consommation de cannabis n'a pas d'effets sur la santé.

Toutefois, nous voulons faire tout notre possible pour donner la priorité à l'information du public afin de veiller à ce que le produit ne soit pas attrayant pour les enfants, de sorte que nous puissions nous assurer que nous faisons tout notre possible pour

Senator Seidman: I'm trying to clarify so I understand the answer, if I can.

The Chair: Very quickly.

Senator Seidman: There's an absence of targets. Either you're not interested in reducing the number of users, or you believe that policy will not have the intended effect. I'm trying to understand.

Bill Blair, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Justice and Attorney General of Canada and to the Minister of Health: The target is to eliminate usage of cannabis among young people. There will be an enforceable prohibition across the country — not using the criminal law, because that's an additional harm that we impose upon young people through the code system — but using provincial regulation that will create a civil penalty. It's an enforceable prohibition. Through regulations, we are intending to restrict the access young people have to the drug and also to be able to enforce a prohibition using civil penalties available in that legislation. The third element, as the minister was saying, is a robust public education campaign, warning people about the health and social risks of cannabis use.

Our intention is in no way to promote the use of this drug but to significantly restrict the access that young people have to it, and by giving them better information, because, frankly, "just saying no" has not been effective, as the data prove. In a regulated environment, we believe the opportunities for teachers, health professionals, parents and peers to share factual information about the real risks of cannabis use will have a significant effect in deterring individuals from the early onset of its use, the frequency of its use and the higher potency of its use.

Our targets are to get kids right off of this because it's not healthy for them to use it.

Ms. Petitpas Taylor: With respect to the investment we're making in research, we want to be able to measure this. In the past, there has not been a lot of research in this area, so I was pleased that Budget 2018 contains significant investments to be made in that area, because we want to measure outcomes. Moving forward, we'll be pleased to see that work done.

empêcher les Canadiens de consommer ce produit et veiller à ce qu'il ne soit pas attrayant pour eux.

La sénatrice Seidman : J'essaie d'obtenir des précisions afin de comprendre la réponse, si je le puis.

Le président : Très rapidement.

La sénatrice Seidman : Il y a une absence de cibles. Soit que vous ne souhaitez pas réduire le nombre de consommateurs, soit que vous croyez que les politiques n'auront pas l'effet voulu. J'essaie de comprendre.

Bill Blair, député, secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada et de la ministre de la Santé : La cible, c'est l'élimination de la consommation de cannabis chez les jeunes. Il y aura une prohibition exécutoire partout au pays, pas au moyen du droit pénal, car nous imposerions un préjudice supplémentaire aux jeunes en recourant au code, mais au moyen d'un règlement provincial qui créera une sanction civile. Il s'agit d'une prohibition exécutoire. Grâce à la réglementation, nous avons l'intention de limiter l'accès qu'ont les jeunes à la drogue et de pouvoir ainsi faire appliquer une prohibition au moyen de sanctions civiles prévues dans le projet de loi. L'autre élément — comme le disait la ministre —, c'est une campagne solide de sensibilisation du public, qui avertira les gens au sujet des risques pour la santé et des risques sociaux liés à la consommation de cannabis.

Nous n'avons aucunement l'intention de promouvoir la consommation de cette drogue; nous voulons plutôt limiter considérablement l'accès des jeunes à cette substance, notamment en leur fournissant de meilleurs renseignements, parce que, honnêtement, le simple fait de dire non n'est pas efficace, comme le prouvent les données. Dans un environnement réglementé, nous croyons que les possibilités qu'auront les enseignants, les professionnels de la santé, les parents et les pairs de communiquer des renseignements factuels au sujet des risques réels liés à la consommation de cannabis; à la fréquence de la consommation et à la puissance élevée des produits auront un effet important pour ce qui est de dissuader les jeunes dès le début de leur consommation de cette substance.

Nos cibles sont d'amener les enfants à abandonner la consommation de cette substance, car elle n'est pas saine pour eux.

Mme Petitpas Taylor : Pour ce qui est de notre investissement dans la recherche, nous voulons pouvoir mesurer cet aspect. Dans le passé, il n'y a pas eu beaucoup de recherche dans ce domaine, alors j'ai été heureuse de constater que le budget de 2018 contient des investissements importants à faire dans ce domaine, car nous voulons mesurer les résultats. Dans l'avenir, nous serons heureux de voir ce travail effectué.

[*Translation*]

Senator Petitclerc: Madam Minister, thank you for appearing before the committee today. I'd like to talk about a group I am somewhat concerned about. I'm referring to youth of less than 18, who represent 21 per cent of the population, but I am also concerned about the 20 to 24 age group.

We know that the consumption of cannabis will be legal as of 18, and that several medical organizations agree that the legal age for the consumption of cannabis should be that same as that for alcohol. However, there is quite a broad medical consensus that the consumption of cannabis before the age of 25 is concerning.

I find it hard to understand how we will be able to target this group, which we know is more vulnerable than those of 25 or more, and which will be able to legally purchase cannabis. How are we going to target this group of youth who are younger than 25? The warnings we hear are about youth, pregnant women, the risks to mental health; no one anywhere has said that they would make sure that we protect and properly inform those of less than 25. What is your specific answer on this?

Ms. Petitpas Taylor: Once again, senator, thank you for your question.

We absolutely recognize that there are issues involving youth from 15 to 24; we know that those from 18 to 24 will be able to purchase cannabis legally. We also know that that population is purchasing cannabis at this time. This is not a new issue. We are attempting to regulate an existing problem to try to make consumption safer for them.

In order to reach that population, it will be important that there be education programs to convey the appropriate messages. Recently, I heard several people tell us that they had not seen very many awareness-raising programs. Often those who make that kind of comment are not the young people we are attempting to reach. They tend to be people my age. I am not on social media as they are, but with our awareness campaigns, we try to reach people where they are. Often it is not through television or radio; we have created tools to get the message out to them.

I'll give you an overview of the investments we made and of the number of people we have reached through these awareness campaigns. First, we did an awareness campaign together with Health Canada, from March 2017 up till now. We wanted to target youth between 13 and 24. With that in mind, we devised our campaigns. We used social media like Facebook and Twitter, and Web ad banners. That was really our target clientele. With that program, we reached 7.9 million people. Finally, 47 million people saw the Web banners. So we can see that these awareness-raising campaigns do reach young people.

[*Français*]

La sénatrice Petitclerc : Madame la ministre, merci de comparaître devant le comité aujourd'hui. J'aimerais parler d'un groupe qui m'inquiète quelque peu. Il s'agit des jeunes de moins de 18 ans qui représentent 21 p. 100 de la population, mais mes préoccupations concernent aussi le groupe des 20 à 24 ans.

On sait que la consommation de cannabis sera légale à partir de 18 ans et que plusieurs organismes médicaux sont d'accord avec l'harmonisation de la légalisation avec l'âge légal de consommer de l'alcool. Par contre, il y a un assez large consensus médical quant aux préoccupations liées à la consommation de cannabis jusqu'à l'âge de 25 ans.

J'ai du mal à concevoir comment on pourra cibler ce groupe qui, on le sait, est plus vulnérable que les 25 ans et plus, et qui pourra acheter et consommer légalement du cannabis. Comment va-t-on cibler ce groupe des moins de 25 ans? Lorsqu'on entend les messages de mise en garde, on entend parler des jeunes, des femmes enceintes, des risques pour la santé mentale, mais nulle part on ne dit qu'on va s'assurer de protéger et de bien informer les moins de 25 ans. Quelle est votre réponse précise à ce sujet?

Mme Petitpas Taylor : Encore une fois merci, madame la sénatrice, pour votre question.

Absolument, nous reconnaissons très bien que, lorsqu'on parle des jeunes de 15 à 24 ans, on sait que ceux de 18 à 24 ans auront l'âge d'acheter du cannabis légalement. On reconnaît aussi que cette population-là en achète à l'heure actuelle. Ce n'est pas un enjeu qui est nouveau. Finalement, nous tentons de réglementer un problème existant pour veiller à ce que la consommation soit sécuritaire pour eux.

Pour cibler cette population, il sera important de faire en sorte qu'il y ait des programmes d'éducation qui véhiculeront les messages appropriés. Dernièrement, j'ai entendu plusieurs personnes nous dire qu'elles n'avaient pas encore vu beaucoup de programmes de sensibilisation. Souvent, les gens qui me disent ce commentaire, ce ne sont pas les jeunes qu'on tente de cibler. Ce sont des gens peut-être de mon âge. Je ne suis pas sur les médias sociaux comme eux, mais finalement, avec nos campagnes de sensibilisation, on va chercher les jeunes où ils sont. Souvent, ce n'est pas par la télévision, ce n'est pas par la radio. On a élaboré des outils pour leur transmettre les messages.

Je vais vous donner un aperçu de l'investissement qu'on a fait et du nombre de personnes qu'on a pu atteindre avec ces campagnes de sensibilisation. Premièrement, on a fait une campagne de sensibilisation par l'intermédiaire de Santé Canada, de mars 2017 jusqu'à maintenant. On voulait cibler les jeunes de 13 et 24 ans. Avec cela, nous avons fait des campagnes. Les moyens que nous avons utilisés, ce sont les médias sociaux, comme Facebook et Twitter, et des bannières publicitaires web. C'était vraiment la clientèle cible. Avec ce programme-là, nous avons rejoint 7,9 millions de personnes. Finalement, 47 millions

There was another awareness campaign we set up. My colleague Ralph Goodale had launched a campaign entitled "Don't Drive High," from November 2017 to March 2018. Here again, we really used social media like Facebook, Instagram, YouTube, Spotify and Facebook Chatbox. We also put up signs in movie theaters. Once again, we wanted to target young people where they are, perhaps not people our age, but youth. Let's look at the number of times young people saw these messages: 58 million people saw them on Facebook and Instagram, and 6 million people saw them on Spotify. Moreover, we put adds up in 210 movie theaters across the country.

The third campaign we are now conducting with Health Canada began on March 13. We are trying to develop the second phase of that campaign. Once again, it is an awareness campaign targeting young people. It is very different: we asked Canadians to ask the questions they would put to professionals. They could be police officers, nurses, social workers, psychologists: we asked them to ask questions if they were curious. Canadian men and women, ordinary people, may ask those questions. Finally, the professionals answered the questions. We documented all of that. We also created social media tools where young people can go and get that information.

We want to use everything we can in order to provide proper information to young people. We recognize that youth from 18 to 24 are already consuming cannabis, but we want to do everything we can to ensure that they receive the right messages, that they understand exactly what risks are associated with consumption, and that they also have accurate information about the product they are purchasing.

[*English*]

Mr. Blair: Very briefly, in the proposed regulations regarding packaging and labelling, there are mandatory health warnings that will be prominently displayed on the front of the package, which will also convey the information regarding health risks to women of child-bearing age and to people of that age cohort who are at greater risk. They are mandatory health warnings on the packaging.

The Chair: Minister and Mr. Blair, you've mentioned a lot of different messaging, advertising messages and awareness messages. It would be helpful if you could provide some samples of that for the committee to see. We may not all have caught it on social media.

de personnes ont vu les bannières web. On peut quand même voir que ces campagnes de sensibilisation atteignent les jeunes.

Voici une autre campagne de sensibilisation qu'on a mise sur pied. Mon collègue, Ralph Goodale, avait lancé une campagne de sensibilisation intitulée « Ne conduis pas gelé », de novembre 2017 jusqu'en mars 2018. Encore une fois, on a vraiment utilisé les médias sociaux comme Facebook, Instagram, YouTube, Spotify et Facebook Chatbox. De plus, on a affiché des enseignes au cinéma. Encore une fois, nous avons voulu cibler les jeunes où ils sont, peut-être pas des gens de notre âge, mais les jeunes. Regardons le nombre de fois que les jeunes ont vu ces messages : 58 millions de personnes les ont vus sur Facebook et Instagram et 6 millions de personnes les ont vus sur Spotify. De plus, des annonces ont été mises dans 210 cinémas partout au pays.

La troisième campagne que l'on mène maintenant avec Santé Canada a commencé le 13 mars. Nous sommes en train de développer la deuxième phase de cette campagne. Encore une fois, c'est une campagne de sensibilisation pour les jeunes. Elle est très différente, puisqu'on a demandé à des Canadiens et Canadiennes de poser des questions qu'ils poseraient à des professionnels. Ce pourrait être un policier, une infirmière, une travailleuse sociale, un psychologue, mais on leur demande de poser des questions s'ils sont curieux. Ce sont des Canadiens et des Canadiennes, monsieur et madame Tout-le-monde, qui peuvent poser ces questions. Finalement, les professionnels ont répondu aux questions. On a documenté tout cela. On a aussi élaboré des outils dans les médias sociaux où les jeunes peuvent aller chercher ces informations.

Nous voulons utiliser tout ce que nous pouvons pour faire en sorte de donner la bonne information aux jeunes. Nous reconnaissons que les jeunes de 18 à 24 ans consomment déjà, mais nous voulons tout faire pour veiller à ce qu'ils reçoivent les bons messages, qu'ils comprennent exactement les risques associés au cannabis et qu'ils connaissent exactement le produit qu'ils sont en train d'acheter.

[*Traduction*]

M. Blair : Très brièvement, la réglementation proposée concernant l'emballage et l'étiquetage contient des avertissements obligatoires relatifs à la santé qui seront affichés bien en évidence à l'avant de l'emballage, lequel fournira également de l'information concernant les risques pour la santé des femmes en âge de procréer et des gens de ce groupe d'âge qui sont plus à risque. Ce sont des avertissements obligatoires relatifs à la santé qui figurent sur l'emballage.

Le président : Madame la ministre et monsieur Blair, vous avez mentionné beaucoup de messages différents, des messages publicitaires et des messages de sensibilisation. Il serait utile que vous puissiez fournir des exemples de ces messages afin que les membres du comité puissent les voir. Nous ne sommes peut-être pas tous tombés dessus dans les médias sociaux.

Ms. Petitpas Taylor: I will be more than happy to provide you with that information first thing tomorrow morning, and from there you will be able to circulate it to the committee members. I know with respect to the views and the hits and the rest of it, it's an awful lot of information, and we only have an hour, so I want to get everything in there. But I'm more than happy to provide you with that.

The Chair: Send some samples. That would be great.

[*Translation*]

Senator Poirier: Thank you again, Madam Minister. I'm going to ask a question about age. I understand that you explained that the task force has recommended the age of 18. But we also hear health professionals and public health experts every day who tend to prefer the age of 21 or 25, because they say that the consumption of cannabis can adversely affect brain development in some cases.

I understand that you set the age of legal consumption at 18, because you say that young people of that age are smoking cannabis in any case, one way or the other. But there is something I'm having trouble understanding. Was the government's priority to eliminate the market estimated at 6.2 billion, and would it not have been wiser to decide to protect our young people? By setting the age at 25 or at least at 21, it seems to me that we would have sent the message that we are listening to the experts who tell us that there is a danger. Rather than saying that we simply want to eliminate the black market, could we not consider completely eliminating access to cannabis for youngsters in that age group? Is the government's priority to lay hold of the profit from the black market, or is it to protect our youth and their health?

Ms. Petitpas Taylor: Thank you very much, senator, for your question. I must say to you that as Minister of Health, my priority is the health and safety of Canadians. That is our objective, and it was very clear from the beginning. We are introducing Bill C-45 to legalize cannabis, but also to restrain the access that young people have to cannabis, and to ensure that we have a regulated product.

At this point, it is easier for young people to purchase cannabis than it is to purchase alcohol or tobacco. We want to set a minimum age and put an end to the black market, but we have to choose an age where young people will not be attracted to the black market.

Finally, in the bill we are proposing, we follow the recommendations of the task force, which did a huge amount of work. Several medical groups do not support the age we chose, but there are also many groups who agree with the age of 18, the minimum age we chose. The Canadian Paediatric Society said that it supported the minimum age of 18. In this bill, we want to

Mme Petitpas Taylor : Je serais ravie de vous fournir cette information à la première heure demain matin et, ensuite, vous pourrez en distribuer des copies aux membres du comité. Je sais que, en ce qui concerne le nombre de visionnements, de visites et le reste, c'est vraiment beaucoup d'information, et nous ne disposons que d'une heure, alors je veux tout inclure. Toutefois, je serais ravie de vous fournir ces messages.

Le président : Envoyez des exemples. Ce serait excellent.

[*Français*]

La sénatrice Poirier : Merci encore, madame la ministre. Je vais poser une question concernant l'âge. Je comprends que vous nous avez expliqué que le groupe de travail a recommandé l'âge de 18 ans. Mais je suis aussi au courant, et on entend tous les jours des professionnels de la santé, des experts en santé publique qui ont tendance à favoriser l'âge de 21 ou 25 ans, parce qu'ils disent que la consommation du cannabis peut avoir des effets sur le développement du cerveau de certaines personnes.

Je comprends que vous avez fixé l'âge de consommation à 18 ans, parce que vous dites que les jeunes de cet âge-là fument d'une manière ou d'une autre. J'ai un peu de difficulté à comprendre. Est-ce que la priorité du gouvernement était d'éliminer le marché estimé à 6,2, ou est-ce qu'on n'aurait pas été plus sage en décidant de protéger nos jeunes? En fixant l'âge à 25 ans ou au moins à 21 ans, il me semble qu'on aurait passé le message qu'on écoute les experts qui affirment qu'il s'agit d'un danger. Au lieu de dire qu'on veut simplement l'éliminer du marché noir, est-ce qu'on ne pourrait pas envisager d'éliminer complètement l'accès du cannabis aux jeunes de ce groupe d'âge? Est-ce que la priorité du gouvernement est d'aller chercher les profits du marché noir ou de protéger nos jeunes et leur santé?

Mme Petitpas Taylor : Merci beaucoup, madame la sénatrice, pour votre question. Je dois vous dire que, comme ministre de la Santé, ma priorité est la santé et la sécurité des Canadiens et des Canadiennes. C'est l'objectif très clair depuis le début. Nous proposons le projet de loi C-45 pour légaliser le cannabis, mais aussi pour restreindre l'accès qu'ont les jeunes au cannabis et pour nous assurer d'avoir un produit réglementé.

À ce point-ci, c'est plus facile pour les jeunes d'acheter du cannabis que de l'alcool ou du tabac. Nous voulons faire en sorte de fixer un âge et de mettre fin au marché noir, mais nous devons fixer un âge où les jeunes ne seront pas attirés vers le marché noir.

Finalement, dans le projet de loi que nous proposons, nous avons suivi les recommandations du groupe de travail, qui a fait un travail énorme. Plusieurs groupes de santé ne soutiennent pas l'âge que nous avons choisi, mais il y a aussi beaucoup de groupes qui sont d'accord avec l'âge de 18 ans, l'âge minimum qui a été choisi. La Société canadienne de pédiatrie a dit qu'elle

make sure that the age of consumption will be comparable to the legal age for other substances such as alcohol, since we want to prevent young people from turning to the black market. We also chose that age because we know that young people are already consuming cannabis. We think that the minimum age of 18 is a good standard, but the provinces and territories can also increase it to an age of their choice.

Senator Mégie: Thank you, Madam Minister. I was very happy to hear that investments will be made in research and that prevention measures have already been planned or are being planned. Young people have access to the networks where all this advertising is being done. A small cohort of youngsters, from 12 to 17, may legally possess 5 grams. How can we square that with the fact that the parents may cultivate four plants in their homes? How do you see that scenario unfolding? Can the publicity and awareness campaigns, in your opinion, manage that situation?

Ms. Petitpas Taylor: I'm not sure I understood you.

Senator Mégie: Children from 12 to 17 are prohibited from having more than 5 grams in their possession. However, they can have access to more than 5 grams if their parents are cultivating four cannabis plants at home.

[*English*]

Mr. Blair: If I may, senator, it will not be a criminal offence for a young person to be in possession of less than 5 grams, but it will be a provincial offence. In virtually every province and territory, it will be an offence. We are not criminalizing those children. We're enforcing that prohibition through a civil penalty through the provincial regulation. So that's, quite frankly, a false statement. No child in Canada between the ages of 12 and 18 will be lawfully able to possess any amount of cannabis because there's an enforceable legal prohibition, but it will be enforced under provincial regulation. The law does not allow children to have cannabis in their possession. The enforcement will be done through provincial regulation. And, for an amount exceeding 5 grams, then the criminal law will apply.

But, quite frankly, as we travelled across the country and looked at reducing the harms, we looked at the health and social harms, but one of the social harms that was very clearly identified to us was the criminalization of kids, putting them into the criminal justice system, giving them a criminal record for this. So we're trying to address that harm as well by having a more appropriate method of enforcing that legal prohibition on their possession. But no child in this country between the ages of

soutenait l'âge minimum de 18 ans. Dans ce projet de loi, nous voulons nous assurer que l'âge de consommation soit comparable à celui d'autres substances, comme l'alcool, puisque nous voulons empêcher les jeunes d'aller vers le marché noir. Nous avons aussi choisi un âge où nous savons qu'il y a déjà des jeunes qui consomment. Nous pensons que l'âge minimum de 18 ans est tout de même une bonne norme, mais les provinces et territoires peuvent aussi l'augmenter à un âge qu'elles choisiront.

La sénatrice Mégie : Merci, madame la ministre. J'ai été très heureuse d'entendre que des investissements seront faits en recherche et que la planification des mesures de prévention est déjà faite, ou du moins qu'elle est en cours. Les jeunes ont accès aux réseaux où toute la publicité est faite. Un petit groupe de jeunes âgés de 12 à 17 ans peut être en possession de cinq grammes. Comment peut-on concilier cela et le fait que des parents peuvent cultiver quatre plantes dans leur résidence? Comment voyez-vous ce scénario? La publicité et les campagnes de sensibilisation, à votre avis, peuvent-elles gérer cette situation?

Mme Petitpas Taylor : Je ne suis pas certaine de bien comprendre.

La sénatrice Mégie : On interdit aux enfants âgés de 12 à 17 ans d'être en possession de plus de cinq grammes. Toutefois, ils peuvent avoir accès à plus de cinq grammes si leurs parents cultivent quatre plantes chez eux.

[*Traduction*]

M. Blair : Si je le puis, madame la sénatrice, le fait pour un jeune d'être en possession de moins de cinq grammes ne constituerait pas une infraction criminelle, mais ce sera une infraction provinciale. Dans pratiquement toutes les provinces et tous les territoires, il s'agira d'une infraction. Nous ne criminalisons pas ces enfants. Nous faisons appliquer cette prohibition au moyen d'une sanction civile, par le truchement de la réglementation provinciale. Il s'agit donc, bien franchement, d'une fausse déclaration. Aucun enfant âgé de 12 à 18 ans au Canada ne pourra légalement posséder toute quantité de cannabis, car il y a une prohibition exécutoire prévue par la loi, mais on la fera appliquer sous le régime d'un règlement provincial. La loi ne permet pas aux enfants d'avoir du cannabis en leur possession. L'application de la loi sera effectuée par le truchement d'un règlement provincial. En outre, dans le cas d'une quantité dépassant cinq grammes, le droit pénal s'appliquera.

Toutefois, bien franchement, lorsque nous avons voyagé dans l'ensemble du pays et étudié les manières de réduire les préjudices, nous nous sommes penchés sur la santé et sur l'aspect social, mais l'un de ces prejudices qui nous ont été clairement mentionnés, c'était la criminalisation des enfants, le fait de les entraîner dans le système de justice pénale, de leur donner un casier judiciaire pour cette infraction. Alors, nous tentons d'atténuer ce préjudice également en employant une méthode

12 and 18 will be able to legally possess it unless medically authorized by their doctor.

[*Translation*]

Senator Mégie: I was considering this strictly from the health perspective, and not the criminal one.

[*English*]

Senator White: Thanks to the minister, the department staff and the parliamentary secretary for being here. My question is actually going to fall in line with the comment you made about accidental consumption being a concern. How does that circle get squared with allowing four plants to grow in a residence and the high potential for accidental consumption and the fact that there won't be any do-not-touch labelling on those plants? Why wouldn't we, under a truly regulated system, just make it unlawful to grow it personally?

Ms. Petitpas Taylor: Once again, we've certainly looked at the situation closely, and the task force made the recommendation of allowing for personal home cultivation.

When it comes to the recommendation that's been brought forward, we have made it very clear that we recommend no more than four plants per household. And if there are five people in the household, it still means four plants. So we certainly have to make that very clear.

With respect to accidental consumption, with the packaging and labelling, as you're probably very aware —

Senator White: With respect to growth.

Ms. Petitpas Taylor: With respect to growth, with respect to provinces and territories, different provinces have made different references regarding the limits and requirements for home cultivation. I'm going to just speak about my home province of New Brunswick. New Brunswick has made it very clear that, when home cultivation is going to occur, it has to be done in a closed and locked setting. So different provinces and territories are taking different approaches when it comes this, and we are monitoring the situation very closely. Perhaps my colleague Bill can respond.

Mr. Blair: There's not a great deal to add to what the minister has said, except that, first of all, the ingestion of cannabis, just eating the raw leaf, is not a sufficient method of ingestion. It has to actually be combusted in order to be ingested.

plus appropriée d'application de cette prohibition prévue par la loi relative à la possession. Cependant, aucun enfant âgé de 12 à 18 ans au pays ne pourra posséder légalement de cannabis, sauf si son médecin l'y autorise pour une raison médicale.

[*Français*]

La sénatrice Mégie : Je ne le considérais que du point de vue de la santé et non du point de vue criminel.

[*Traduction*]

Le sénateur White : Je remercie la ministre, le personnel du ministère et le secrétaire parlementaire de leur présence. Ma question va faire suite au commentaire que vous avez formulé au sujet des préoccupations que suscite la consommation accidentelle. Comment peut-on régler ce problème tout en permettant la culture de quatre plantes dans un domicile, compte tenu du potentiel élevé de consommation accidentelle et du fait que ces plantes ne porteront aucune étiquette indiquant qu'il ne faut pas y toucher? Pourquoi, sous le régime d'un système véritablement réglementé, ne rendons-nous pas tout simplement illégale la culture personnelle de cannabis?

Mme Petitpas Taylor : Encore une fois, nous nous sommes certainement penchés de près sur la situation, et le groupe de travail a formulé la recommandation de permettre la culture personnelle à domicile.

Pour ce qui est de la recommandation qui a été formulée, nous avons affirmé très clairement que nous ne recommandons pas plus de quatre plantes par ménage. En outre, si le ménage est composé de cinq personnes, c'est tout de même quatre plantes. Alors, nous devons certainement le préciser très clairement.

Pour ce qui est de la consommation accidentelle, compte tenu de l'emballage et de l'étiquetage, comme vous le savez probablement très bien…

Le sénateur White : En ce qui concerne la culture.

Mme Petitpas Taylor : En ce qui concerne la culture, à l'échelon des provinces et des territoires, diverses provinces ont fait des mentions différentes concernant les limites et les exigences relatives à la culture à domicile. Je parlerai seulement de ma province d'origine, le Nouveau-Brunswick. Le gouvernement de cette province a précisé très clairement que, si du cannabis doit être cultivé à domicile, il doit l'être dans un milieu fermé et verrouillé. Alors, diverses provinces et divers territoires adoptent des approches différentes à ce sujet, et nous surveillons la situation de très près. Peut-être que mon collègue, Bill, pourra répondre à la question.

M. Blair : Il n'y a pas grand-chose à ajouter aux propos de la ministre, à l'exception du fait que, tout d'abord, l'ingestion de cannabis — le simple fait de manger la feuille brute — n'est pas une méthode d'ingestion suffisante. Le cannabis doit être brûlé afin d'être ingéré.

As well, I think the main point of access for alcohol for a 12-year-old is swiping it out of their father's liquor cabinet, and, quite frankly, any parent has a responsibility to protect their children from anything, from the medicine cabinet, from anything that can cause them harm. If they've made a legal choice to have cannabis in the home, whether it's through personal cultivation or acquiring it through legal purchase, they still have a responsibility as parents not to expose their children, a legal responsibility not to expose their children to that risk. I think that part of the public education campaign for parents is to have a better understanding of what those risks are for their children and to know that they have a responsibility to protect their kids.

Senator Raine: All of us, I think, at the Senate are really interested in sober second thought on this issue, and I feel personally that we are going too far too fast.

I know you had the task force, and the task force did a job. I'm not sure the task force spoke to everybody. I don't know who exactly they spoke to, although I did look at the list, and it was extensive. However, as things progress and more information comes forward, more and more concern is being shown about the age limit.

When I hear you talking about choosing the age to keep illicit and harmful cannabis out of the hands of children, I ask myself: Aren't there other ways of doing this? I see very strongly that, by saying that it's legal at age 18, you're giving a very strong message to young people that it's okay, that, at age 18, it's okay to smoke marijuana. The evidence is coming more and more strongly that it's not okay. It's not okay at any age to smoke marijuana in terms of harms to your health.

I really want to know: Would you be willing to listen to an amendment on the age and perhaps to raise it, knowing that we can always lower it again later? Once it's established at 18, it's very hard to raise it up to where we are actually protecting young people.

Ms. Petitpas Taylor: I think we have to look at the current situation we are faced with in this country right now when we look at the age of consumption of cannabis. Again, when we look at the research, the research shows us that youth between the ages of 15 and 24 are amongst the highest users of cannabis in the world. So, if we want to deter them from getting their unregulated substance from an unregulated source, we certainly have to make sure that we put them in the other system. Moving forward with the age of 18, again the minimum age that's been set, we feel that it's the right balance. We certainly recognize that, for kids nowadays, there is a 30 per cent range that we see

Par ailleurs, je pense que le principal point d'accès à l'alcool pour un jeune de 12 ans consiste à le chiper dans le bar de son père et, bien franchement, les parents ont la responsabilité de protéger leurs enfants de quoi que ce soit, qu'il s'agisse de la pharmacie ou de tout ce qui peut leur causer du tort. S'ils ont fait le choix légal d'avoir du cannabis dans la maison, qu'il s'agisse d'une culture personnelle ou d'un achat légal, ils ont tout de même, en tant que parents, la responsabilité, aux termes de la loi, de ne pas exposer leurs enfants à ce risque. Je pense qu'une partie de la campagne de sensibilisation publique adressée aux parents vise à mieux leur faire comprendre quels sont ces risques pour leurs enfants et à leur faire savoir qu'ils ont la responsabilité de les protéger.

La sénatrice Raine : Je pense que nous tous, au Sénat, souhaitons vraiment procéder à un autre examen objectif de cet enjeu, et, personnellement, j'ai l'impression que nous avançons, trop vite.

Je sais que vous avez mis sur pied le groupe de travail et qu'il a accompli sa tâche. Je ne suis pas certaine qu'il se soit adressé à tout le monde. Je ne sais pas exactement à qui il s'est adressé, quoique j'ai regardé la liste, et elle était longue. Toutefois, à mesure que les choses progressent et que d'autres renseignements sont présentés, de plus en plus de préoccupations sont exprimées au sujet de l'âge limite.

Quand je vous entends parler du choix de l'âge limite visant à tenir le cannabis illicite et néfaste hors de la portée des enfants, je me pose la question suivante : n'y a-t-il pas d'autres moyens de procéder? Je considère vraiment qu'en affirmant que le cannabis est légal à l'âge de 18 ans, vous envoyez aux jeunes un message très puissant selon lequel il est acceptable, dès l'âge de 18 ans, de fumer de la marijuana. Nous recevons des données probantes de plus en plus convaincantes indiquant que ce n'est pas acceptable. Ce n'est pas bien de fumer de la marijuana à tout âge du point de vue des préjudices pour la santé.

Je veux vraiment savoir : seriez-vous disposée à tenir compte d'un amendement concernant l'âge et à peut-être envisager de l'augmenter, sachant que nous pourrons toujours l'abaisser à nouveau plus tard? Une fois qu'il aura été établi à 18 ans, il sera très difficile de le faire passer à un âge plus avancé, qui nous permettra de vraiment protéger les jeunes.

Mme Petitpas Taylor : Je pense que nous devons regarder la situation actuelle au pays, au moment d'envisager l'âge de consommation du cannabis. Encore une fois, si nous examinons la recherche, elle nous montre que les jeunes âgés de 15 à 24 ans comptent parmi les plus importants consommateurs de cannabis au monde. Alors, si nous voulons les dissuader d'obtenir leur substance non réglementée auprès d'une source non réglementée, nous devons certainement nous assurer de leur permettre d'accéder à l'autre système. Nous estimons que l'adoption de l'âge de 18 ans — encore une fois, l'âge minimal qui a été établi — est le bon équilibre. Nous reconnaissons certainement

that are accessing cannabis through the illegal market. We want to make sure that we prevent them from getting that substance, and that's why we are proposing moving forward with the minimum age of 18. We certainly don't want that age group to have access to cannabis. For the ones that are of legal age, we certainly want to make sure that they have access to a regulated product that is going to be sold in a government facility.

Mr. Blair: Federal law recognizes that the age of majority in our provinces is either 18 or 19. The law, as written, says "at a minimum." In the federal law, it's 18, but we gave the provinces the right to harmonize their approach to other harmful substances with the age of majority. That's precisely what they've done.

There is an age, and part of the consideration in the task force discussion — and I think I can share this with you — was that we looked at a number of risky behaviours that adults are allowed to make choices around — the use of tobacco, the use of alcohol, getting married, having children, getting a mortgage, for a police officer to carry a gun, to join the military, to fight in a war and to vote, too. We say that, at the age of majority, you're deemed to be, in our society and in our law, of an age to make informed decisions about your own health and safety. There was a recognition of that tradition within our society that, at the age of majority, as determined by the provinces, that authority would be extended to the decisions around the use of this drug as well.

Quite frankly, the health risk profiles of other substances, particularly tobacco and alcohol, are, in many ways, far more significant and serious than the health risk profile of cannabis. We're trying to also be consistent with the way in which Canadian society has historically approached those other risky substances.

Senator Manning: Thank you to the minister and the parliamentary secretary for appearing here today.

As I'm sure many of my colleagues do, I have many questions, but we're down to one today.

Minister, the Liberal Party website states:

> . . . the Liberal government introduced a smart plan to legalize, regulate and restrict access to marijuana.

que, de nos jours, nous observons 30 p. 100 des jeunes accéder au cannabis par l'intermédiaire du marché illégal. Nous voulons nous assurer de les empêcher de se procurer cette substance, et voilà pourquoi nous proposons l'adoption de l'âge minimal de 18 ans. Nous ne voulons certainement pas que les membres de ce groupe d'âge aient accès au cannabis. Dans le cas de ceux qui ont l'âge légal, il est certain que nous voulons veiller à ce qu'ils aient accès à un produit réglementé qui sera vendu dans un établissement gouvernemental.

M. Blair : Le droit fédéral reconnaît que l'âge de majorité dans nos provinces est de 18 ou 19 ans. Le libellé du projet de loi énonce qu'il s'agit de l'âge minimal. Dans la loi fédérale, c'est 18 ans, mais nous avons donné aux provinces le droit d'harmoniser l'âge auquel on peut acheter d'autres substances néfastes avec l'âge de la majorité. C'est précisément ce qu'elles ont fait.

Il y a un âge, et une partie de ce qui a été pris en considération dans le cadre des discussions du groupe de travail — et je pense que je peux vous faire part de cette information —, c'est le fait que nous avons examiné un certain nombre de comportements risqués à l'égard desquels les adultes ont le droit de faire des choix, comme l'usage de tabac, la consommation d'alcool, le fait de se marier ou d'avoir des enfants, l'obtention d'une hypothèque, le port d'une arme à feu pour un policier, ainsi que le fait de s'enrôler dans l'armée, d'aller à la guerre et de voter, aussi. Nous affirmons que, à l'âge de la majorité, dans notre société et dans notre régime de droit, nous sommes considérés comme ayant atteint l'âge nécessaire pour prendre des décisions éclairées au sujet de notre propre santé et sécurité. Nous avons reconnu cette tradition en vigueur dans notre société et avons conclu que, à l'âge de la majorité, qui est déterminé par les provinces, ce pouvoir devrait être étendu aux décisions concernant la consommation de cette drogue également.

Bien franchement, les risques pour la santé que présentent d'autres substances, plus particulièrement le tabac et l'alcool, sont, de nombreuses façons, bien plus importants et graves que ceux que présente le cannabis. Nous essayons également de suivre la manière dont la société canadienne a abordé ces autres substances risquées dans le passé.

Le sénateur Manning : Je remercie la ministre et le secrétaire parlementaire de comparaître aujourd'hui.

Je suis certain que c'est le cas de nombre de mes collègues : j'ai de nombreuses questions à poser, mais nous ne pouvons en poser qu'une aujourd'hui.

Madame la ministre, le site web du Parti libéral énonce ce qui suit :

> [...] le gouvernement libéral a présenté un plan ambitieux qui vise à légaliser, réglementer et restreindre l'accès à la marijuana.

What started as a grassroots policy proposal on the convention floor, is now concrete, evidence-based legislation in the House of Commons.

But then your own Task Force on Cannabis Legalization and Regulation stated:

> It is more appropriate to refer to our recommendations as "evidence-informed" rather than "evidence-based".

What does this mean, and is it still the government's position that the framework provided by Bill C-45 and accompanying regulations is evidence-based?

Ms. Petitpas Taylor: Yes, the recommendations brought forward by the task force are evidence-based. They listened to and heard from hundreds of witnesses about the recommendations they brought forward. Many professional groups have been before the task force and testified before committee, and they based their recommendations on the testimony they heard.

When it comes to the legalization of cannabis, I have to stress we are taking a public health approach with this bill. We talk about legalizing, strictly regulating and restricting access; we want to do all that needs to be done to ensure we can prevent underage children from accessing the substance. We'll be doing so in a thoughtful way and by following many of the task force recommendations that were brought forward.

Senator Munson: I think my question will go to Mr. Blair.

The word on the street is that local police forces aren't ready, or don't have the tools or wherewithal to detect the amount of THC in a person's system. We heard from many police force representatives that the train has left the station; this is moving too fast for them. The expectation is that all the regulations will be law in September, so that will take place.

You're a former police officer. Are you satisfied at this juncture that municipalities in this country have the wherewithal and are ready to do this, or is the government going to provide these municipalities the wherewithal to do their job? There is a serious worry out there about this.

Mr. Blair: In 2013, the Canadian Association of Chiefs of Police passed a unanimous resolution urging the Government of Canada to make available oral fluids testing. In 2008, they passed a unanimous resolution urging the Government of Canada

Ce qui a commencé par une proposition politique de base lors d'un congrès est maintenant devenu une loi concrète et fondée sur des faits à la Chambre des communes.

Toutefois, votre propre Groupe de travail sur la légalisation et la réglementation du cannabis a déclaré ce qui suit :

> Il est plus approprié de se référer à nos recommandations comme étant « appuyées par des preuves » au lieu de « fondées sur des preuves ».

Qu'est-ce que cela signifie, et le gouvernement est-il toujours d'avis que le cadre fourni par le projet de loi C-45 et par le règlement qui s'y rattache est fondé sur des données probantes?

Mme Petitpas Taylor : Oui, les recommandations formulées par le groupe de travail sont fondées sur des données probantes. Les membres de ce groupe ont écouté les déclarations de centaines de témoins au sujet des recommandations qu'ils ont formulées. De nombreux groupes de professionnels ont comparu devant le groupe de travail et témoigné devant le comité, et ils ont fondé leurs recommandations sur les témoignages qu'ils avaient entendus.

En ce qui concerne la légalisation du cannabis, je dois insister sur le fait que nous adoptons une approche axée sur la santé publique relativement au projet de loi. Il est question de légaliser, de réglementer strictement et de limiter l'accès; nous voulons faire tout ce qui doit être fait pour nous assurer d'empêcher les enfants mineurs d'accéder à la substance. Nous le ferons d'une manière réfléchie et en suivant un grand nombre des recommandations qui ont été formulées par le groupe de travail.

Le sénateur Munson : Je pense que ma question s'adressera à M. Blair.

Selon les rumeurs, les forces de police locales ne sont pas prêtes ou ne disposent pas des outils ou des moyens nécessaires pour détecter la quantité de THC dans le système d'une personne. Nous avons entendu de nombreux représentants des forces de l'ordre affirmer que la question a été tranchée, que ce projet va trop vite pour eux. On s'attend à ce que toute la réglementation soit en vigueur dès septembre, alors cela va avoir lieu.

Vous êtes un ancien agent de police. À ce stade, êtes-vous convaincu que les municipalités du pays disposent des moyens nécessaires et qu'elles sont prêtes à procéder, ou bien le gouvernement va-t-il leur fournir les moyens de faire leur travail? On s'inquiète sérieusement à ce sujet.

M. Blair : En 2013, l'Association canadienne des chefs de police a adopté à l'unanimité une résolution exhortant le gouvernement du Canada à rendre accessibles les tests de dépistage de sécrétions buccales. En 2008, ses membres ont adopté à l'unanimité une résolution exhortant le gouvernement

to provide them with the resources for the training of drug recognition experts.

In the documents they provided, they talked about the current situation that exists on their streets where they do not have the technology, the training or the resources to detect this, and yet they knew it represented a significant public safety threat.

They urged the Government of Canada to act. We listened and met with them, and they said they needed access to the technology and the authorities to be able to detect it. They also said they needed resources to train their officers, so we provided that. The Minister of Public Safety announced $161 million for the training of police officers as drug recognition experts in standardized field sobriety testing and in the use of new technologies.

The police services said they didn't necessarily have the money to access these new technologies. Our government, as part of the announcement of $274 million for law enforcement in the efforts to maintain public safety, said they'll pay for those devices and make them available.

The training has begun apace. For a decade, they've asked for the resources for training. Drug recognition experts have been authorized in law since Bill C-2 in the Thirty-ninth Parliament in 2008, but the resources were never there to train the officers. We've made those resources available. There are 22 drug recognition courses already scheduled for this year, and we're hoping through the training being offered to double the number of officers trained in standardized field sobriety testing.

Back to Bill C-45 and the enforcement of the cannabis act and its regulations, police officers in Ontario issue about million and a half tickets a year. They know how to write a ticket. This will be a ticketing offence. The processing of a criminal charge for simple possession of cannabis took about 22 hours of work, start to finish, for the police and prosecutor. It will now be down to 18 minutes. It is far more efficient for the police in the maintenance of the enforcement of the prohibition. It will also be far more proportional in its impact to the problem at hand.

The police, quite rightfully, have said, "We need the training. We need the resources. We need access to the technology." We've listened to that, and that has been provided, not just in

du Canada à leur fournir les ressources nécessaires à la formation d'experts en reconnaissance de drogues.

Dans les documents qu'ils ont fournis, il était question de la situation qui prévaut actuellement dans leurs rues, où ils ne disposent ni de la technologie, ni de la formation, ni des ressources nécessaires pour détecter cette substance; pourtant, ils savaient qu'elle présentait une menace importante pour la sécurité publique.

Ils ont exhorté le gouvernement du Canada à agir. Nous avons écouté et les avons rencontrés, et ils ont affirmé avoir besoin d'un accès à la technologie et aux pouvoirs nécessaires pour la détecter. Ils ont ajouté qu'ils avaient besoin de ressources pour former leurs agents, alors nous les leur avons fournies. Le ministre de la Sécurité publique a annoncé l'affectation d'une somme de 161 millions de dollars aux fins de la formation d'agents de police en tant qu'experts en reconnaissance de drogues spécialisés dans les tests normalisés de sobriété administrés sur place et dans l'utilisation des nouvelles technologies.

Les services de police ont affirmé qu'ils n'avaient pas nécessairement l'argent qu'il leur fallait pour accéder à ces nouvelles technologies. Dans le cadre de l'annonce de l'affectation de 274 millions de dollars aux fins des efforts déployés par les forces de l'ordre pour maintenir la sécurité du public, notre gouvernement a affirmé qu'il allait payer pour ces appareils et les rendre accessibles.

La formation a commencé rapidement. Cela faisait 10 ans qu'ils demandaient les ressources nécessaires à la formation. Les experts en reconnaissance de drogues sont autorisés par la loi depuis l'entrée en vigueur du projet de loi C-2, lors de la 39e législature, en 2008, mais on n'a jamais disposé des ressources nécessaires pour former les agents. Nous avons rendu ces ressources accessibles. Déjà, 22 cours sur la reconnaissance de drogues sont prévus cette année, et nous espérons, grâce à la formation offerte, doubler le nombre d'agents qualifiés en matière de tests normalisés de sobriété administrés sur place.

Pour revenir au projet de loi C-45 et à l'application de la Loi sur le cannabis et de son règlement afférent, les agents de police de l'Ontario donnent environ un million et demi de contraventions par année. Ils savent comment en rédiger une. Il s'agira d'une infraction passible d'une contravention. Le traitement d'une accusation au criminel pour possession simple de cannabis prenait environ 22 heures de travail, du début à la fin, pour les policiers et le procureur. Ce processus prendra maintenant 18 minutes. Il est beaucoup plus efficient pour les policiers chargés de l'application de la prohibition. Il sera bien plus proportionnel, du point de vue de ses conséquences, au problème en cause.

Les policiers ont déclaré, à juste titre : « Nous avons besoin de la formation. Nous avons besoin des ressources. Nous avons besoin d'un accès à la technologie. » Nous avons écouté ces

Bill C-45, but in the funding announcements we've made to accompany it.

Senator Munson: So you don't have any worries?

The Chair: We have to move on.

Mr. Blair: I'm confident they will do the job we've asked them to do.

Senator Omidvar: Thank you for being here. I have a two-part question.

I would ask you to explain something once again, even if you have explained it before. I need an answer I can refer to in the records. You had a policy choice of choosing decriminalization over the public health harm reduction approach, so can you explain why you chose the latter? Second, what are some of the key elements of this public health approach? In order to gain some lived experience with this, I was in California and visited an outlet store in Monterey where it has recently been legalized. I was subjected to a high level of security checks, and there was consumer education and customer service. What are the elements of your public health approach that build on some of these experiences gained by other jurisdictions?

Ms. Petitpas Taylor: I'll try to be as brief as possible. We chose legalization as opposed to decriminalization because, with respect to decriminalization, we were not going to be able to restrict access and regulate the product. It would still be provided by the illegal market. We wanted to be sure we had a framework in place — a piece of legislation — that would be able to do two things: legalize to strictly regulate and restrict access of cannabis to youth. That's why we're moving forward with this. We want to make sure there is a minimum age and ensure that once the product becomes legal, people will have access to a regulated product that will be on the market. That was the reason we went forward with that.

With respect to our public health approach, there are probably two or three things there I would like to elaborate on. We talk about the issue of packaging and labelling. That is moving forward with the public health approach, because we want to ensure that in no way will this encourage or entice children to want to use that product.

With respect to the regulations that were announced last week, you may be aware we have moved forward with strict regulations when it comes to plain packaging. Definitions for "plain

demandes, et ces éléments ont été fournis, non seulement dans le projet de loi C-45, mais aussi dans les annonces de financement connexes que nous avons faites.

Le sénateur Munson : Alors, vous n'avez aucune inquiétude?

Le président : Nous devons passer au suivant.

M. Blair : Je suis convaincu qu'ils feront le travail que nous leur avons demandé de faire.

La sénatrice Omidvar : Merci de votre présence. J'ai une question qui comporte deux volets.

Je voudrais que vous réexpliquiez quelque chose, même si vous l'avez déjà fait. J'ai besoin d'une réponse que je pourrai consulter dans le compte rendu. Premièrement, vous auriez pu faire le choix stratégique d'opter pour la décriminalisation au lieu d'adopter une approche de réduction des préjudices pour la santé publique, alors, pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous avez choisi la deuxième option? Deuxièmement, quels sont certains des éléments clés de cette approche en matière de santé publique? Dans le but d'acquérir une certaine expérience à ce sujet, je suis allée en Californie, et j'ai visité un point de vente situé à Monterey, où le cannabis a récemment été légalisé. J'ai été soumise à des vérifications de sécurité de haut niveau, et on offrait de l'information et du service à la clientèle. Quels sont les éléments de votre approche en matière de santé publique qui misent sur certaines de ces expériences acquises par d'autres administrations?

Mme Petitpas Taylor : Je vais tenter d'être la plus brève possible. Nous avons choisi la légalisation plutôt que la décriminalisation parce que, si nous avions choisi cette deuxième option, nous n'aurions pas été en mesure de limiter l'accès au produit et de le réglementer. Il serait encore fourni par le marché illégal. Nous voulions nous assurer de mettre en place un cadre — un texte de loi — qui pourrait faire deux choses : légaliser et réglementer strictement le cannabis, et limiter son accès aux jeunes. Voilà pourquoi nous choisissons cette option. Nous voulons nous assurer qu'un âge minimal est établi et qu'une fois que le produit deviendra légal, les gens auront accès à un produit réglementé qui sera sur le marché. Voilà la raison pour laquelle nous avons choisi cette option.

En ce qui a trait à notre approche axée sur la santé publique, elle comporte probablement deux ou trois éléments sur lesquels je voudrais donner des détails. Nous parlons de la question de l'emballage et de l'étiquetage. C'est une façon d'appliquer l'approche axée sur la santé publique, car nous voulons veiller à ce que ces éléments n'encouragent ni n'incitent d'aucune manière les enfants à vouloir consommer ce produit.

Pour ce qui est de la réglementation que nous avons annoncée la semaine dernière, vous savez peut-être que nous avons adopté un règlement en ce qui concerne l'emballage neutre. La

packaging" can vary, but some people have indicated in media outlets that it does not look appealing to children. When I read that headline, I was pleased. It was moving in the right direction. That's where we want it to land in all this.

With respect to the public health approach, it's about making sure the proper warnings are on the package, as is the proper information regarding what they will be consuming, and to THC and CBD levels. We wanted to make sure it's all there.

Last is the health warnings on the package. They're very much like tobacco products and cigarettes. We want to ensure the health warnings will be clear on the packaging and that people will be receiving those messages.

Another component of our public health approach is the issue of public awareness campaigns. I'm pleased to see an investment of over $108 million over the last two years that will be brought forward to build on these public education campaigns Health Canada has provided and also in partnerships we have established with other agencies.

Earlier, I talked about the work we did — and I believe it was to Senator Petitclerc I gave a brief overview. There are also groups we've partnered with, including, to name a few, Drug Free Kids, the Schizophrenia Society of Canada and the Canadian Nurses Association. We want to do all we can to make sure that public health information is out there.

The Chair: We now have our newest senator. Welcome, Senator Deacon. You get the last question in round one.

Senator Deacon: Thank you all for being here today. We continually talk about the aim to minimize harm in the general population. You talked about the national public health approach, which is a good thing. You talked about education and some of the groups and partners in your speech earlier this afternoon.

When we talk about groups that are marginalized, it could be groups with a history of early and frequent use, it could be adult heavy users. You talked about mental health earlier, and there was reference to targeted measures used to mitigate these groups.

définition du terme « emballage neutre » peut varier, mais certaines personnes ont indiqué dans les médias que ce type d'emballage n'a pas un aspect attrayant pour les enfants. Quand j'ai lu cette manchette, cela m'a fait plaisir. C'était aller dans la bonne direction. Voilà le but que nous voulons atteindre dans tout cela.

En ce qui a trait à l'approche axée sur la santé publique, il s'agit de nous assurer que les avertissements appropriés figurent sur l'emballage, tout comme les renseignements pertinents concernant le produit que les gens vont consommer, ainsi que les taux de THC et de CBD. Nous voulons nous assurer que tout cela y figure.

Le dernier élément, ce sont les avertissements en matière de santé qui figureront sur l'emballage. Ils ressemblent beaucoup à ceux des produits du tabac et des cigarettes. Nous voulons nous assurer que les avertissements relatifs à la santé figureront clairement sur l'emballage et que les gens recevront ces messages.

La question des campagnes de sensibilisation du public est un autre volet de notre approche axée sur la santé publique. Je suis heureuse de constater qu'un investissement de plus de 108 millions de dollars au cours des deux dernières années permettra de miser sur les campagnes de sensibilisation du public qu'a offertes Santé Canada ainsi que sur les partenariats que nous avons établis avec d'autres organismes.

Plus tôt, j'ai abordé le travail que nous avons fait, et je crois que c'est à la sénatrice Petitclerc que j'en ai présenté un bref aperçu. Nous avons également établi des partenariats avec des groupes, notamment — pour n'en mentionner que quelques-uns — Jeunesse sans drogue, la Société canadienne de schizophrénie et l'Association des infirmières et infirmiers du Canada. Nous voulons faire tout notre possible pour nous assurer que ces renseignements sur la santé publique seront diffusés.

Le président : La parole est maintenant à notre toute nouvelle sénatrice. Bienvenue, madame la sénatrice Deacon. Votre question sera la dernière de la première série.

La sénatrice Deacon : Je vous remercie tous de votre présence ici aujourd'hui. Nous parlons toujours de l'objectif d'atténuation des préjudices pour la population en général. Vous avez mentionné l'approche axée sur la santé publique, ce qui est une bonne chose. Dans votre exposé, plus tôt cet après-midi, vous avez mentionné l'éducation et certains groupes et partenaires.

Je porte mon attention sur des groupes marginalisés qui peuvent être constitués de personnes ayant des antécédents de consommation précoce et fréquente et aussi de grands consommateurs adultes. Vous avez parlé de santé mentale plus tôt et évoqué des mesures ciblées utilisées pour atténuer les effets néfastes sur ces groupes.

Are there any more targeted measures beyond the important education piece? Is there anything else you want to highlight?

Ms. Petitpas Taylor: Thank you for the question, senator. With respect to the partnerships that we've established, we are focusing on several vulnerable groups. That's why we want to partner with these groups. They know their client base, the vulnerable populations they serve.

Moving forward, we will establish more partnerships with those groups to make sure we can target that population. We also have to look at the investments we've made in the area of mental health. With our government, I'm proud to state that we are mental health champions, and we certainly have made significant investments with provinces and territories to ensure that Canadians have access to the proper services they need as well.

Aside from investments, when it comes to the cannabis legislation, there are also significant investments made there as well because we want to ensure we can provide the services to those who need them. And we want to make sure we can provide investments to the agencies that work with these vulnerable populations to ensure they can help with that public awareness campaign and the public health approach.

The Chair: That brings us just about to time. Within two minutes, we will have the bells ringing in both houses for votes, so we cannot get into a second round. I do have three people down for round two, and I will start with them after we come back from the vote. Hopefully we'll be back around 5:45.

At that point in time, we will have officials here. I must say, Mr. Blair, you would be most welcome to come back if you can come back at that time.

We will now suspend and we'll be back a little bit later.

(The committee suspended.)

(The committee resumed.)

The Chair: We are talking about Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts.

For this session, we were originally scheduled to go from 5:15 to 6:15 but because of the vote, we're not starting anywhere near that time. I would suggest we go to 6:30, if that's okay, if there are still questions.

Y a-t-il d'autres mesures ciblées, à part l'élément important de l'éducation? Y a-t-il autre chose que vous souhaitez mettre en lumière?

Mme Petitpas Taylor : Je vous remercie de votre question, madame la sénatrice. En ce qui concerne les partenariats que nous avons établis, nous visons plusieurs groupes vulnérables. C'est pourquoi nous voulons collaborer avec ces organisations. Les responsables connaissent leur clientèle et la population vulnérable à laquelle s'adressent leurs services.

À l'avenir, nous établirons d'autres partenariats avec ces organisations pour nous assurer que nous sommes en mesure de cibler cette population. Nous devons aussi examiner les investissements que nous avons déjà effectués en santé mentale. Je suis fière de pouvoir dire que notre gouvernement est un champion de la santé mentale, et que, de fait, nous avons consenti des investissements importants en collaboration avec les provinces et les territoires pour nous assurer que les Canadiens ont accès aux services adéquats dont ils ont besoin.

Mis à part les investissements, en ce qui a trait à la légalisation du cannabis, des sommes importantes sont octroyées aussi, parce que nous voulons être en mesure d'offrir des services à ceux qui en ont besoin. Nous voulons aussi nous assurer d'être en mesure de fournir des investissements aux organisations qui travaillent auprès de ces populations vulnérables pour faire en sorte qu'elles puissent nous aider à réaliser notre campagne de sensibilisation du public et à mettre en œuvre notre approche axée sur la santé publique.

Le président : Le temps est presque écoulé. Dans deux minutes, la cloche retentira dans les deux Chambres pour nous appeler à voter, donc nous ne pouvons pas commencer une autre série de questions. J'ai noté le nom de trois personnes pour la deuxième série de questions et je vais commencer par elles à notre retour du vote. Espérons que nous revenions vers 17 h 45.

Des fonctionnaires seront présents à ce moment-là. Je dois ajouter, monsieur Blair, qu'il serait très apprécié que vous reveniez, si c'est possible pour vous de le faire.

Nous allons maintenant suspendre la séance et nous reprendrons un peu plus tard.

(La séance est suspendue.)

(La séance reprend.)

Le président : Nous examinons le projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois.

La présente séance devait au départ durer de 17 h 15 à 18 h 15, mais, en raison du vote, nous commençons beaucoup plus tard. Je propose de poursuivre jusqu'à 18 h 30, si cela convient et qu'il y a encore des questions.

We have officials with us. Bill Blair is going to rejoin us. My invitation put him on the spot, but he'll be able to come back. However, he is still tied up in the votes in the House of Commons. Our vote is finished and we're back.

Could I ask the people at the end of the table to introduce themselves?

John Clare, Director, Policy, Legislative and Regulatory Affairs, Health Canada: I'm John Clare, Director of Policy, Legislative and Regulatory Affairs in Health Canada's Cannabis Legalization and Regulation Secretariat.

Eric Costen, Director General, Cannabis Legalization and Regulation Secretariat, Health Canada: My name is Eric Costen. I'm the Director General of the Cannabis Legalization and Regulation Secretariat.

Paul Saint-Denis, Senior Counsel, Criminal Law Policy Section, Department of Justice Canada: I'm Paul Saint-Denis and I am Senior Counsel with the Criminal Law Policy Section of the Department of Justice Canada.

Diane Labelle, General Counsel, Department of Justice Canada: Diane Labelle, General Counsel for Health Canada legal services.

The Chair: We have somebody back in the audience who is part of this team. I believe it is Trevor Bhupsingh, Director General, Law Enforcement and Border Strategies, with Public Safety Canada.

Those are the officials that are here to answer further questions, and, colleagues, unless you signal to me otherwise, I will leave the names on the list that were for the second round when we had the minister here. We can try to be a little bit more relaxed, but it may not last very long. We may have to tighten up, but, go ahead, Senator Petitclerc.

[*Translation*]

Senator Petitclerc: My question is quite specific and concerns information I was not able to find.

We are talking about everything that could attract children. Clause 26 of Bill C-45 indicates that generally speaking, a label or package that would be appealing to youngsters will be forbidden. When I sponsored Bill S-5 on tobacco and vaping products, there was a lot of debate on this, and I remember quite well that we didn't only talk about "reasonable grounds to believe," but that we went so far as the name of the products.

Des fonctionnaires sont ici présents. M. Bill Blair viendra nous rejoindre. Mon invitation était à brûle-pourpoint, mais il sera en mesure de revenir. Toutefois, il est encore retenu par les votes à la Chambre des communes. Celui tenu au Sénat est terminé, et nous sommes de retour.

Je demanderais aux personnes qui sont au bout de la table de se présenter, s'il vous plaît.

John Clare, directeur, Affaires politiques, législatives et réglementaires, Santé Canada : Je m'appelle John Clare, je suis directeur, Affaires politiques, législatives et réglementaires, du Secrétariat sur la légalisation et la réglementation du cannabis de Santé Canada.

Eric Costen, directeur général, Secrétariat sur la légalisation et la réglementation du cannabis, Santé Canada : Je m'appelle Eric Costen. Je suis directeur général du Secrétariat sur la légalisation et la réglementation du cannabis.

Paul Saint-Denis, avocat-conseil, Section de la politique en matière de droit pénal, ministère de la Justice Canada : Je m'appelle Paul Saint-Denis, et je suis avocat-conseil auprès de la Section de la politique en matière de droit pénal du ministère de la Justice du Canada.

Diane Labelle, avocate générale, ministère de la Justice Canada : Je m'appelle Diane Labelle, avocate générale auprès des services juridiques de Santé Canada.

Le président : Il y a quelqu'un à l'arrière qui fait partie de cette équipe. Je crois qu'il s'agit de Trevor Bhupsingh, directeur général, Application de la loi et des stratégies frontalières, à Sécurité publique Canada.

Voilà les fonctionnaires qui sont présents pour répondre à d'autres questions, et, chers collègues, sauf indication contraire de votre part, je vais garder les noms inscrits sur la liste de la deuxième série de questions établie quand la ministre était présente. Nous pouvons tenter de faire preuve d'un peu plus de souplesse, mais cela ne durera peut-être pas longtemps. Nous devrons peut-être accélérer, mais allez-y, madame la sénatrice Petitclerc.

[*Français*]

La sénatrice Petitclerc : Ma question est assez précise et concerne une information que je n'ai pas été capable de trouver.

On parle de tout ce qui pourrait être attirant pour les enfants. L'article 26 du projet de loi C-45 indique que, de façon générale, une étiquette ou un emballage attrayants pour les jeunes ne sont pas permis. Lorsque j'étais marraine du projet de loi S-5 sur le tabac et les produits de vapotage, il y avait eu beaucoup de débats à ce sujet, et je me souviens très bien qu'on ne parlait pas seulement de « motifs raisonnables de croire », mais qu'on allait jusqu'aux noms des produits.

By consulting the Internet to see what is being sold at this time, I went to a Canadian site where you can order products. I saw products with names like "Vegan Gummy Bears," which are edible cannabis products. This type of name was not permitted under Bill S-5. Can you tell me whether they would be under Bill C-45?

Mr. Costen: I will reply in English, if I may.

[*English*]

I'll start the answer. Then I'll turn to my colleague to answer your question precisely. I think the point that you're making about the diversity and the types of products that are available very easily on the illegal market is a really important one. It's completely unfettered, and, in many ways, trying to get control of that situation really kind of gets to the heart of the control framework that exists — this is where I'll turn to John in a moment — in the legislation but then is complemented through the proposed regulations as well. I'm fairly certain that John is going to speak to controls that would exist at the level of the act, proposed in Bill C-45, and that are then further defined through regulations.

Mr. Clare: To answer your question really quickly and directly, those types of product names, any other characteristic of the product, not just the name or the strain name but the appearance of the product itself, any sort of suggestion that it is associated with youth, a particular movie or song, anything like that that would make it in any way appealing to youth would be prohibited under the legislation.

The Chair: I might add, while Mr. Costen and Mr. Clare are here from Health Canada and we're primarily focusing on Health Canada, the other officials, if you have anything to add at any point or any comment you want to make on a question, including the gentlemen back in the audience, please signal to me. I'm happy to work you into the comments.

Does that cover that?

Senator Petitclerc: Yes.

[*Translation*]

Senator Mégie: Earlier I put a question to the guests who preceded you about what happens if a young person from 12 to 17 has in his possession a quantity of 5 grams, if his parents are cultivating four plants at home.

En consultant Internet pour regarder ce qui se vend présentement, je suis allée sur un site canadien où on peut commander des produits. J'y ai vu des produits avec des noms comme « Vegan Gummy Bears », qui sont des produits comestibles de cannabis. Ce genre de noms n'étaient pas permis en vertu du projet de loi S-5. Pouvez-vous me dire s'ils le seraient en vertu du projet de loi C-45?

M. Costen : Si vous me le permettez, je vais répondre en anglais.

[*Traduction*]

Je vais donner un début de réponse. Ensuite, je vais céder la parole à mon collègue pour qu'il réponde de façon précise à votre question. Je crois que le point que vous soulevez concernant la variété et le type de produits qui sont accessibles très facilement sur le marché illicite est très important. Il n'y a aucune restriction, et, de bien des façons, le fait d'essayer d'exercer un contrôle sur cette situation touche directement le cadre de contrôle qui existe dans la loi — c'est sur ce sujet que je vais laisser John s'exprimer dans un instant —, lequel sera toutefois complété par la réglementation proposée. Je suis presque certain que John parlera des mesures de contrôle qui figureraient dans la loi, et qui sont proposées dans le projet de loi C-45, et du fait que la réglementation viendra les préciser.

M. Clare : Pour répondre à votre question très rapidement et de façon directe, ce genre de nom de produit, toute autre caractéristique du produit — pas seulement le nom du produit même ou celui de la variété, mais aussi l'apparence du produit —, tout ce qui pourrait donner à penser que les jeunes sont visés — un film ou une chanson en particulier — et tout ce qui pourrait rendre le produit attirant pour les jeunes, de quelque façon que ce soit, seraient interdits par la loi.

Le président : J'ajouterais, à l'intention des autres fonctionnaires, y compris les messieurs assis à l'arrière, que même si M. Costen et M. Clare, de Santé Canada, sont présents et que nous portons notre attention principalement sur ce ministère, si vous souhaitez ajouter quelque chose ou formuler un commentaire par rapport à une question, veuillez me faire signe. Je serai heureux de vous permettre de vous exprimer.

Est-ce que cela a répondu à votre question?

La sénatrice Petitclerc : Oui.

[*Français*]

La sénatrice Mégie : Tout à l'heure, j'ai posé une question aux invités qui vous ont précédés à savoir ce qui arrive, pour un jeune âgé de 12 à 17 ans, s'il se trouve en possession d'une quantité de cinq grammes, parce que ses parents cultivent quatre plantes à la maison.

According to what the minister said, there is a lot of publicity, a lot of prevention and awareness campaigns that were launched to reach young people on social media, et cetera.

I took part in a discussion group two weeks ago and no one had seen anything about this. But that is not my question. My question concerns the parents of those young people. Has something been planned for them, for instance, some awareness-raising regarding educating their children about cannabis, or for those who realize that their children have begun to consume it?

[*English*]

Mr. Costen: In fact, when the minister described the various stages of the public education campaign, beginning with very early efforts to do public opinion research to really understand what people know and think about cannabis, to determine the areas in which, as a government, we need to target fact-based interventions, the first wave, and a continued priority, is actually specifically targeted to parents to equip them to have intelligent, fact-based conversations about cannabis with their kids.

I believe the minister, although I couldn't say for certain, made reference to work that we've been doing with a community organization called Drug Free Kids. Drug Free Kids created a tool kit for parents, and it's a fairly comprehensive document that is directed entirely to parents of young kids to help them to have conversations about cannabis use, about the harms of using cannabis, with a view to preventing anyone who is thinking about starting from starting and helping those who are currently using to stop using. I believe there are in the neighbourhood of 180,000 copies of this talk kit in circulation. It's something that we would be very happy to make available to members of this committee if you're interested in seeing it as an example.

The Chair: That's a good idea. Thank you.

Senator Dean: I'd like to return to the discussion of legal age of access. It is an issue that is of concern, I think, in the Senate and broadly. My question is this: The minister and the parliamentary secretary gave us some compelling information about rates of consumption, diversion from the illicit market, and age of majority. On the question of risk, the one thing that we absolutely know, that is uncontested, is that the harms of intoxicants, including cannabis, are greatest in the early teen years. That's what we really have to worry about, I think. That's what the evidence tells us. I would assume that — and this goes to brain development and other things that we hear — as we get to 18, 19, 20, 21, 22, that risk at ages 13 and 14 is dropping off fairly dramatically. If we are to believe the evidence, on my

D'après ce que la ministre nous a dit, il y a beaucoup de publicité, beaucoup de campagnes de prévention et de sensibilisation qui ont été faites pour les jeunes sur les réseaux sociaux, et cetera.

J'ai participé à un groupe de discussion, il y a deux semaines, et personne n'a rien vu à ce sujet. Mais là n'est pas ma question. Ma question concerne les parents de ces jeunes. Est-ce que quelque chose a été prévu pour eux, par exemple, de la sensibilisation quant à l'éducation de leurs enfants en ce qui touche le cannabis ou pour ceux qui constatent que leurs enfants ont commencé à en consommer?

[*Traduction*]

M. Costen : De fait, quand la ministre a décrit les différentes étapes de la campagne d'éducation à l'intention du public, à partir des tout premiers efforts consentis pour mener une recherche sur l'opinion publique afin de bien comprendre ce que les gens connaissent du cannabis et ce qu'ils en pensent, pour ensuite cibler les domaines où, comme gouvernement, nous devons effectuer des interventions fondées sur les faits, nous avons pu constater que le premier volet, qui constitue toujours une priorité, vise les parents de façon spécifique et a pour but de les outiller pour qu'ils puissent tenir des discussions intelligentes et fondées sur des faits avec leurs enfants à propos du cannabis.

Je crois, mais je ne suis pas certain, que la ministre a fait référence à des travaux que nous avons menés avec un organisme communautaire appelé Jeunesse sans drogue. Les responsables de cet organisme ont créé une trousse à l'intention des parents, et il s'agit d'un document assez exhaustif qui s'adresse aux parents de jeunes enfants pour les aider à tenir des discussions concernant la consommation de cannabis et ses conséquences néfastes, dans le but d'empêcher toute personne qui songe à commencer à en consommer à ne pas le faire et d'aider ceux qui en consomment déjà à arrêter de le faire. Si ma mémoire est bonne, il y a environ 180 000 copies de cette trousse qui ont été distribuées. Nous serions très heureux de remettre ce document aux membres du comité, si vous souhaitez le consulter à titre d'exemple.

Le président : C'est une bonne idée. Merci.

Le sénateur Dean : J'aimerais revenir à la discussion sur l'âge légal d'accès au cannabis. C'est une question qui soulève des préoccupations, à mon avis, au Sénat et ailleurs. Voici ma question : la ministre et le secrétaire parlementaire nous ont donné des renseignements probants concernant les taux de consommation, le détournement du marché illicite et l'âge de la majorité. En ce qui concerne la question des risques, ce que nous savons avec certitude, de façon incontestée, c'est que les conséquences néfastes des substances intoxicantes, y compris le cannabis, sont à leur apogée au début de l'adolescence. C'est ce dont nous devons vraiment nous préoccuper, à mon avis. C'est ce que les données probantes nous montrent. J'imagine que — et cela est lié au développement du cerveau et à d'autres

twenty-fifth birthday, the last synapse connects, and suddenly I'm able to make rational decisions and operate safely.

We're going to have 19-, 20-, 21-year-olds, who, in this new world, would have much more public information on safe use, on harm reduction, including at point of sale. We're going to have them a long way down the risk curve from ages 13 and 14.

In addition to the diversion and age of majority issues, is that a consideration? Was that a consideration in the minds and the policy-making at the ministry or the department?

Mr. Costen: I can offer a couple of comments in response.

As you are aware — and I'm sure many others are aware — and as the minister described and Mr. Blair supported, the conversation around minimum age was hotly debated and closely examined by the task force. The conversation has since continued.

I think your characterization around harms of use is correct. There are three factors that influence the health harms, and as you've said, Senator Dean, the age at which use begins is one. Harms are appreciably greater, the earlier in life you begin to use. That's the first factor.

The second factor is how frequently you use it. If you use it every day, once a week, once a year, that factor also influences the severity of the harms experienced. And the third factor is whether or not use is sustained over a period of time. When you have those three factors happening concurrently — someone who starts young in life, they use frequently and that use occurs over a duration of years — the science tells us that's where the harms are most acute.

The minister, on several instances in her comments, made references to a public health approach. And I think there was a comment earlier in the session regarding lessons that we've learned from the tobacco control experience. I think it's safe to say that the tobacco control framework and all the literature around what public health interventions work — when you think about preventing people from starting to use, helping those who use to do it in a way that is less risky and eventually not use — is well established.

informations qui nous sont communiquées — le risque qui existe à l'âge de 13 ou 14 ans chute de façon très importante jusqu'à l'âge de 22 ans. Si nous nous fions aux données probantes, le jour de nos 25 ans, la dernière synapse s'établit et, tout à coup, nous sommes en mesure de prendre des décisions rationnelles et d'agir de façon sécuritaire.

Nous aurons des jeunes de 19, 20 et 21 ans qui, dans ce nouveau contexte, auront beaucoup plus accès à des renseignements offerts au public concernant la consommation sécuritaire et l'atténuation des incidences néfastes, lesquels leur seront aussi communiqués au point de vente. Ils auront déjà dépassé depuis longtemps le sommet de la courbe du risque qui touche les jeunes de 13 et 14 ans.

En plus des questions relatives au fait de détourner les gens du marché illicite et à l'âge de la majorité, s'agit-il d'un aspect dont on tient compte? Est-ce que les responsables de l'élaboration de politiques au sein des ministères provinciaux et fédéraux ont tenu compte de cet aspect?

M. Costen : Je peux formuler quelques commentaires en guise de réponse.

Comme vous le savez — et je suis certain que c'est le cas pour de nombreuses autres personnes —, et comme la ministre l'a décrit et M. Blair l'a souligné, la question de l'âge minimum a fait l'objet de vifs débats et a été examinée attentivement par le groupe de travail. Les discussions se sont poursuivies depuis.

Je crois que votre description des incidences néfastes de la consommation est exacte. Il existe trois facteurs qui influencent les effets néfastes sur la santé, et, comme vous l'avez mentionné, monsieur le sénateur Dean, l'âge du début de la consommation est l'un d'eux. Les dommages sont beaucoup plus grands si une personne commence à consommer à un jeune âge. C'est là le premier facteur.

Le deuxième facteur est la fréquence de consommation. Si une personne consomme quotidiennement, une fois par semaine ou une fois par année, ce facteur influence aussi la gravité des effets néfastes. Le troisième facteur tient à la période de temps où la consommation est soutenue. Quand ces trois facteurs sont réunis — une personne commence à consommer à un jeune âge, consomme fréquemment et pendant un certain nombre d'années —, les données scientifiques montrent que c'est dans cette situation que les dommages sont les plus importants.

La ministre a fait référence plusieurs fois pendant son exposé à une approche axée sur la santé publique. Je crois qu'un commentaire a été formulé plus tôt au cours de la séance concernant les leçons tirées des initiatives de lutte contre le tabagisme. Je crois que l'on peut dire que le cadre de lutte contre le tabagisme et la littérature portant sur les interventions en santé publique qui fonctionnent — quand il s'agit d'empêcher des gens de commencer à fumer, d'aider ceux qui fument à le faire d'une

We frankly appropriated it as a blueprint, in many ways, to look at a different control framework. So that, overlaid with an understanding of the nuance of the risk, is very helpful when you start to understand the true nature of the health risks associated with people who are 13 years old versus 18, 25 or 45 years old. Hopefully that is helpful.

Senator Omidvar: I spoke on Bill C-45 in the chamber and I got a question around the black market. I want some of your perspectives on it. The point was made that in Quebec, the black market for cigarettes has grown exponentially.

I want to understand how legalization and regulation of cannabis will disrupt, contain and minimize the black market. I think I understand there will always be some elements that will still continue to operate, but what's your strategy there?

Mr. Costen: Again, I may turn to my colleagues to help me out a little.

I think it's helpful, when we talk about displacing markets, to think about it from the perspective of the consumer. The black market exists because there is a consumer that is demanding a product from somebody. It's not available in a licit environment, so they seek it out in the illicit environment. The strategy becomes how you create a system where the consumer — the demand for the supply — shifts away from the illicit environment to a legal environment. And it becomes a question of basic economic principles around competitiveness with respect to the availability of product, price competitiveness and accessibility.

Part of our thinking in proposing the legislation before you, our thoughts as we turned our minds to the regulatory program and all of our conversations with provincial and territorial governments — I know this is something the Minister of Finance and his colleagues expressed in the context of their excise policy proposal — is all with a view to creating an environment where the demand will shift into the regulated space. The value proposition presented to the consumer is equal to or greater than what currently exists today for the black market, and you really take the market away by diverting the consumer and taking the demand away from the supply environment.

That's complemented by a series of enforcement actions. The bill makes it clear than anyone who sells, grows or distributes outside of the legal scheme is still breaking the law, and there are serious consequences for doing so. There are a number of enforcement measures to take action against those who continue to operate outside the law, at the same time as some market

façon qui pose moins de risque et, au bout du compte, à arrêter — sont reconnus.

En toute franchise, nous nous en sommes servis, à bien des égards, comme modèle pour réfléchir à un cadre de contrôle différent. Donc, ce modèle, ainsi qu'une compréhension des nuances liées au risque, est très utile pour arriver à comprendre la vraie nature des risques pour la santé qui touchent les personnes de 13 ans, par rapport à celles de 18, 25 ou 45 ans. J'espère que cela est utile.

La sénatrice Omidvar : J'ai parlé du projet de loi C-45 à la Chambre et on m'a posé une question concernant le marché illicite. Je souhaite entendre votre point de vue à ce sujet. On a souligné que, au Québec, le marché illicite des cigarettes a grandi de façon exponentielle.

Je cherche à comprendre de quelle façon la légalisation et la réglementation du cannabis nuira au marché noir, le limitera et en diminuera l'importance. D'après ce que je comprends, il y aura toujours des acteurs qui continueront d'agir, mais quelle est votre stratégie sur ce plan?

M. Costen : Encore une fois, permettez-moi de solliciter l'aide mes collègues.

Lorsque nous parlons de remplacer les marchés, je crois qu'il est utile d'adopter le point de vue du consommateur. Le marché illicite existe parce que des consommateurs demandent un produit à quelqu'un. Le produit n'est pas disponible sur le marché légal, ils cherchent donc à l'obtenir sur le marché illicite. La stratégie consiste à déterminer comment créer un système où le consommateur — la demande d'approvisionnement — passe du marché illicite au marché légal. Puis, cela devient une question de principes économiques de base en matière de concurrence en ce qui concerne la disponibilité du produit, la compétitivité des prix et l'accessibilité.

Lorsque nous avons présenté le projet de loi dont vous êtes saisi, nous nous sommes penchés sur le programme réglementaire et toutes les conversations que nous avons eues avec les gouvernements provinciaux et territoriaux — je sais que le ministre des Finances et ses collègues en ont parlé dans le cadre de leur proposition de politique d'accise — et nous avons pensé à créer un environnement où la demande basculera vers un contexte réglementé. La proposition de valeur présentée au consommateur est égale ou supérieure à ce qui existe actuellement sur le marché illicite, et on élimine réellement le marché en réorientant le consommateur et en détournant la demande du milieu de l'approvisionnement.

À cela s'ajoute une série de mesures d'application de la loi. Le projet de loi énonce clairement que quiconque en vend, en cultive ou en distribue à l'extérieur du cadre légal enfreint la loi, et cela entraîne de graves conséquences. Un certain nombre de mesures d'application de la loi visent à sévir contre ceux qui continuent de se livrer à des activités illégales, et, parallèlement,

understanding and looking to make it more appealing for a consumer to purchase from a legal environment.

That's kind of what we've seen in the U.S. Over a period of a few years the majority of consumers shift. After about three or four years, 75 or 80 per cent of consumers are purchasing from the legal market.

Senator Seidman: My question is for you, Mr. Costen. I would like to come back to the points you were making about the health harms around intensity and frequency of use, because that is critically important.

The Cannabis Policy Framework 2014 — the CAMH report — talks about how health harms increase with intensity of use; particularly when used daily or near daily, cannabis is associated with problems of all types, cognitive, psychomotor functioning and respiratory dependence. It's pretty serious that frequent users of cannabis are at the greatest risk, and that's why I'm increasingly concerned. Since that CAMH report in 2014, there have been growing bodies of evidence and publications in peer-reviewed journals, studies from Europe and the United States that are coming to the same conclusion, which is that kids who are already using cannabis use even more of it after it becomes legal.

Intuitively, that makes sense because legalization normalizes its use. As one of our colleagues asked you earlier — I think it was Senator Raine — the government makes it legal, so kids think it's okay and they don't feel so intimidated. They don't have to call their father from the police station and they don't have an excuse anymore to tell their friends as to why they don't want to use it. It's legal now; no problem.

First of all, are you aware of the evidence showing that teenagers in jurisdictions where cannabis use is legal use even more of it? Why proceed with legalization with advance knowledge that it's likely to negatively impact those who are most vulnerable to the harms associated with cannabis?

Mr. Costen: Thank you for the question. We spend quite a bit of our time looking carefully at what we can learn from other jurisdictions, both through an academic review of whatever data is available to us and, frankly, through quite a bit of on-the-ground work. We have been to most of the U.S. states and have fairly well-developed relationships with the regulators there. I'd like to think that we've reflected, to the greatest extent possible. We've learned from the mistakes that they were pretty open to telling us about.

on s'efforce de comprendre le marché et de rendre l'achat légal plus attrayant pour le consommateur.

C'est un peu ce que nous avons vu aux États-Unis. En quelques années, la majorité des consommateurs ont fait le transfert. Après trois ou quatre ans, 75 ou 80 p. 100 des consommateurs achètent sur le marché légal.

La sénatrice Seidman : Ma question s'adresse à vous, monsieur Costen. J'aimerais revenir sur les points que vous avez soulevés au sujet des effets nocifs sur la santé liés à l'intensité et à la fréquence de la consommation, puisque cela est d'une importance capitale.

Le Cadre stratégique sur le cannabis de 2014 — le rapport du CAMH — aborde la mesure dans laquelle les effets nuisibles pour la santé augmentent avec l'intensité de la consommation. Cela est particulièrement vrai lorsque la consommation est quotidienne ou presque; le cannabis est associé à divers types de problèmes pouvant toucher les capacités cognitives, les fonctions psychomotrices et le système respiratoire. Les consommateurs réguliers de cannabis s'exposent à un très grand risque, et c'est pourquoi je suis de plus en plus inquiète. Depuis la publication du rapport du CAMH en 2014, il y a un nombre croissant de données probantes, de publications dans des revues examinées par des pairs et d'études européennes et américaines qui mènent toutes à la même conclusion : les enfants qui consomment déjà du cannabis en consomment encore plus une fois qu'il est légal.

Intuitivement, cela semble logique, puisque la légalisation normalise sa consommation. Comme l'une de nos collègues vous l'a indiqué plus tôt — je pense que c'était la sénatrice Raine —, le gouvernement le légalise, les jeunes croient donc que c'est bien, et ils ne se sentent pas aussi intimidés. Ils n'ont pas à téléphoner à leur père du poste de police et ils n'ont plus à trouver d'excuse pour expliquer à leurs amis pourquoi ils ne veulent pas en consommer. C'est légal, maintenant; il n'y a pas de problème.

Avant tout, savez-vous que les données probantes montrent que les adolescents, dans les administrations où la consommation du cannabis est légale, en consomment encore plus? Pourquoi aller de l'avant avec la légalisation, sachant qu'elle risque d'avoir une incidence négative sur ceux qui sont les plus vulnérables aux dommages causés par le cannabis?

M. Costen : Merci de poser la question. Nous avons passé beaucoup de notre temps à examiner attentivement ce que nous pouvions apprendre des autres administrations, au moyen d'un examen théorique des données dont nous disposions et, à dire vrai, grâce à beaucoup de travail sur le terrain. Nous nous sommes rendus dans la majorité des États américains et nous entretenons des relations assez bien établies avec les organes de réglementation là-bas. J'aimerais croire que nous y avons réfléchi autant que possible. Nous avons appris des erreurs dont ils ont bien voulu nous faire part.

I confess that I'm not aware of the research you're talking about regarding that there is unequivocally a correlation between legalization and greater propensity of use. I'm not suggesting it's not there; I'm not calling it to mind.

There was quite a bit of reporting regarding the Colorado experience in particular, so I'm more familiar with the evidence coming out of that jurisdiction.

There's a letter that the Governor of Colorado wrote to Attorney General Sessions in response to some questions that the Attorney General had asked. One of the questions was around the impact legalization had had over the years with respect to youth access, and in the response, the governor indicates that it has been a net-neutral experience. I forget the name of the survey, but the Rocky Mountain public health survey or whatever the source of the data is showed a flatlining of youth access, and I think that's in the context where the state has taken a fairly permissive approach to the regulation of cannabis.

When we look at the proposal that we're contemplating, whether it's the packaging and labelling, certainly to the question earlier, the restrictions that are set out in the bill with respect to sponsorship, marketing, promotion, any kind of corporate endorsement, these are all features that don't exist at the state level, so audiences are much more exposed to promotions than they would be in the Canadian context. It's hard to necessarily extrapolate precisely from the Colorado experience.

Senator Seidman: I don't mean to be rude and interrupt, except that, with all respect, the Colorado example, I think, is not a good one to use in the sense it's still very new. It's maybe a couple of years old. The data they collect is fraught with huge biases and problems. If we're talking about the increase in frequency of use and more regular use by young people, there's a lot more data available than Colorado.

I'll leave at that for now, but it is a growing problem.

Mr. Costen: To the best of my knowledge, Colorado is the first jurisdiction in the world to legalize. This is a relatively new phenomenon tracking the impact over a period of years, but they and Washington state were the first. I agree with your point that data collection needs to be looked at with a critical eye. But in terms of looking at the impact over years, that's probably the best predictor, with all the caveats that would be appropriate.

Senator Raine: I have so many questions, and it's really hard because we only have one. I'm going to recognize that cannabis has pharmaceutical qualities, THC and CBD, and ask you, how

J'avoue que je ne suis pas au courant de la recherche dont vous parlez, qui établit une corrélation sans équivoque entre la légalisation et la propension plus grande à consommer. Je ne dis pas qu'il n'y en a pas; cela ne m'évoque rien.

Il y a eu pas mal de rapports concernant l'expérience du Colorado en particulier, je connais donc mieux les données qui concernent cette administration.

Le gouverneur du Colorado a écrit une lettre au procureur général, M. Sessions, pour répondre à certaines questions que ce dernier lui avait posées. L'une des questions concernait l'impact qu'avait eu la législation au fil des ans en ce qui concerne l'accès des jeunes au cannabis. Le gouverneur lui a répondu que c'était sans incidence. J'ai oublié le nom de l'enquête, mais l'enquête de santé publique de Rocky Mountain, ou peu importe, montre une stagnation en ce qui a trait à l'accès des jeunes, et je pense que cela s'inscrit dans le contexte où l'État a adopté une approche plutôt permissive à l'égard de la réglementation du cannabis.

Lorsque nous examinons la proposition que nous envisageons, par exemple en ce qui a trait à l'emballage ou à l'étiquetage, pour en revenir au point soulevé plus tôt, les restrictions énoncées dans le projet de loi concernant la commandite, la promotion, la commercialisation et toutes sortes de publicités n'existent pas à l'échelon des États, le public est donc beaucoup plus exposé à la promotion qu'il le serait au Canada. Il est difficile d'extrapoler précisément à partir de l'expérience du Colorado.

La sénatrice Seidman : Je ne veux pas paraître impolie et vous interrompre, mais, sauf votre respect, je ne pense pas que le Colorado soit un bon exemple à utiliser, dans la mesure où la situation est tout de même assez nouvelle là-bas. Cela fait peut-être deux ou trois ans. Les données que l'État a recueillies comportent beaucoup de préjugés et de lacunes. Si nous parlons de l'augmentation de la fréquence de la consommation et de la consommation plus régulière chez les jeunes, il existe beaucoup plus de données disponibles que celles du Colorado.

Je vais m'en tenir à cela pour le moment, mais c'est un problème croissant.

M. Costen : À ma connaissance, le Colorado est la première administration au monde à l'avoir légalisé. Il s'agit d'un phénomène trop nouveau pour qu'on puisse en suivre les répercussions sur un certain nombre d'années, mais le Colorado et l'État de Washington ont été les premiers. Je suis d'accord avec vous pour dire qu'il faut porter un regard critique sur les données recueillies, mais, du point de vue de l'examen des répercussions au fil des ans, il s'agit probablement du meilleur indicateur, avec toutes les réserves qui s'imposent.

La sénatrice Raine : J'ai tant de questions à poser, et c'est vraiment difficile puisque nous n'avons droit qu'à une seule. Je vais reconnaître que le cannabis possède des vertus

the legalization and the ability to purchase this or be prescribed this compare with any other pharmaceutical product that would be brought onto the market in Canada.

We know these are strong products, that they have qualities, but my concern is that there isn't a way to prescribe them or they haven't gone through the normal regime for the approval of a pharmaceutical drug. Can you describe to me how it is that we're going so far so fast when, really, doctors that I talk to refuse to prescribe it because they don't know the amount, what it will do, and all of these other issues? If you could just give me some information on that.

Mr. Costen: Sure, and I'll try to be as brief as I can.

I understand the question is really around the therapeutic use of cannabis and how the system works right now. You're absolutely right. The availability of cannabis to people who have a medical need for it did not come about through the sort of normal way that medicines come to markets in Canada. Usually a company brings an application to the department, there's a certain volume of research evidence that speaks to safety and efficacy, the department reviews it, an approval is given, and it is dispensed.

The way that medical cannabis came to be in Canada was largely as the result of court decisions. I don't want to speak on behalf of my Justice colleagues, but courts found that individuals who had a therapeutic need had a right to access. As a result of a series of different decisions, the government had to create a legal access mechanism, and there have been a variety of iterations of that system.

Largely what you're describing today is the system that exists, which is that a patient consults with their doctor, the doctor does or does not make a decision that cannabis is appropriate, and then following that the patient gets it from a federally licensed entity who is subject to a fairly rigorous regulatory program that exists today.

To your point about THC, as a quick example, there are fairly significant regulatory requirements whereby the concentrations of THC and other compounds in cannabis need to be accurately labelled so as to help with questions of dosing and use and these sorts of things.

Senator Poirier: My question is for Mr. Costen also, and it is on the THC limits. We have heard from the medical professions about the specific danger of the high potency of THC products,

pharmaceutiques, le THC et le CBD, et vous demander en quoi la légalisation du cannabis et la capacité d'en acheter ou de s'en faire prescrire se comparent-t-elles avec tout autre produit pharmaceutique qui serait mis sur le marché au Canada?

Nous savons que ces produits sont forts, qu'ils ont des vertus, mais ce qui me préoccupe, c'est qu'il n'y a aucune façon de les prescrire et qu'ils n'ont pas été soumis au processus normal d'approbation des médicaments pharmaceutiques. Pouvez-vous me dire comment il se fait que nous avons parcouru tout ce chemin en si peu de temps alors que, en réalité, les médecins à qui je parle refusent d'en prescrire parce qu'ils ne savent pas quelle est la bonne quantité, quels en sont les effets et tous ces autres aspects? Pouvez-vous simplement me donner de l'information à ce sujet?

M. Costen : Certainement, et je vais essayer d'être le plus bref possible.

Je crois comprendre que la question concerne surtout l'utilisation thérapeutique du cannabis et la façon dont le système fonctionne à l'heure actuelle. Vous avez tout à fait raison. L'accessibilité au cannabis pour des gens qui en ont besoin pour des raisons médicales ne s'est pas faite comme c'est normalement le cas pour les médicaments qui font leur entrée sur les marchés au Canada. Habituellement, une entreprise présente une demande au ministère, il y a un certain nombre de données scientifiques concernant la sécurité et l'efficacité, le ministère examine le tout, donne son approbation, puis le médicament est distribué.

C'est en grande partie en raison de décisions des tribunaux que le cannabis à des fins médicales a vu le jour au Canada. Je ne veux pas parler au nom de mes collègues du ministère de la Justice, mais les tribunaux ont reconnu que les personnes ayant des besoins thérapeutiques avaient le droit d'y avoir accès. À la suite d'une série de décisions différentes, le gouvernement a dû créer un mécanisme d'accès légal, et il y a eu diverses moutures de ce système.

En gros, ce que vous avez décrit aujourd'hui est le système en place, c'est-à-dire qu'un patient consulte son médecin, le médecin détermine si le cannabis est approprié ou non, puis le patient se procure du cannabis auprès d'une entité détenant un permis fédéral, laquelle est assujettie au programme réglementaire plutôt rigoureux qui est en place à l'heure actuelle.

Quant au point que vous avez soulevé au sujet du THC, je vais vous donner un petit exemple : il existe des exigences réglementaires assez importantes selon lesquelles les concentrations de THC et d'autres composants dans le cannabis doivent être étiquetées avec exactitude pour faciliter les questions relatives à la dose, à l'utilisation et ce genre de choses.

La sénatrice Poirier : Ma question s'adresse à M. Costen également, et elle porte sur les limites de THC. Les professionnels de la santé nous ont parlé du danger particulier

particularly for youth between the ages of 18 and 25. Just for one example, a Canadian company called Boutique Cannabis sells 90 per cent of the THC vape pens, including one which goes by the name of Durban Poison.

I only have one question, so I'm going to drive it all together here. Is selling any form of cannabis that contains 90 per cent THC currently legal? In that case, will it be legal with the new proposed framework in Bill C-45? Does the government have any plans to impose further limits on the THC through additional regulatory proposals that have not yet been made public?

Mr. Clare: I can answer the question. The first question is whether 90 per cent THC product suitable for vaping is legal in Canada today. No, it is not, not under the access to cannabis for medical purposes regime that my colleague described, or any legal regime. Will it be legal for sale upon the coming into force of the proposed cannabis act? No, it will not.

There is a schedule in the proposed bill that sets out the classes of cannabis that would be available for sale upon coming into force, and that is dried cannabis, fresh cannabis, cannabis oil, and then cannabis plants and seeds. Cannabis oil, under the proposed regulatory framework, would be limited to 3 per cent THC concentration.

In terms of future regulatory proposals that may enable additional classes of cannabis to be sold under the legal regime, an amendment was made by the House of Commons that would require edibles containing cannabis and what are referred to as "cannabis concentrates," which would include solutions suitable for vaping, hashish, things like that, to be added to that list of classes of cannabis that would be permitted for sale subject to regulations made by the Governor-in-Council that would address issues such as packaging and labelling, dosage, the amount of THC per unit and potentially potency limits for those classes of products.

Senator Manning: Many fundamental questions which will determine how the legislation will be operationalized are left unanswered by the legislation. Given this government's decision not to pre-publish the regulations, parliamentarians like ourselves are being told to trust that it's all going to work out, that everything is going to be fine. Our concerns that we're raising will be addressed outside the legislative process.

I would like to know, on a decision of this nature, why you would not pre-publish regulations, at least to give parliamentarians an opportunity to question some of these

aux produits très puissants à base de THC, particulièrement pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans. Simplement pour donner un exemple, une entreprise canadienne qui s'appelle Boutique Cannabis vend des vaporisateurs stylos ayant une teneur en THC de 90 p. 100, dont un qui s'appelle le « Durban Poison ».

Je n'ai qu'une seule question, je vais donc tout dire en même temps. Est-ce que la vente de toute forme de produits du cannabis contenant 90 p. 100 de THC est légale à l'heure actuelle? Si c'est le cas, est-ce que ce sera légal avec le nouveau cadre proposé dans le projet de loi C-45? Le gouvernement prévoit-il imposer d'autres limites relatives au THC à l'aide de propositions réglementaires supplémentaires qui n'ont pas encore été rendues publiques?

M. Clare : Je peux répondre à la question. La première consiste à savoir si un produit de vapotage dont la teneur en THC est de 90 p. 100 est légal au Canada aujourd'hui. Non, pas en vertu du régime d'accès au cannabis à des fins médicales que mes collègues ont décrit ni sous aucun régime législatif. Sera-t-il légal d'en faire la vente après l'entrée en vigueur du projet de loi proposé sur le cannabis? Non, ce ne le sera pas.

Il y a dans le projet de loi proposé une annexe qui énonce les catégories de cannabis qui pourront être vendues après l'entrée en vigueur, soit le cannabis séché, le cannabis frais, l'huile de cannabis, les plantes de cannabis et les graines provenant d'une plante de cannabis. L'huile de cannabis, en vertu du cadre réglementaire proposé, sera limitée à une teneur maximale de 3 p. 100.

En ce qui concerne les futures propositions réglementaires qui pourraient permettre que d'autres catégories de cannabis soient vendues en vertu du régime législatif, selon un amendement apporté par la Chambre des Communes, les produits comestibles contenant du cannabis et ceux qu'on désigne comme les « concentrés de cannabis », qui incluraient des solutions destinées au vapotage, le haschich et des choses comme ça, seraient ajoutés à la liste de catégories de cannabis autorisées pour la vente, sans réserve des règlements établis par le gouverneur en conseil en ce qui a trait à l'emballage et à l'étiquetage, au dosage, à la quantité de THC par unité et possiblement aux limites de puissance de ces catégories de produits.

Le sénateur Manning : De nombreuses questions fondamentales qui détermineront de quelle manière la législation sera mise en vigueur sont laissées sans réponse dans le projet de loi. Compte tenu de la décision du présent gouvernement de ne pas publier à l'avance les règlements, les parlementaires comme nous se font dire d'être confiants, que tout fonctionnera et que tout se passera bien. Les préoccupations que nous soulevons seront abordées en marge du processus législatif.

J'aimerais savoir, pour ce qui est d'une décision de cette nature, pourquoi ne publieriez-vous pas la réglementation à l'avance, du moins pour donner l'occasion aux parlementaires de

concerns. We can talk about our legislation here. We can, if we want to, move amendments to that. There is a process that we're all aware of, how it works here, but regulations we have no say. It's done at the ministerial level. I'm just wondering why, with such an important piece of legislation, in my humble opinion, we wouldn't have pre-published regulations.

Mr. Costen: Maybe I will take one tiny step back. As everybody knows, right now cannabis is controlled under the Controlled Drugs and Substances Act, and then cannabis is regulated through a whole bunch of regulations. There is a hemp regulation, we've already talked a little bit about the medical cannabis regulations, there are permissions for people who do research and lab work, and there is a whole series of regulations that exist today.

As we contemplate effectively taking cannabis out of the CDSA and putting it into the cannabis act, the moment we contemplate bringing the cannabis act into force, regulations need to be in place immediately. That's the situation that exists.

I will say two things to answer your question. The first is that the regulations that need to be put in place under the cannabis act, presuming that it does receive Royal Assent, are in very large part an articulation of the regulations that exist today. So it really is a transfer of the regulatory authorities that exist under this act and moving them under this act, and I think the example of industrial hemp is a really helpful illustration of that.

There is a series of activities and permissions described in the regulations, and those are simply recreated under the cannabis act.

The second thing is that where there are differences, because, of course, there are fairly significant differences when it comes to the CDSA and the cannabis act, we set out those differences in a fairly detailed regulatory paper that was published in November, and we have since followed it up after having done a 60-day consultation where we did go to regulated parties to try to have detailed conversations about our interests from a regulatory perspective so that when the regulations are published, we as the regulator, first of all, benefit from the input provided to us, but the regulated community has a certain amount of assurance about what those regulations will look like.

So we've tried to minimize the impact of going directly to the *Canada Gazette*, Part II through those consultations by relying on existing regulations and, as much as possible, telegraphing the final characteristics of those regulations.

poser des questions sur ces préoccupations. Nous pouvons parler de notre projet de loi ici. Nous pouvons, si nous le voulons, proposer des amendements au projet de loi. Il y a un processus que nous connaissons tous, la façon dont cela fonctionne ici, mais nous n'avons pas notre mot à dire sur les règlements. Ils sont élaborés à l'échelon ministériel. Je me demande seulement pourquoi, avec un projet de loi aussi important, à mon humble avis, nous ne pourrions pas publier à l'avance les règlements.

M. Costen : Je vais peut-être faire un petit pas en arrière. Comme tout le monde le sait, le cannabis est actuellement régi par la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, ainsi que par toute une série de règlements. Il y a le règlement sur le chanvre, et nous avons déjà discuté un peu du règlement sur le cannabis thérapeutique. Il y a des permissions pour les personnes qui font de la recherche et du travail de laboratoire et toute une série de règlements qui existent à l'heure actuelle.

Comme nous envisageons en fait de retirer le cannabis de la LRCDAS et de l'inclure dans la Loi sur le cannabis, la réglementation devra être mise en place dès le moment prévu de l'entrée en vigueur de la Loi sur le cannabis. C'est la situation actuelle.

Je vais dire deux choses pour répondre à votre question. La première est que la réglementation qui doit être mise en place sous le régime de la Loi sur le cannabis, si on présume qu'elle recevra la sanction royale, est en très grande partie une formulation de la réglementation qui existe actuellement. Il s'agit donc vraiment d'un transfert des pouvoirs de réglementation qui existent sous le régime de cette loi vers une autre loi, et je crois que le chanvre industriel en est un exemple très utile.

Une série d'activités et de permissions sont décrites dans la réglementation, et elles sont simplement recréées sous le régime de la Loi sur le cannabis.

La deuxième chose est que, pour ce qui est des différences, parce que, bien sûr, il y a des différences assez importantes entre la LRCDAS et la Loi sur le cannabis, nous les avons décrites de manière assez détaillée dans un document sur les dispositions réglementaires qui a été publié en novembre. Depuis, nous avons fait un suivi après avoir tenu une consultation de 60 jours dans le cadre de laquelle nous avons rencontré les parties réglementées afin d'essayer de tenir des conversations détaillées sur nos intérêts, d'un point de vue réglementaire, pour que, à la publication de la réglementation, nous, en tant qu'autorité de réglementation, tout d'abord, puissions tirer profit des commentaires qu'on nous aura transmis, mais la communauté réglementée est assez certaine de ce qu'aura l'air cette réglementation.

Nous avons donc essayé de réduire au minimum l'effet d'aller directement à la *Gazette du Canada*, partie II, dans le cadre de ces consultations en nous appuyant sur la réglementation

Senator Munson: These may be naive observations, but I look at the four cannabis plants, and I'm thinking of pot police and the whole sense that someone in some place has six plants. I'm just trying to imagine what happens in that kind of scenario, because I'd like to lay a brief picture out there of what we're looking at.

In this country, you cannot go into a liquor store, walk out, take out a pint and walk along the street. What is a picture going to look like, for example, outside of Health Canada's offices here? Is there going to be a designated pot smoking area like you have for cigarettes? When people are smoking today, you walk by them, and it's legal. It's sometimes difficult to walk by them when you're a reformed smoker.

How is that picture going to look? You talk about public education and all these things in place, and I think there may be a feeling out there that it will be, "There it is, folks, here is what it's all about, and enjoy yourself." As you walk from home into school or into work, are we going to see that picture?

Mr. Costen: I'm pleased to report that outside the offices of Health Canada, as a federally regulated workplace, once the consequential amendments set out in the bill are made to the federal Non-smokers' Health Act to expand the definition of smoke, which is currently confined to tobacco smoke, to cannabis smoke — So to paint the picture, and I don't want to paint with too broad a brush here, what we tend to be seeing, whether at the municipal or the provincial level, is the same kind of approach where there are well-established systems that control where people can smoke cigarettes. The simplest and most direct way to control public consumption, to use your example, is to extend the rules that exist today for smoking tobacco and have them apply to cannabis. You're seeing, across all sorts of jurisdictions, the expansion of those second-hand smoke rules that exist on a patio, a street, in a park or wherever, and have them inclusive of tobacco.

I think you're seeing a significant discussion in communities about controlling public use and determining where it is going to be okay to use. You see other levels of government moving into that space to make sure that they've got the rules in place to answer the question that you're asking.

Senator Munson: But it won't be illegal if you're walking down the street and having a smoke.

existante et, autant que possible, en révélant les caractéristiques finales des dispositions réglementaires.

Le sénateur Munson : Il s'agit peut-être d'observations naïves, mais je regarde les quatre plantes de cannabis et je pense à la police de la marijuana et au sentiment général que quelqu'un, quelque part, possède six plantes. J'essaie seulement d'imaginer ce qui se produit dans ce type de scénario, parce que j'aimerais brosser un tableau sommaire de ce qui se présente devant nous.

Au Canada, vous ne pouvez pas aller dans un magasin d'alcool, en sortir, ouvrir une bière et marcher dans la rue. À quoi devrons-nous nous attendre, par exemple, à l'extérieur des bureaux de Santé Canada? Y aura-t-il un endroit réservé aux fumeurs de marijuana comme pour la cigarette? Lorsque les gens fument aujourd'hui, on passe à côté d'eux, et c'est légal. Il est parfois difficile de passer près d'eux lorsqu'on est un ancien fumeur.

À quoi devrions-nous nous attendre? Vous parlez de campagnes publiques d'éducation et de toutes ces choses en place, et je pense que certains pourraient se dire : « Voilà ce qui en est, amusez-vous bien. » Lorsque nous quitterons la maison pour aller à l'école ou au travail, est-ce que c'est ce que nous verrons?

M. Costen : Je suis heureux de signaler que, à l'extérieur des bureaux de Santé Canada, comme il s'agit d'un lieu de travail sous réglementation fédérale, une fois que les amendements corrélatifs décrits dans le projet de loi sont apportés à la Loi sur la santé des non-fumeurs pour élargir la définition de l'expression « usage du tabac », qui se limite actuellement au tabac, l'usage du cannabis… Alors imaginons la situation, et je ne veux pas la décrire de façon trop générale ici, ce que nous verrons probablement, que ce soit aux échelons municipal ou provincial, c'est le même type d'approche où il y a des systèmes bien établis qui établissent les endroits où les gens peuvent fumer la cigarette. La façon la plus simple et la plus directe de contrôler la consommation publique, pour utiliser votre exemple, c'est d'étendre les règles qui existent aujourd'hui pour le tabac afin qu'elles s'appliquent au cannabis. On constate, dans toutes sortes d'administrations, qu'on élargit les règles sur la fumée secondaire qui existent pour les terrasses, les rues, les parcs ou peu importe, afin qu'elles visent le tabac.

Je pense que les comités tiennent une discussion importante sur le contrôle de la consommation publique et la détermination des endroits où elle sera permise. On constate que d'autres ordres de gouvernement agissent à cet égard afin de s'assurer que des règles sont en place en vue de répondre à la question que vous posez.

Le sénateur Munson : Mais il ne sera pas illégal de marcher dans la rue et de fumer du cannabis.

Mr. Clare: It will be illegal, but it won't be illegal under federal criminal law; it will be illegal under a provincial non-smoking act. What that does is open up a greater flexibility for law enforcement or bylaw officers to enforce those rules in a manner that's proportionate to the offence that they're dealing with. It no longer is a criminal offence that could see you charged and then tried before a criminal court and potentially face a criminal record, but you absolutely may have to deal with the police or a bylaw officer who comes into that space and says, "You're not allowed to have that. I'm going to confiscate it from you. I'm going to write you a ticket and you are going to pay a fine."

Ms. Labelle: There are instances where a province has prohibited consumption in public, and I believe that is the case for the Ontario legislation. To your question about whether you will see people smoking or consuming cannabis on the street, based on Ontario's legislation, that would be prohibited. They have yet to determine if and when there would be areas, like a retail space or a lounge of some type. For the moment, it's all in private.

The Chair: Okay. The good news is Mr. Blair is back. The bad news is we have four minutes and we have four speakers for round three. We finished round two. The only way I see this happening, and we may spill over a little bit although people here have other committee obligations coming up in a few minutes, is that I would suggest that the senators I have here each pose your questions without preamble, and those who are at the other end of the table make notes, and when you have posed your questions, I will go to the panel.

Senator Petitclerc: Thank you. The way I understand it, out of the collected taxes, 75 per cent will go to provinces and 25 per cent will go to the federal government. I want to know if there is any intention that part of these revenues will go back to awareness and public education.

Senator Seidman: Last night you gave a briefing on the regulations and the regulatory proposals, and you put out packaging and labelling requirements, but there were, as far as I understood, no additional restrictions on cannabis advertising. Bill C-45 doesn't prohibit Internet advertising for cannabis, provided the person responsible has ". . . taken reasonable steps to ensure the promotion cannot be accessed by a young person . . . ."

What are those reasonable steps and how does that approach compared to existing rules for tobacco and alcohol?

M. Clare : Ce sera illégal, mais ce ne sera pas illégal en vertu du droit criminel fédéral; ce sera illégal sous le régime d'une loi provinciale sur la santé des non-fumeurs. Cela permet une plus grande souplesse pour les agents d'application de la loi ou de règlements administratifs afin qu'ils appliquent ces règles d'une manière qui est proportionnelle à l'infraction qu'ils constatent. Il ne s'agit plus d'une infraction criminelle pour laquelle vous pouvez être accusé et ensuite jugé devant un tribunal pénal et vous retrouver possiblement avec un casier judiciaire, mais vous devrez certainement faire face à la police ou à un agent chargé de faire appliquer le règlement à cet endroit qui vous dira : « Vous n'avez pas le droit de faire cela. Je vais vous le confisquer. Je vais vous donner une contravention et vous allez payer une amende. »

Mme Labelle : Il y a des exemples où une province a interdit la consommation en public, et je crois que c'est le cas en Ontario. Pour ce qui est de votre question à savoir si on verra des gens fumer ou consommer du cannabis dans la rue, selon la législation de l'Ontario, ce serait interdit. La province n'a pas encore déterminé s'il y aura des endroits où il sera légal d'en consommer et quels seront ces endroits, comme commerce de détail ou un certain type de salon. Pour le moment, la consommation est seulement légale en privé.

Le président : D'accord. La bonne nouvelle, c'est que M. Blair est de retour. La mauvaise, c'est que nous avons quatre minutes et quatre intervenants pour la troisième série de questions. Nous avons terminé la deuxième série. À mon avis, la seule façon d'y arriver, et nous allons peut-être déborder un peu même si les gens ici ont d'autres obligations à remplir dans quelques minutes, c'est que les sénateurs que j'ai ici posent chacun leurs questions sans préambule, et ceux qui sont au bout de la table prennent des notes et, lorsque vous aurez posé vos questions, j'irai au groupe de témoins.

La sénatrice Petitclerc : Merci. Selon ce que je comprends, des taxes perçues, 75 p. 100 iront aux provinces et 25 p. 100 iront au gouvernement fédéral. J'aimerais savoir s'il est prévu qu'une partie de ces recettes aille à la sensibilisation et à l'éducation du public.

La sénatrice Seidman : Hier soir, vous avez tenu une séance d'information sur la réglementation et les propositions réglementaires et vous avez présenté les exigences en matière d'emballage et d'étiquetage, mais, si j'ai bien compris, il n'y avait aucune restriction supplémentaire concernant la publicité sur le cannabis. Le projet de loi C-45 n'interdit pas la publicité sur le cannabis en ligne à moins que la personne responsable ait pris « des mesures raisonnables pour que les jeunes ne puissent avoir accès à la promotion ».

Quelles sont ces mesures raisonnables et comment peut-on comparer cette approche aux règles existantes pour le tabac et l'alcool?

Senator Raine: I want to know why you are allowing the growing of four plants in a dwelling given that there are already mail-order marijuana sites, and it's easy to purchase it through the mail anywhere in Canada. I know there are huge problems with growing marijuana in buildings.

Senator Omidvar: If cannabis is legalized, what should the government do to make peace with racialized communities that are disproportionately affected by prohibition?

The Chair: There are the four questions. I would ask Mr. Blair if he wants to start on any of them, and then Mr. Costen or any of the other officials can go from there.

Mr. Blair: I'm happy to speak, and I'll do it as quickly as I can, senator. You know I'm not known for my short answers, but I'll do my very best.

With respect to the excise tax, I will point out there are both excise and sales taxes that will apply. But regarding the 25-cent federal portion of the $1 excise tax, the Prime Minister has made a very clear commitment that we will use that money to invest in research, prevention, treatment and rehabilitation.

We also recognized that, even before that revenue begins to flow after the parliamentary processes are finished and the new regime is established, we had to make those investments. So we've made upfront investments, but we have an ongoing, going-forward commitment to continue to fund research, prevention, public education, treatment and rehabilitation with the federal portion of that revenue.

Actually, the second question particularly pertained to regulations. Four plants is always an interesting one. I acknowledge the challenge, and we've had a number of discussions with the provinces and territories. What we've said is that more than four plants would be a criminal offence and that that production was only for personal use. Anyone attempting to sell that would actually be committing a serious criminal offence. That would remain a serious criminal offence. The four-plant limit was an acknowledgment of our experience, over the past 15 years, with medical cannabis. In 2002, beginning with the MMAR regulations, then reinforced with the MMPR regulations and then the ACMPR regulations, there have been three iterations of regulation around medical cannabis, but it allowed for personal cultivation within limits. It also allowed for designated growers, which, from a law-enforcement standpoint, has been really problematic. We do not allow, in this legislation, designated growers. We've placed a very strict limit of four plants in any dwelling. That's not four plants for everyone who lives in the dwelling, but only four plants maximum for the dwelling. That was in response to what we heard in the

La sénatrice Raine : Je veux savoir pourquoi vous permettez la culture de quatre plantes dans une maison d'habitation étant donné qu'il y a déjà des sites de vente de marijuana par correspondance et qu'il est facile d'en acheter par correspondance partout au Canada. Je sais que la culture de marijuana dans des immeubles pose d'énormes problèmes.

La sénatrice Omidvar : Si le cannabis est légalisé, que devrait faire le gouvernement pour faire la paix avec les communautés ethniques qui sont touchées de manière disproportionnée par la prohibition?

Le président : Cela fait quatre questions. Je demanderais à M. Blair s'il désire répondre à l'une d'entre elles, et ensuite M. Costen ou tout autre fonctionnaire pourront poursuivre.

M. Blair : Je suis heureux de répondre, et je le ferai aussi rapidement que possible, monsieur le sénateur. Vous savez que je ne suis pas reconnu pour mes réponses courtes, mais je ferai de mon mieux.

Pour ce qui est de la taxe d'accise, je vais souligner que la taxe d'accise et la taxe de vente s'appliqueront. Cependant, pour ce qui est de la part de 25 p. 100 des recettes de la taxe d'accise qui reviennent au gouvernement fédéral, le premier ministre s'est engagé très clairement à investir cet argent dans la recherche, la prévention, le traitement et la réadaptation.

Nous avons également reconnu que, même avant d'encaisser les recettes après que les processus parlementaires auront pris fin et que le nouveau régime sera établi, nous devions réaliser ces investissements. Nous avons donc effectué des investissements initiaux, mais nous avons pris l'engagement de financer dans l'avenir la recherche, la prévention, l'éducation du public, le traitement et la réadaptation avec la partie des recettes qui revient au gouvernement fédéral.

En réalité, la deuxième question concernait particulièrement la réglementation. Pour ce qui est de la possession de quatre plantes, il s'agit d'une réglementation intéressante. Je reconnais le défi, et nous avons tenu un certain nombre de discussions avec les provinces et les territoires. Ce que nous avons dit, c'est que plus de quatre plantes serait une infraction criminelle et que la production devait être à des fins de consommation personnelle. Quiconque tente de vendre le produit de ces plantes commettrait en réalité une infraction criminelle grave. Cela demeurerait une infraction criminelle grave. La limite de quatre plantes a été établie compte tenu de notre expérience, au cours des 15 dernières années, avec le cannabis thérapeutique. En 2002, il y a d'abord eu le RAMFM, renforcé ensuite par le RMFM et le RACFM, il y a eu trois versions de règlement sur le cannabis thérapeutique, mais la culture personnelle est permise avec des limites. La réglementation permet également des producteurs désignés, ce qui, du point de vue de l'application de la loi, pose de véritables problèmes. Nous ne permettons pas, dans le projet de loi, les producteurs désignés. Nous avons fixé une limite très stricte de quatre plantes par maison d'habitation. Ce n'est pas

testimony, particularly before the task force, about the challenges for law enforcement. I will tell you that, for quite a period of time in the City of Toronto, as the police chief there, we had as many as 10,000 residential buildings that had been given over to the illegal production of cannabis. Those houses were rendered uninhabitable. There were hydro bypasses. There were fire hazards. There were mould and other health hazards related to that. All sorts of nefarious activity took place around those places. We wanted to make sure that was not replicated. That's why we've placed the strict limit of four plants.

quatre plantes par personne qui vit dans la maison d'habitation, mais quatre plantes maximum par maison d'habitation. C'était en raison de ce que nous avons entendu dans les témoignages, particulièrement devant le groupe de travail, concernant les défis auxquels font face les organismes d'application de la loi. Je vais vous dire que, pendant une longue période dans la Ville de Toronto, où j'étais chef de police, nous comptions jusqu'à 10 000 immeubles d'habitation où l'on cultivait illégalement du cannabis. Ces immeubles étaient devenus inhabitables. Il y avait des vols d'électricité et des risques d'incendie. Il y avait de la moisissure et d'autres risques pour la santé liés à cette culture. On menait toutes sortes d'activités illicites autour de ces endroits. Nous voulions nous assurer d'éviter cela. C'est la raison pour laquelle nous avons imposé une limite stricte de quatre plantes.

An Hon. Senator: *Why not zero?*

Un sénateur : *Pourquoi pas aucune?*

Mr. Blair: We looked at other jurisdictions. For example, California, Oregon, Colorado and other states that have introduced a legal regime have all put in place the possibility of personal cultivation. It begins at four plants. In one of them, it is four plants. Several of them are at 12. We thought the more prudent approach was four, but we also said to the provinces — and I think this is critically important — that the provinces have the authority to put in appropriate regulation so that the four plants would be done in such a way as to not compromise public safety or public order. For example, they can put in regulations that restrict what type of buildings that activity can take place in, its proximity to schools, the access that children can have. They can have regulations that require security, proper air ventilation, proper sanitation measures to ensure that the previous unregulated situation that we were dealing with can actually be brought under control at the appropriate level of governance, which is both municipal and provincial. That's how we propose that that would be dealt with.

M. Blair : Nous avons regardé ce que font d'autres administrations. Par exemple, la Californie, l'Oregon, le Colorado et d'autres États qui ont instauré un régime légal ont tous mis en place la possibilité d'une culture personnelle. Elle commence à quatre plantes. Dans un de ces États, il s'agit de quatre plantes. Plusieurs États permettent 12 plantes. Nous pensions que l'approche la plus prudente était de quatre plantes, mais nous avons également dit aux provinces — et je crois que cela est extrêmement important — qu'elles avaient le pouvoir d'adopter un règlement approprié pour que la culture des quatre plantes soit pratiquée de telle façon à ne pas compromettre la sécurité ou l'ordre public. Par exemple, elles peuvent mettre en place des règlements qui restreignent le type d'immeuble où la culture peut avoir lieu, sa proximité des écoles et l'accès des enfants. Elles peuvent adopter des règlements qui exigent la prise de mesures concernant la sécurité, la bonne circulation de l'air et l'hygiène afin de s'assurer que la situation non réglementée qu'on a constatée antérieurement puisse vraiment être contrôlée aux bons échelons de gouvernance, qui sont les échelons municipal et provincial. C'est ce que nous proposons pour nous occuper de la situation.

Finally, to the very important question about racialized communities, the first time I stood in the House of Commons and talked about the government's intention to bring forward a new regulatory regime for this, we spoke of that disproportionality, that disparity in enforcement, the impact it has had on racialized communities, poor communities, Black communities, Indigenous communities. It's one of the harms we seek to remedy through this initiative.

Enfin, pour répondre à la question très importante concernant les communautés ethniques, la première fois que je me suis levé dans la Chambre des communes et que j'ai parlé de l'intention du gouvernement de présenter un nouveau régime réglementaire à ce sujet, nous avons parlé du problème de la disproportion, des inégalités au chapitre de l'application de la loi, des répercussions qu'elles ont sur les communautés ethniques, les communautés pauvres, les communautés noires et les communautés autochtones. C'est un des préjudices que nous cherchons à réparer grâce à cette initiative.

We also recognize that, just on a go-forward basis, this will actually, I believe, significantly reduce the harmful impact that that disparity has had on minority communities, but we also recognize — and the Prime Minister has been very clear — that those who have a criminal record from this are, quite frankly, not

Nous reconnaissons que, à l'avenir, cela réduira en réalité, je crois, de manière importante l'effet préjudiciable que ces inégalités ont sur les communautés minoritaires, mais nous reconnaissons également — et le premier ministre a été très clair — que les personnes qui ont un casier judiciaire en raison

a matter dealt with within this legislation. There are already laws in the country with respect to record suspension, and the Prime Minister has made an undertaking that, when this important work — You cannot nullify the existing laws, the only system of cannabis control that is currently in place. Until it is repealed and replaced with a more effective regime, we urge all Canadians to continue to obey the law. But once we've repealed and replaced this legislation with a more comprehensive and effective system of cannabis control, then I think there is an appropriate time to have that important conversation about how to remedy the negative impact that those simple possession convictions have had on so many people. Almost half a million Canadians have a criminal conviction for possession of cannabis. We know all sorts of people that, as a result of a youthful indiscretion, got arrested for this offence and have that criminal record, and they are otherwise exemplary citizens. They are otherwise productive, decent, honest and honourable, yet, they carry the burden of that record. So we'll look at finding an appropriate way to address and remedy that, but that can only be done once we have completed this important work.

du cannabis ne sont pas, très franchement, prises en compte dans ce projet de loi. Il existe déjà des lois au Canada concernant la suspension de casier judiciaire, et le premier ministre a pris un engagement selon lequel, lorsque ce travail important... On ne peut pas abroger les lois existantes, le seul système de contrôle du cannabis qui est actuellement en place. Jusqu'à ce qu'il soit abrogé et remplacé par un régime plus efficace, nous encourageons tous les Canadiens à continuer à respecter la loi. Mais lorsque nous aurons abrogé et remplacé cette loi par un système plus exhaustif et plus efficace de contrôle du cannabis, alors je crois que ce sera le bon moment pour tenir une conversation importante sur la façon de remédier à l'effet négatif que ces condamnations pour possession simple ont eu sur tellement de gens. Presque 500 000 Canadiens ont une déclaration de culpabilité pour possession de cannabis. Nous connaissons toutes sortes de gens qui, à la suite d'une erreur de jeunesse, ont été arrêtés pour cette infraction et ont un casier judiciaire, et ils sont autrement des citoyens exemplaires. Ce sont des gens qui sont productifs, décents, honnêtes et honorables, pourtant, ils portent le fardeau de ce casier judiciaire. Nous allons donc tenter de trouver une façon appropriée pour remédier à ce problème, mais cela peut seulement être réalisé après avoir terminé ce travail important.

Mr. Costen: I'll answer Senator Seidman's question because I think Mr. Blair covered the others. Very directly, the advertising prohibitions that are set out in the act are entirely consistent with those that you would find in the Tobacco Act, so all the restrictions that you would imagine and particular to your question around youth. Different sections kind of elaborate these in detail, but they cannot be seen by young people. One of the fundamental constraints is that any promotional activity can't be false, misleading or invoke a whole series of different things, but, importantly, it can't be done in a manner in which it could reasonably be thought to be seen by a child or young person. So specific to your question about how that applies on the Internet, that would require — And this is something that really then immediately enters into conversations that we have with provinces and territories. As you know, they are fairly heavily invested in moving forward their plans to develop bricks and mortar stores but also to create an e-platform, an e-commerce environment. There have been several examples already tonight where people are saying that the availability of cannabis is ubiquitous.

M. Costen : Je vais répondre à la question de la sénatrice Seidman parce que je crois que M. Blair a répondu aux autres. Très directement, les interdictions de publicité qui sont décrites dans la loi sont tout à fait cohérentes avec celles qui figurent dans la Loi sur le tabac, alors il s'agit de toutes les restrictions que vous pourriez imaginer et qui concernent votre question sur les jeunes. Différents articles décrivent ces interdictions en détail, mais la publicité ne peut pas être vue par les jeunes. Une des contraintes fondamentales est qu'aucune activité promotionnelle ne peut être fausse, trompeuse ou évoquer une série de choses différentes, mais, de façon plus importante, elle ne peut pas être menée d'une manière qui pourrait raisonnablement être vue par un enfant ou un jeune. Alors pour répondre plus précisément à votre question sur la façon dont cela s'applique à Internet, cela exigerait... Et c'est quelque chose qui est immédiatement abordé dans le cadre des discussions que nous tenons avec les provinces et les territoires. Comme vous le savez, ils déploient beaucoup d'efforts pour poursuivre avec leurs plans de construire des magasins ayant pignon sur rue, mais également de créer une plateforme et un commerce électroniques. Nous avons entendu plusieurs exemples ce soir de personnes qui disent que la disponibilité du cannabis est omniprésente.

There are fairly well-established methods whereby age verification occurs. Take, for instance, regulators in the province of Ontario. You can purchase alcohol through their stores, and there are safeguards in place that would require a certain level of due diligence to ensure that the person you're selling to is not a minor, both at the point of purchase and at the point of delivery. Respecting the time, I won't go into those, but there are a variety of different technological means where that can occur. You're

Il y a des méthodes assez bien établies pour ce qui est de vérifier l'âge. Prenez, par exemple, les autorités de réglementation de la province de l'Ontario. Vous pouvez acheter de l'alcool dans les magasins, et des mécanismes en place exigent un certain niveau de diligence afin de s'assurer que la personne qui achète de l'alcool n'est pas mineure, tant à l'achat qu'à la livraison. Compte tenu du temps, je ne vais pas en parler, mais il existe un éventail de moyens technologiques qu'on peut

absolutely right; the legislation is not prescriptive in that regard. It simply acknowledges that those safeguards must be in place.

The Chair: We've come to the end of the meeting, and we've just scratched the surface. There could be a lot more questions. I didn't get a chance to put one in.

Thanks to Mr. Blair, particularly for coming back on short notice, and we hope to see you again and the other officials as well, Mr. Costen and all the others who joined you today.

Colleagues, we will resume on Bill C-45 tomorrow morning at 10:30. Tomorrow will be municipal day, one of my favourite levels of government. So we will have the Federation of Canadian Municipalities and a few municipal officials and mayors here tomorrow to talk about the municipal impact.

(The committee adjourned.)

utiliser. Vous avez tout à fait raison : le projet de loi n'est pas normatif à cet égard. Il reconnaît simplement que ces mécanismes doivent être en place.

Le président : La séance est presque terminée, et nous n'avons seulement qu'effleuré la surface. Il pourrait y avoir beaucoup d'autres questions. Je n'ai pas eu la chance d'en poser une.

Je remercie particulièrement M. Blair d'être revenu à court préavis, et nous espérons vous revoir de même que les autres fonctionnaires, monsieur Costen et tous les autres qui vous accompagnaient aujourd'hui.

Chers collègues, nous reprendrons l'examen du projet de loi C-45 demain matin à 10 h 30. Demain, nous accueillerons les municipalités, un de mes ordres de gouvernement préférés. Nous aurons donc la Fédération canadienne des municipalités et quelques représentants et maires municipaux ici pour parler de l'effet de la loi sur les municipalités.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, March 29, 2018

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which was referred Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other acts, met this day at 10:30 a.m. to continue the study on this bill.

Senator Art Eggleton (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Welcome to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

[*English*]

I'm Art Eggleton, a senator from Toronto and chair of the committee. I'm going to ask the members of the committee to introduce themselves.

[*Translation*]

Senator Petitclerc: Chantal Petitclerc from Quebec.

[*English*]

Senator Dean: Tony Dean, representing Ontario, the sponsor of Bill C-45.

Senator Galvez: Rosa Galvez, Quebec.

Senator Manning: Fabian Manning, Newfoundland and Labrador.

Senator Poirier: Rose-May Poirier, New Brunswick.

Senator Seidman: Judith Seidman, Montreal, Quebec, deputy chair of the committee.

The Chair: This morning we continue with Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts.

Today on our panel we have municipal representatives, so this is municipal government day at Social Affairs on the Bill C-45 hearings.

I am welcoming representatives from the Federation of Canadian Municipalities, Ville de Montréal, City of Waterloo, City of Richmond and the City of Calgary.

I'll introduce you as we come to each speaker.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 29 mars 2018

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, auquel a été renvoyé le projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois, se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, pour poursuivre l'étude de ce projet de loi.

Le sénateur Art Eggleton (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

[*Traduction*]

Je m'appelle Art Eggleton, je suis un sénateur de Toronto et président du comité. Je demanderais aux membres du comité de se présenter.

[*Français*]

La sénatrice Petitclerc : Chantal Petitclerc, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Dean : Tony Dean. Je représente l'Ontario et je suis le parrain du projet de loi C-45.

La sénatrice Galvez : Rosa Galvez, du Québec.

Le sénateur Manning : Fabian Manning, de Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice Poirier : Rose-May Poirier, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, au Québec. Je suis vice-présidente du comité.

Le président : Ce matin, nous poursuivons l'étude du projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois.

Aujourd'hui, nous accueillons des représentants des municipalités. Il s'agit donc de la réunion consacrée aux municipalités dans le cadre de l'étude du comité des affaires sociales sur le projet de loi C-45.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux représentants de la Fédération canadienne des municipalités, de la Ville de Montréal, de la Ville de Waterloo, de la Ville de Richmond et de la Ville de Calgary.

Je présenterai chaque témoin au moment de livrer son exposé.

I hope today that we could give five minutes to each senator who has questions. Yesterday we only had time, given the tight schedule, to go one question at a time. We can try to see how we do with a five-minute period of time today.

Let's get the initial presentations. We'll start with the Federation of Canadian Municipalities. Bill Karsten is First Vice President. He is also a councillor in the City of Halifax. Alana Lavoie, Manager of Policy and Research for FCM, is also here.

[*Translation*]

Bill Karsten, First Vice President, Councillor, City of Halifax, Federation of Canadian Municipalities: Thank you very much, Mr. Chair and members of the committee.

[*English*]

I thought maybe today we would start with a joke from Newfoundland. Is that a good way to start?

The Chair: He's going to be the judge here. He's from Newfoundland.

Mr. Karsten: Mr. Chair, it is my distinct pleasure to be here with you today on behalf of FCM and our municipal sector to bring comments on this very important national issue. We are here of course today to discuss the legislative and regulatory realities of legalizing non-medicinal cannabis in this country.

We all agree that legislation needs to roll out safely and effectively for all Canadians. However, there's absolutely nothing automatic or guaranteed about that. It will require strong coordination across all orders of government — and I emphasize all orders of government — and I would suggest, senators, that the role of the local government is critical.

As you know, FCM, the Federation of Canadian Municipalities, represents 2,000 member municipalities representing 90 per cent of all Canadians in every province and territory, from big cities like Toronto, Mr. Mayor, and rural towns, to northern and remote areas.

Often when federal plans move forward it's at the municipal level where the rubber hits the road. That's true with infrastructure programs. That's true with climate action. And certainly that's true with legalizing cannabis. Our communities, after all, are the places where people work, live and raise their families and where cannabis will be produced, sold and consumed.

Aujourd'hui, j'espère que nous pourrons accorder cinq minutes à chaque sénateur qui souhaite poser des questions. Hier, en raison de l'horaire serré, nous avons seulement eu le temps de poser une question par personne. Aujourd'hui, nous verrons si nous pouvons accorder cinq minutes à chaque intervenant qui a des questions.

Nous commencerons avec les exposés. Nous entendrons d'abord le premier vice-président de la Fédération canadienne des municipalités, Bill Karsten. Il est aussi conseiller municipal à la Ville d'Halifax. Alana Lavoie, directrice de la politique et de la recherche à la FCM, est également présente.

[*Français*]

Bill Karsten, premier vice-président, conseiller, Ville d'Halifax, Fédération canadienne des municipalités : Merci beaucoup, monsieur le président et membres du comité.

[*Traduction*]

Aujourd'hui, je pensais d'abord vous raconter une blague de Terre-Neuve. Est-ce une bonne façon de commencer?

Le président : Il en jugera. Il vient de Terre-Neuve.

M. Karsten : Monsieur le président, je suis très heureux d'être ici aujourd'hui au nom de la FCM et de notre secteur municipal pour formuler des commentaires sur cet enjeu national très important. Manifestement, nous sommes ici pour discuter des réalités législatives et réglementaires de la légalisation du cannabis non médicinal dans notre pays.

Nous convenons tous que la mise en œuvre des mesures législatives doit être sécuritaire et efficace pour tous les Canadiens. Toutefois, ce n'est absolument pas un processus automatique ou garanti. Il faudra assurer une étroite coordination à tous les échelons de gouvernement — je le répète, à tous les échelons de gouvernement — et je ferais valoir, sénateurs, que le rôle du gouvernement local est extrêmement important.

Comme vous le savez, la FCM, la Fédération canadienne des municipalités, représente 2 000 municipalités membres qui représentent elles-mêmes 90 p. 100 de tous les Canadiens dans chaque province et territoire, dans des grandes villes comme Toronto, monsieur le maire, et dans des villes en milieu rural, en passant par les régions nordiques et éloignées.

Lorsque des plans fédéraux sont mis en œuvre, c'est souvent à l'échelon fédéral que les choses se concrétisent. C'est vrai dans le cas des programmes d'infrastructure. C'est vrai dans le cas des mesures contre le changement climatique. Et c'est certainement vrai dans le cas de la légalisation du cannabis. Après tout, ce sont dans nos collectivités que les gens travaillent, qu'ils vivent et qu'ils élèvent leur famille, et c'est là aussi que le cannabis sera produit, vendu et consommé.

Bill C-45 places municipalities at the front line of keeping municipalities and Canadians safe and well served. That's not just because municipalities are responsible for the bulk of the police forces that will be enforcing the law, including all new impaired driving rules, but municipalities also play key roles in everything from land use to business licensing and far beyond. They have a world of bylaws, rules and processes to adapt and develop.

This, Mr. Chair, is a big job. FCM has been helping our members get ready. I am very proud that in just a few short weeks FCM will release our full municipal guide to cannabis legislation, which we developed with legal, land use and policy experts from across Canada.

FCM's tools will help municipalities from coast to coast to coast get moving on issues that they can address immediately and build work plans for the rest. But for the plans to succeed, we are still pressing the federal government for leadership in two primary areas.

First of all, Mr. Chair, we're urging this government to coordinate with all levels of government throughout the implementation of Bill C-45 and its corresponding federal, provincial and territorial frameworks. We all face, potentially, a summer 2018 implementation deadline. The key to meeting that deadline safely and effectively will be concurrent legislative, regulatory and bylaw development by all orders of government.

There are many areas where local implementation depends on decisions made at the federal, provincial or territorial levels. Those include, but are not limited to, provincial retail distribution models, rules around personal cultivation, First Nation and municipal boundary overlaps — which has been raised by some of our members — the ability and authority to prohibit cannabis use and sales should that be the desire of a community — I think you'll hear more about that a little later from another speaker — and municipal options if cannabis becomes legal federally without corresponding provincial or territorial laws and regulations.

Municipalities will continue to move forward based on what we see our federal, provincial and territorial partners are doing, but more engagement — and I repeat that — means better outcomes.

Le projet de loi C-45 donne aux municipalités la plus grosse partie de la responsabilité de la sécurité des municipalités et des Canadiens, ainsi que de la qualité de la prestation des services. Ce n'est pas seulement parce que les municipalités sont responsables de la majorité des services policiers qui feront appliquer la loi, y compris toutes les nouvelles règles sur la conduite avec facultés affaiblies, mais aussi parce que les municipalités jouent un rôle de premier plan dans tous les volets, qu'il s'agisse de l'utilisation du territoire, de la délivrance de permis d'entreprises, et de bien d'autres. Elles devront adapter et élaborer toute une gamme de règlements et de processus.

Monsieur le président, cela représente beaucoup de travail. La FCM aide ses membres à se préparer. Je suis très fier de vous annoncer que dans quelques semaines à peine, la FCM publiera un guide municipal complet sur la législation du cannabis. Nous l'avons élaboré avec l'aide de juristes et d'experts en politiques et en utilisation du territoire de partout au Canada.

Les outils de la FCM aideront les municipalités d'un bout à l'autre du pays à s'attaquer à des enjeux qu'elles peuvent régler immédiatement et à établir des plans de travail pour les autres. Toutefois, pour que ces plans fonctionnent, nous exhortons toujours le gouvernement fédéral à faire preuve de leadership dans deux domaines principaux.

Tout d'abord, monsieur le président, nous exhortons le gouvernement à assurer la coordination avec tous les échelons du gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du projet de loi C-45 et de ses cadres respectifs à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale. Nous aurons potentiellement tous à respecter un échéancier de mise en œuvre se terminant à l'été 2018. Pour y arriver de façon efficace et sécuritaire, tous les échelons de gouvernement devront simultanément élaborer des mesures législatives et des règlements.

Dans de nombreux domaines, la mise en œuvre à l'échelle locale dépend de décisions prises à l'échelon fédéral, provincial ou territorial. Il s'agit, sans s'y limiter, des modèles provinciaux de vente au détail, des règlements régissant la culture personnelle, du chevauchement entre les frontières municipales et celles des Premières Nations — une question soulevée par certains de nos membres —, la capacité et le pouvoir d'interdire l'utilisation et la vente du cannabis lorsqu'une collectivité le souhaite — je crois qu'un autre témoin vous en parlera un peu plus en détail — et des options qui s'offrent aux municipalités si le cannabis est légalisé à l'échelle fédérale sans que des lois et des règlements correspondants aient été mis en œuvre dans les provinces ou les territoires.

Les municipalités continueront d'avancer en se fondant sur ce que font leurs partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, mais un engagement plus profond — et j'insiste sur ce point — produira de meilleurs résultats.

The cannabis regime we build together today needs to be safe and effective. The other key message is that it also needs to be sustainable. As much as sometimes we don't like to talk about this issue, we need to address it, and that is we need to talk about costs.

Over the past year, FCM has worked with municipalities on the front lines of legalization to assess what implementation will mean for them. Our work suggests that, depending on the size of the municipality, up to 17 various departments will be affected within certain municipalities, affected and engaged in implementing this new regime.

One may ask, is a city that large to have 17 different departments? They are, and this will give you a sample taste. They include departments such as building services, community standards departments, fire and police departments, social housing issues, transit issues, customer service and communications. And we as municipalities, from coast to coast to coast, are the ones that will be called on to tackle issues such as local zoning and density bylaws, rules around minimum age of purchase, issues like possession limits, smoking restrictions, public nuisance complaints — not one to be forgotten — and safety concerns related to the building code.

We believe these are in fact appropriate roles for municipalities to play, but growing into these roles that lie before us will impose real costs. These costs include costs for things like staff time — I'm sure my colleague from Montreal can speak to that — and resources for training, for public health, for licensing administration and for bylaw enforcement.

FCM has estimated that the costs of implementing this federal commitment to our residents will range from $3 million to $4.75 million per year per 500,000 in population. For those of you who can equate that to where I come from, in Halifax we've talked about $2.5 million to, ballpark, $4.25 million as being our real costs moving forward.

This represents, in total, $210 million to $335 million per year in new costs each year.

That's the thing about sustainability. It's not just getting a cheque today to cover those capital costs; there are ongoing operational costs and ongoing costs. Everyone knows that local governments, which are our cities and small towns like Bishop's Falls, Newfoundland, in this country don't have that kind of fiscal flexibility.

Le régime du cannabis que nous bâtissons ensemble aujourd'hui doit être sécuritaire et efficace. L'autre message important, c'est qu'il doit également être durable. Même si nous n'aimons pas toujours parler de l'enjeu suivant, nous devons tout de même l'aborder; nous devons parler des coûts.

Au cours de la dernière année, la FCM a collaboré avec les municipalités aux premières lignes de la légalisation pour évaluer ce que la mise en œuvre signifiera pour elles. Nos travaux laissent croire que selon la taille de la municipalité, jusqu'à 17 services différents seront touchés au sein de certaines municipalités, c'est-à-dire que ces services participeront aussi à la mise en œuvre du nouveau régime.

On peut se demander si une ville peut être assez grande pour contenir 17 services différents. Tout à fait, et les exemples suivants vous donneront un aperçu de la situation. Il s'agit de services tels les services de construction, les services en matière de normes communautaires, les services d'incendie et de police, les services liés au logement social, le transport en commun, les services aux clients et les communications. Et on demandera aux municipalités d'un bout à l'autre du pays de s'attaquer à des enjeux tels le zonage local et les règlements régissant la densité, les règlements régissant l'âge minimum d'achat, les limites liées à la possession, les restrictions applicables aux fumeurs, les plaintes liées aux nuisances publiques — il ne faut pas les oublier — et les questions de sécurité relatives au Code du bâtiment.

Nous croyons qu'il s'agit de rôles appropriés pour les municipalités, mais l'apprentissage de ces rôles engendrera des coûts réels. Ces coûts comprennent des éléments comme le temps des employés — et je suis sûr que ma collègue de Montréal pourra vous en parler — et des ressources pour la formation, la santé publique, la gestion des permis et l'application des règlements.

La FCM estime que la mise en œuvre de cet engagement fédéral coûtera à ses résidants de 3 millions à 4,75 millions de dollars par année par 500 000 habitants. Pour ceux d'entre vous qui peuvent faire le calcul pour l'endroit d'où je viens, c'est-à-dire Halifax, on a parlé de 2,5 millions à environ 4,25 millions de dollars en coûts réels liés à la mise en œuvre.

Cela représente, au total, de 210 millions à 335 millions de dollars en nouveaux coûts chaque année.

C'est ce qui caractérise la durabilité. Il ne s'agit pas d'obtenir un chèque aujourd'hui pour couvrir les dépenses en immobilisations; il y a des coûts d'exploitations permanents et des coûts récurrents. Tout le monde sait que les gouvernements locaux, c'est-à-dire les villes et les petites collectivités de notre pays comme Bishop's Falls, à Terre-Neuve, n'ont pas ce type de souplesse financière.

That's really quite fresh in my mind as we sit here today because in Halifax, we just finalized our draft budget yesterday, and to keep it under a 1.9 per cent tax rate increase, we started chopping things like $40,000 out of the budget to maintain that minimum increase.

Senators, we need new financial tools to get this done. We appreciate — very much, in fact — that the federal government has committed $81 million to support municipalities in training police for the new regime. That $81 million, however, from our vantage point, is only a drop in the bucket. I'll quickly add that we appreciate that drop in the bucket, but it is a drop in the bucket.

One meaningful financial tool on the horizon is revenue sharing across orders of government — in particular, from the excise tax that will be levied on cannabis sales. FCM has recommended and continues to recommend today and into the future that one third of cannabis excise tax revenues be allocated to municipal governments to address administrative and policing costs. That, senators, is based on our very best cost estimates that already a lot of time and effort have gone into. Again, my colleagues in Montreal can speak very well to that. We believe that one third is fair and achievable.

As I'm sure you know, it was national news, and very much appreciated, that the federal government did respond to our call in December by increasing the provincial revenue share from 50 per cent to 75 per cent, so the additional 25 per cent could and should support municipal costs. The Prime Minister did underline that as his intent and the government's intent in the house and then again in Budget 2018.

Now a crucial next step is to turn this commitment into reliable and sustainable arrangements for municipal governments in all provinces and territories.

I'm going to digress a little, but there are a lot of statistics and facts from many states in the United States that offer helpful precedent for smart revenue sharing. Every successful model in the U.S. includes allocations for local governments. We should try to remember that as we build our Canadian-made solutions. Of course, revenue sharing is but one financial tool municipalities could use, but there will need to be more in the tool box.

J'ai tout cela à l'esprit en ce moment, car hier, à Halifax, nous avons terminé notre budget provisoire, et pour limiter le taux d'augmentation de la taxation à 1,9 p. 100, nous avons commencé à éliminer des éléments de 40 000 $ de notre budget.

Sénateurs, nous avons besoin de nouveaux outils financiers pour accomplir ce travail. Nous sommes reconnaissants — très reconnaissants, en fait — envers le gouvernement fédéral qui s'est engagé à verser 81 millions de dollars à l'appui de municipalités pour former les services de police à la mise en œuvre du nouveau régime. Toutefois, selon nous, ces 81 millions de dollars ne représentent qu'une goutte d'eau dans l'océan. Je tiens à préciser que nous apprécions cette goutte d'eau, mais qu'elle reste une goutte d'eau.

Un outil financier important se profile à l'horizon : c'est le partage des revenus entre les échelons de gouvernement — en particulier les revenus de la taxe d'accise qui sera perçue sur la vente du cannabis. La FCM a déjà recommandé et continue de recommander, aujourd'hui et à l'avenir, que le tiers des revenus provenant de la taxe d'accise perçue sur le cannabis soit versé aux gouvernements municipaux pour payer les coûts liés à l'administration et au maintien de l'ordre. Cette demande, sénateurs, se fonde sur nos meilleures estimations des coûts auxquelles nous avons déjà consacré beaucoup de temps et d'efforts. Encore une fois, mes collègues de Montréal pourront vous en parler de façon approfondie. Nous croyons que le tiers représente un objectif juste et atteignable.

Comme vous le savez, j'en suis sûr, car cela a fait les manchettes nationales — et provoqué une grande gratitude —, le gouvernement fédéral a répondu à l'appel que nous avions lancé en décembre en augmentant la part des revenus provinciaux de 50 p. 100 à 75 p. 100; les 25 p. 100 supplémentaires pourraient et devraient donc appuyer les coûts municipaux. Le premier ministre a souligné que c'était son intention et l'intention du gouvernement à la Chambre et à nouveau dans le budget de 2018.

Maintenant, il est essentiel de transformer cet engagement en mesures fiables et durables pour les gouvernements municipaux dans toutes les provinces et tous les territoires.

Je vais m'éloigner un peu du sujet, mais de nombreuses statistiques et de nombreux faits provenant d'un grand nombre d'États américains renferment des leçons utiles pour effectuer le partage des revenus de façon intelligente. En effet, chez nos voisins américains, chaque modèle fructueux prévoit des affectations pour les gouvernements locaux. Nous devrions tenter de ne pas l'oublier dans la mise au point de nos solutions canadiennes. Manifestement, le partage des revenus représente seulement un outil parmi d'autres que les municipalités pourraient utiliser, mais il faudra ajouter d'autres outils dans le coffre à outils.

A primary objective of the cannabis act is to deter criminal activity, and experts say the way to starve the black market is to keep the price of legal cannabis low. For this reason, the Parliamentary Budget Officer warns that revenue from cannabis sales may start out very slow, between $618 million and $959 million per year projected.

I pause to say that regardless of whether the front-end revenues are slowly taking off, our local governments will still face the significant administration and enforcement costs, so we need to know that federal support will be available if cannabis revenues take some time to catch up.

At the end of the day, the federal commitment to legalize cannabis comes with, we believe, a federal responsibility to ensure that all governments, including local governments, have the tools to keep people safe. Police training funds, revenue sharing and beyond, we can and need to be flexible about the shape that tools take — not flexible about the outcome we need to achieve, but keeping Canadians safe and well served from coast to coast to coast.

In short, senators, we can summarize FCM's recommendations and message today in two ideas: continued, strong engagement and long-term sustainability.

The federal government should continue to engage municipalities in building its regulatory frameworks and revenue models. Any cannabis regime's sustainability depends on equipping local governments with the tools they need to administer and enforce it. When? Out of the gate and long term.

We're proud that our collective municipal sector has a track record of delivering local solutions to national challenges. We look forward to working with the federal government throughout the progression of the cannabis act.

Mr. Chair and members of the committee, I thank you again for this opportunity, and I'd be happy to answer any questions you may have.

The Chair: Thank you. Now that we've heard from the Federation of Canadian Municipalities, we'll hear from some individual municipalities. I would ask as much as possible for the speakers to keep to about a seven-minute time frame so that we'll have an opportunity for dialogue with the committee.

L'un des objectifs principaux de la Loi sur le cannabis est de décourager l'activité criminelle et selon les experts, pour réussir à couper l'alimentation du marché noir, il faut notamment maintenir le prix du cannabis légal à un niveau peu élevé. Pour cette raison, le directeur parlementaire du budget explique que les revenus de la vente du cannabis pourraient être peu élevés au début, c'est-à-dire de 618 millions de dollars et de 959 millions de dollars par année prévue.

Je m'arrête pour préciser que même si les revenus augmenteront très lentement au départ, nos gouvernements locaux feront toujours face à des coûts élevés sur les plans de l'administration et de la mise en œuvre, et nous devons savoir que nous pouvons avoir accès au soutien du gouvernement fédéral si les revenus de la vente du cannabis prennent du temps à combler l'écart.

Au bout du compte, nous croyons que lorsque le gouvernement fédéral s'est engagé à légaliser le cannabis, il a également assumé la responsabilité de veiller à ce que tous les gouvernements, y compris les gouvernements locaux, aient les outils nécessaires pour assurer la sécurité des citoyens. Qu'il s'agisse du financement pour la formation des services de police, du partage des revenus ou d'autres moyens, nous pouvons et nous devons faire preuve de souplesse à l'égard de la forme que prendront ces outils — nous ne devons pas faire preuve de la même souplesse à l'égard des résultats que nous devons atteindre, mais il faut assurer la sécurité des Canadiens et leur fournir des services de qualité d'un bout à l'autre du pays.

En résumé, sénateurs, nous pouvons résumer les recommandations et le message de la FCM à l'aide de deux notions, c'est-à-dire un engagement solide et permanent et la durabilité à long terme.

Le gouvernement fédéral devrait continuer d'interagir avec les municipalités pendant l'élaboration de ses cadres réglementaires et de ses modèles de revenu. Pour qu'un régime du cannabis soit durable, il faut fournir aux gouvernements locaux les outils dont ils auront besoin pour mettre en œuvre et faire appliquer ce régime. Quand? Dès le départ et à long terme.

Nous sommes fiers des solutions locales que notre secteur municipal collectif a élaborées au fil du temps pour relever les défis nationaux. Nous avons hâte de collaborer avec le gouvernement fédéral dans les différentes étapes de la Loi sur le cannabis.

Monsieur le président et membres du comité, je vous remercie encore une fois de m'avoir donné l'occasion de comparaître, et je serai heureux de répondre à vos questions.

Le président : Merci. Maintenant que nous avons entendu les témoins de la Fédération canadienne des municipalités, nous entendrons des témoins de municipalités individuelles. Je demanderais aux intervenants de s'en tenir aux sept minutes

Next we have, from the Ville de Montréal, Peggy Bachman, Director, Office of Government and Municipal Relations. She's coming to us via video conference and is with Ms. Marie-Pierre Rouette, Member of Government Relations.

[*Translation*]

Peggy Bachman, Director, Office of Government and Municipal Relations, Ville de Montréal: Good morning, everyone. Thank you for giving us an opportunity to appear before your committee and do so by video conference, from Montreal.

In the few minutes we have, I would like to focus on Ville de Montréal's cost assessment.

I would first like to provide a little background. Montreal is clearly Quebec's largest city and, as such, we think implementing cannabis legalization will have an impact in Montreal, given the density and size of our population. So very specific issues will arise in Montreal, and the city will probably be a model to other cities, in Quebec and in Canada. We wanted to prepare ourselves, as soon as Bill C-45 was introduced, so that the city would really be ready to implement cannabis legalization as soon as the legislation comes into force.

Ville de Montréal's role of will obviously vary depending on the legal framework implemented, based on the laws that will be adopted both on a federal level, with Bill C-45, and based on the provincial legislation currently under consideration by the National Assembly, in Quebec City. All the conclusions of what we will present to you will also depend on the legal frameworks that will be adopted.

Since we want to be ready, we have taken a number of measures, at Ville de Montréal, including contracting the Raymond Chabot Grant Thornton firm to provide the most accurate cost assessment possible for the city related to cannabis legalization implementation. We have also created an expert panel on cannabis legalization to advise us and guide us through the process, and the panel includes the public health branch, as well as experts from academia and communities who could help us throughout the process.

First and foremost, I want to talk to you about costs. We obviously agree with what was just presented by the Federation of Canadian Municipalities, the FCM, and we are working closely with the federation on this file. Like the FCM, we have also asked that part of the revenue be given to municipalities. We

imparties, afin que nous ayons l'occasion de discuter avec les membres du comité.

Nous accueillons maintenant Peggy Bachman, directrice du Bureau des relations gouvernementales et municipales de la Ville de Montréal. Elle comparaît par vidéoconférence aujourd'hui. Elle est accompagnée de Mme Marie-Pierre Rouette, conseillère en relations gouvernementales.

[*Français*]

Peggy Bachman, directrice, Bureau des relations gouvernementales et municipales, Ville de Montréal : Bonjour à tous. Merci de nous permettre de nous exprimer devant votre comité et de le faire par vidéoconférence, à partir de Montréal.

Dans les quelques minutes qui nous sont imparties, j'aimerais vous faire part, notamment, de l'évaluation des coûts que la Ville de Montréal a réalisée.

J'aimerais tout d'abord faire une petite mise en contexte. Montréal est, évidemment, la métropole du Québec et, à ce titre, on pense que la mise en œuvre de la légalisation du cannabis aura des impacts à Montréal, compte tenu de la densité et de l'importance de notre population. Il y aura donc des enjeux très spécifiques à Montréal, et la ville servira probablement de modèle à d'autres villes, au Québec et au Canada. Nous souhaitions nous préparer, dès le dépôt du projet de loi C-45, afin que la ville soit vraiment prête à mettre en œuvre la légalisation du cannabis dès la date d'entrée en vigueur de la loi.

Le rôle de la Ville de Montréal variera évidemment selon le cadre légal qui sera mis en œuvre, selon les lois qui seront adoptées à la fois au niveau fédéral, avec le projet de loi C-45, et, également, selon la loi provinciale actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale, à Québec. Toutes les conclusions de ce qu'on vous présentera dépendent aussi des cadres légaux qui seront adoptés.

Comme nous souhaitions être prêts, nous avons pris plusieurs actions, à la Ville de Montréal, dont celle de confier un mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton afin de procéder à l'évaluation la plus précise possible des coûts pour la ville liés à la mise en œuvre de la légalisation du cannabis. Nous avons également mis en place un comité d'experts sur la légalisation du cannabis pour nous conseiller et nous accompagner dans la démarche, notamment avec la direction de la santé publique, ainsi que des experts des milieux universitaires et communautaires qui peuvent nous aider dans tout le cheminement.

Je souhaite vous parler, avant tout, de la question des coûts. Nous sommes évidemment d'accord avec ce qui vient d'être présenté par la Fédération canadienne des municipalités, la FCM, et nous travaillons étroitement avec elle dans ce dossier. Tout comme la FCM, nous avons également demandé à ce qu'une

want cannabis legalization to really cost municipalities nothing, and we don't want any property tax money to be needed to implement legalization. We want a fair share of the tax revenue associated with the sale of cannabis, so that we can meet our obligations to our citizens, be it in terms of promoting healthy life habits, living together or public safety. And since we strongly advocate for municipal autonomy, we want the equivalent in terms of revenue to be transferred to municipalities.

partie des revenus soit versée aux municipalités. En fait, nous souhaitons que la légalisation du cannabis se fasse vraiment à coût nul pour les municipalités, et qu'il n'y ait aucun coût tiré des taxes foncières qui soit nécessaire pour la mise en œuvre de la légalisation. Nous souhaitons recevoir une juste part des revenus fiscaux associés à la vente du cannabis afin d'être en mesure de remplir nos obligations auprès de nos citoyens, que ce soit pour la promotion de saines habitudes de vie, le vivre-ensemble et la sécurité publique. Et comme nous prônons beaucoup l'autonomie municipale, nous souhaitons qu'un transfert de l'équivalent en matière des revenus soit accordé aux municipalités.

The study carried out last fall lays out two types of impacts: one-time impacts, related to the act's implementation, and recurrent annual impacts. I think you received a copy of that study, which is public and available on Ville de Montréal's website.

L'étude réalisée l'automne dernier énonce deux types d'impacts : les impacts ponctuels, c'est-à-dire de mise en application de la loi, et les impacts récurrents sur une base annuelle. Je pense que vous avez reçu une copie de cette étude, qui est publique et disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal.

We have gathered an internal committee with many Ville de Montréal services and boroughs, since the city is divided into boroughs that manage local services on their territory. We asked those services how they thought cannabis legalization would impact their activities. Here are the services that responded to us and provided data: the Service de police de la Ville de Montréal, the Service de sécurité incendie de Montréal, the Service des ressources humaines, the Service des communications, the Service du développement économique and the Service de la mise en valeur du territoire, focusing on urban planning.

Nous avons réuni un comité interne avec de nombreux services et arrondissements de la Ville de Montréal, car la ville est organisée en arrondissements qui gèrent les services de proximité sur leur territoire. Nous avons demandé à ces services comment ils envisageaient les impacts de la légalisation du cannabis sur leurs activités. Voici les services qui nous ont répondu et fourni des données : le Service de police de la Ville de Montréal, le Service de sécurité incendie de Montréal, le Service des ressources humaines, le Service des communications, le Service du développement économique et le Service de la mise en valeur du territoire et, plus particulièrement, celui de l'urbanisme.

We have also consulted other services, for which the impacts were deemed negligible. It was very difficult to quantify them. Either there was no impact in terms of cost, or the impact was impossible to quantify today based on the current state of knowledge. That study was carried out last fall, so legal frameworks had not yet been established.

Nous avons aussi consulté d'autres services et, pour ceux-ci, les impacts ont été jugés négligeables. Il était très difficile de les chiffrer. Soit qu'il n'y avait pas d'impact en matière de coût ou que ces impacts étaient impossibles à chiffrer aujourd'hui selon l'état actuel des connaissances. On a fait cette étude à l'automne dernier, donc les cadres juridiques légaux n'étaient pas encore fixés.

Regarding the costs you have in your documents, the transfer of cannabis production, distribution and retail sales from the illegal market to the legal market — because that is what we are talking about — will require significant additional efforts by the SPVM. That is where the most significant costs are. The SPVM will have to fight smuggling and tax evasion, so significant efforts will be invested. We are often asked why additional police services have to be deployed when we are talking about legalization.

Quant aux coûts que vous avez dans vos documents, le transfert de la production et de la distribution de la vente au détail du cannabis du marché illégal vers le marché légal — parce que c'est ce dont on parle — vont demander des efforts supplémentaires importants de la part du SPVM. C'est là que les coûts les plus importants se retrouvent. Le SPVM va devoir lutter contre la contrebande et l'évasion fiscale; d'importants efforts y seront déployés. On nous demande souvent pourquoi des services supplémentaires de police doivent être déployés alors qu'on parle de légalisation.

As for the fight against smuggling, the objective is to shift consumption toward the legal market as much as possible. Significant efforts will have to be deployed to fight smuggling in order to deal with the illegal market and ensure that more

Quant à la question de la lutte à la contrebande, l'objectif est d'amener le plus possible la consommation vers le marché légal. Pour cela, il faudra déployer des efforts importants de lutte à la contrebande pour lutter contre le marché illégal et faire en sorte

consumers move toward the legal market. As we explain in our documents, the SPVM will have to deploy teams. The costs vary. We determined that those teams will have implementation costs and, more importantly, significant recurrent costs. The cost of fighting smuggling is estimated at $6 million on a recurrent basis.

We have also carried out sensitivity analyses to compare the costs provided by the SPVM to those from other places. We made comparisons with the City of Denver, in Colorado. By comparing the number of police officers per capita, we see that it is possible to decrease costs, but it is clear that at least some 20 additional police officers will be needed and that recurrent financial impacts for the Ville de Montréal could vary from $5 million to $9 million. Even if we lower the forecast amount a bit and go with the minimum, the impacts are still significant. Impaired driving also has to be considered. The entire issue of road safety will require considerable resources from the municipality in terms of training police officers and acquiring screening devices. For the time being, there are no screening devices that are 100 per cent reliable. So benchmarks will have to be established and those devices found. Right now, significant resources are allocated to police officer training for the behavioural analysis. That technique is currently used to determine whether a person is driving impaired or not.

The other financial costs include the Service des ressources humaines, since Ville de Montréal employees will have to be trained, and frameworks on impairment in the workplace reviewed. In a city, many people have to drive vehicles or use machines. There are specific challenges in that area.

As for the Service des communications, we are planning awareness-raising campaigns. Even if federal or provincial campaigns are launched, we are planning to provide communication actions locally on the ground, in neighbourhoods, so that people would understand municipal regulations and how they apply in their community. Prevention campaigns will also be provided with community groups.

The urban planning service will have to review its regulatory framework and coordinate the action with city boroughs. Those are examples of impacts we have identified so far.

[*English*]

The Chair: Ms. Bachman, could I ask you to wrap up, please? We're past the seven minutes.

que plus de consommateurs se déplacent vers le marché légal. Comme il est détaillé dans nos documents, il faudra que le SPVM déploie des équipes. Il y a des variations dans les coûts. On a déterminé que ces équipes auront des coûts de mise en œuvre et, surtout, des coûts récurrents importants. Ces coûts sont estimés, pour la lutte à la contrebande, à 6 millions de dollars de façon récurrente.

Nous avons également effectué des analyses de sensibilité afin de comparer les coûts fournis par le SPVM à ceux d'autres endroits. Nous avons fait des comparaisons avec la Ville de Denver, au Colorado. En comparant les ratios de policiers par habitant, nous voyons qu'il est possible de diminuer ces coûts, mais il est clair qu'au moins une vingtaine de policiers supplémentaires seront nécessaires et que les impacts financiers récurrents pour la Ville de Montréal pourraient varier entre 5 et 9 millions de dollars. Même si l'on baisse un peu les prévisions et que l'on considère le minimum, il y a des impacts tout de même importants. Il y a également la conduite avec facultés affaiblies. Toute la question de la sécurité routière va demander des ressources importantes de la municipalité en matière de formation des policiers et d'acquisition d'appareils de détection. Pour l'instant, il n'y a pas d'appareils de détection fiables à 100 p. 100. Il faudra donc faire un balisage et trouver ces appareils. À l'heure actuelle, d'importantes ressources sont affectées à la formation des policiers pour l'analyse des comportements. Cette technique est utilisée actuellement pour juger si une personne est en situation de conduite avec facultés affaiblies ou non.

Les autres coûts financiers incluent notamment le Service des ressources humaines, puisqu'il faudra former les employés de la Ville de Montréal et revoir les cadres sur les questions de travail avec facultés affaiblies. Dans une ville, il y a beaucoup de personnes qui sont amenées à conduire des véhicules ou à utiliser des machines. Il y a des enjeux particuliers à ce niveau-là.

Quant au Service des communications, nous prévoyons des campagnes de sensibilisation. Même s'il y a éventuellement des campagnes fédérales ou provinciales, nous pensons effectuer des actions de communication au niveau local sur le terrain, dans les quartiers, pour que les gens comprennent la réglementation municipale et comment elle s'applique dans leur milieu. Il y aura aussi des campagnes de prévention avec des groupes communautaires.

Le service d'urbanisme devra revoir son cadre réglementaire et coordonner l'action en fonction des arrondissements de la ville. Ce sont des exemples d'impact que nous avons cernés pour l'instant.

[*Traduction*]

Le président : Madame Bachman, puis-je vous demander de conclure? Vos sept minutes sont écoulées.

[*Translation*]

Ms. Bachman: I am done. The impacts amount to more than $9 million for the implementation of cannabis legalization, not including all the financial costs we cannot assess at this stage, since legal frameworks have not yet been adopted.

[*English*]

The Chair: Thank you.

We will now hear from Shayne Turner, Director, By-Law Enforcement, City of Waterloo.

Shayne Turner, Director, By-Law Enforcement, City of Waterloo: Thank you, Mr. Chair, and thank you to the members of the standing committee for this opportunity to appear before you.

The local municipalities in Waterloo region, like many municipalities across Canada, are preparing for the foreseeable implications of the legalization of cannabis and what this will mean for our communities. I wish to share some of the insight from our work as well as the discussions we've had with our partner municipalities and federal and provincial agencies. I will also take a moment to comment on the potential opportunities to influence upstream prevention with respect to early use by youth.

Municipalities, because they are the front-line connection to our communities, will play a significant role in determining the successful implementation of this initiative. Some municipalities may be affected more than others, at least during the initial phase. Some municipalities may be affected differently than others based on various provincial policy frameworks, but regardless, certain fundamental concepts still apply. There is a need for clarity and collaboration across all levels of government and adequate and sustainable capacity and resources.

We sense a strong municipal commitment to doing our part to achieve the objectives of the federal and provincial policy framework, and we are committed to ensuring the best possible actions to fit the nature of our respective communities and to manage the expectations that will arise. However, our ability to deliver on this strong commitment comes with its challenges, again, specifically referring to role clarity and coordination among all levels of government and the sustainability of resources.

I would like to now indicate the various areas of potential involvement and concerns identified at the municipal level. These include managing public expectations and competing

[*Français*]

Mme Bachman : J'ai terminé. Les impacts se chiffrent à plus de 9 millions de dollars pour la mise en œuvre de la légalisation du cannabis et cela ne comprend pas tous les coûts financiers que nous ne sommes pas en mesure d'évaluer à ce stade-ci, étant donné que les cadres légaux n'ont pas encore été adoptés.

[*Traduction*]

Le président : Merci.

Nous entendrons maintenant Shayne Turner, directeur, Application des règlements, Ville de Waterloo.

Shayne Turner, directeur, Application des règlements, Ville de Waterloo : Merci, monsieur le président. J'aimerais également remercier les membres du comité de m'avoir donné l'occasion de comparaître aujourd'hui.

Les municipalités locales de la région de Waterloo, comme de nombreuses autres municipalités d'un bout à l'autre du Canada, se préparent à gérer les conséquences attendues de la légalisation du cannabis et à déterminer ce que cela signifiera pour nos collectivités. J'aimerais vous faire part des conclusions de nos travaux ainsi que des discussions que nous avons eues avec nos municipalités partenaires et des organismes fédéraux et provinciaux. Je prendrai également un moment pour formuler des commentaires sur les occasions potentielles d'élaborer des mesures de prévention liées à l'usage précoce chez les jeunes.

Étant donné que les municipalités sont aux premières lignes des relations avec nos collectivités, elles joueront un rôle important dans la mise en œuvre réussie de cette initiative. Certaines municipalités pourraient être touchées plus que d'autres, du moins pendant la phase initiale. Certaines municipalités pourraient être touchées de façon différente en raison de divers cadres stratégiques provinciaux, mais d'une façon ou d'une autre, certaines notions fondamentales s'appliquent toujours. En effet, nous avons besoin de précisions et de collaboration à tous les échelons de gouvernement et de capacités et de ressources adéquates et durables.

Nous tenons à nous engager fermement à contribuer à l'échelon municipal, afin d'atteindre les objectifs du cadre stratégique provincial et fédéral, et nous nous sommes engagés à prendre les meilleures mesures possible qui tiennent compte de la nature de chaque collectivité et à gérer les attentes qui seront exprimées. Toutefois, notre capacité de concrétiser cet engagement ferme se heurte à des défis; encore une fois, je parle de préciser les rôles joués par chacun, d'assurer la coordination à tous les échelons de gouvernement et de prévoir des ressources durables.

J'aimerais maintenant indiquer les domaines de participation et les préoccupations potentielles mentionnés à l'échelon municipal. Il y a notamment la gestion des attentes de la

priorities around the enforcement model; public consumption and community expectations around that enforcement; monitoring home cultivation and the associated safety concerns; public nuisances, including odours detectable in or around adjacent units or lands; consumption lounges and the impact on business licensing; assisting other enforcement agencies in addressing illegal storefronts; and finally, the training costs as municipal law enforcement officers become involved in areas of administration and enforcement that are completely new to them.

Next I'd like to comment on the issue of expectations versus priorities as identified by our working group. A key component of municipal responsibility is the often challenging task of responding to and managing community expectations. Given the attention paid to the cannabis file, we anticipate a high degree of public scrutiny, leading to a variety of expectations on all sides of the equation. It is possible and highly probable that public expectations and enforcement priorities may not align. We only have to look at how the opioid situation is challenging communities across Canada. All competing pressures will impact our ability to meet public expectations.

Our discussions indicate that some municipalities are still unclear as to the specific role they will play with regard to implementation, but what is clear is that public expectations are likely to influence our roles, either at the beginning or as implementation plays out.

Further, we know that there will be a variety of approaches across Canada. This is evidenced by recent policy frameworks released at the provincial levels. While provincial autonomy is important, the potential impacts in terms of a general public understanding should not be ignored. This variety of approaches can impact perceptions and can contribute to a lack of clarity among the public. All this leads me to underscore the importance of strong collaboration among all levels of government, role clarity within the municipal sector and clear public education and awareness messaging.

With regard to the financial implications, we are pleased to see the negotiated revenue-sharing agreement between the federal and provincial governments. We also believe the revenue-sharing model recently negotiated in Ontario is a positive first step in recognizing the important role that municipalities play in determining successful implementation that meets our overall shared objectives.

population et des différentes priorités concurrentes dans le modèle d'application de la loi, la consommation par la population et les attentes des collectivités relativement à ce modèle d'application de la loi, la surveillance de la culture à domicile et les enjeux de sécurité connexes, les nuisances publiques, y compris les odeurs détectables dans les unités ou les terres adjacentes ou dans les environs, les lieux de consommation et leur impact sur l'octroi de permis aux entreprises, l'aide aux autres organismes d'application de la loi pour régler la question des vitrines illégales et, enfin, les coûts liés à la formation des agents de la paix municipaux qui doivent intervenir dans des domaines d'administration et d'application de la loi qui sont complètement nouveaux pour eux.

Ensuite, j'aimerais formuler des commentaires sur la question des attentes comparativement aux priorités telles que cernées par notre groupe de travail. Un élément essentiel de la responsabilité municipale est la tâche souvent difficile de gérer les attentes de la collectivité et d'y répondre. Étant donné l'attention accordée au dossier du cannabis, nous nous attendons à un examen scrupuleux de la part du public, ce qui générera une série d'attentes de chaque côté de l'équation. Il est possible et même très probable que les attentes de la population ne correspondent pas aux priorités en matière d'application de la loi. Nous n'avons qu'à penser au défi que représente la situation des opioïdes pour les collectivités de partout au Canada. Toutes ces pressions concurrentes auront des conséquences sur notre capacité de répondre aux attentes de la population.

Nos discussions indiquent que certaines municipalités n'ont toujours pas défini le rôle précis qu'elles joueront dans le cadre de la mise en œuvre, mais il est évident que les attentes de la population influenceront probablement nos rôles au début ou pendant le processus de mise en œuvre.

De plus, nous prévoyons une application non uniforme de la loi au Canada, comme le prouvent les cadres stratégiques récemment publiés par les provinces. L'autonomie des provinces est importante, mais ne faisons pas fi des éventuelles conséquences des perceptions du grand public, que le chaos risque de confondre. Voilà pourquoi j'insiste sur l'importance d'une collaboration étroite entre toutes les autorités et sur l'importance de la clarté des rôles dans le secteur municipal et de la clarté des messages d'éducation et de sensibilisation du public.

En ce qui concerne les conséquences financières, nous sommes heureux de l'accord fédéral-provincial conclu sur le partage des recettes. Nous croyons aussi que le modèle de partage des recettes qu'on vient de négocier en Ontario est un premier pas concret dans la reconnaissance du rôle important des municipalités dans l'application réussie de la loi, conformément à nos objectifs communs globaux.

Having said this, there is a need to ensure sustainable funding over the long term. A key message we heard from jurisdictions where legalization has been implemented is that we need to be prepared for change. Regulations and processes at the local level will, purely out of necessity, need to adapt over time. As a result, this will require ongoing monitoring and adaptability at the municipal level.

It is important that we have the capacity and resources to achieve successful implementation. Our community members on all sides of the issue will be watching and expect little else.

The last piece is prevention, and more specifically upstream prevention. Rates of cannabis use by Canadian youth are among the highest in the world. The research is clear that early use of cannabis by youth impacts brain development. We have an opportunity, and some would say an obligation, to influence upstream prevention for our youth sector.

The City of Denver has undertaken to track teen perception since legalization took effect in their city. One notable finding is that teens' perception of the level of risk associated with cannabis use has decreased since legalization. We must be cognizant of the impact legalization may have on perceptions and ensure that such perceptions do not have an adverse impact on the health and well-being of our youth.

Public health is a shared responsibility. We need a strong commitment from all levels to fund the development of a series of strategies that advance and support upstream prevention in a way that does more than just deter early use but also explores why youth turn to cannabis products in the first place.

In summary, my comments are intended to underscore the importance of collaboration among and within all orders of government, role clarity in developing strong messaging to ensure people understand who is responsible for what within their communities, strong prevention strategies, and finally adequate resources to help ensure successful implementation and achievement of our policy objectives. Once again, thank you for your time and consideration.

Chak Kwong Au, Councillor, City of Richmond: Mr. Chair, I will confine my presentation to seven minutes. I'm glad that I'm making the presentation because we think it is important for municipal government to have this opportunity to address the issue.

Cela dit, il faut assurer un financement soutenable à long terme. Le message central des autorités ayant légalisé le produit souligne la nécessité de se préparer au changement. Les règlements et les façons de faire locaux devront, par la simple force des choses, progressivement s'adapter. Les municipalités devront sans cesse se montrer capables d'adaptation et exercer une surveillance continuelle.

Il importe que nous possédions la capacité et les ressources pour une mise en œuvre réussie. C'est à peu près ce à quoi s'attendent les membres de nos communautés, quelle que soit leur position sur la question, qui garderont l'œil ouvert.

Enfin, il y a la prévention, plus précisément en amont. Les taux de consommation du cannabis chez les jeunes Canadiens sont parmi les plus élevés du monde. La recherche montre clairement que cette consommation, dans ce groupe d'âge influe sur le développement du cerveau. Nous pouvons, et certains diront que nous le devons, infléchir cette prévention pour nos jeunes.

La Ville de Denver s'est engagée à suivre l'évolution des perceptions chez les jeunes depuis la légalisation du produit dans cette ville. Une constatation notable est que la perception du degré de risque associé à la consommation de cannabis a diminué chez les jeunes depuis la légalisation. Nous devons connaître les éventuelles répercussions de la légalisation sur les perceptions et en empêcher les conséquences négatives sur la santé et le mieux-être de nos jeunes.

La santé publique est une responsabilité partagée. Nous avons besoin de l'engagement ferme de tous les joueurs pour financer l'élaboration d'une série de stratégies qui favorisent et appuient la prévention en amont, de manière à ne pas seulement décourager la consommation chez les jeunes mais, également, à déterminer pourquoi les jeunes, en premier lieu, sont attirés par les produits du cannabis.

Bref, mes observations visent à souligner l'importance de la collaboration dans tous les ordres de gouvernement et entre eux, l'importance de la clarté des rôles dans l'élaboration de messages convaincants, pour que le public comprenne bien la répartition des responsabilités dans les communautés, l'importance de solides stratégies de prévention et, enfin, de ressources suffisantes pour assurer la mise en œuvre et l'atteinte de nos objectifs stratégiques. Encore une fois, je vous remercie du temps que vous nous avez accordé et de la réflexion que vous consacrerez à notre témoignage.

Chak Kwong Au, conseiller, Ville de Richmond : Monsieur le président, je limiterai la durée de mon exposé à sept minutes. Je suis heureux de le livrer parce que nous estimons qu'il importe que les municipalités puissent s'exprimer sur cette question.

If marijuana is being legalized, the municipal government will be impacted the most, yet we have been consulted the least, so this is a good opportunity for me to bring the issues we are concerned about to your knowledge.

Maybe I will say a few words about Richmond so that you know the context of our city and where we are coming from.

Richmond is a mid-sized city with a population of 220,000. Sixty per cent of our population was not born in Canada, so we are basically a fast-growing immigrant city. About 50 per cent of our land is under agricultural land reserve, meaning they are not supposed to be developed. This is quite unique in Richmond.

We have the longest life expectancy in Canada with the age of 86. We are well above the national average. We are also the healthiest city in B.C., if not in Canada. We are the first city to ban public smoking, and we have the lowest smoking rate and the lowest rate of obesity. This is the context that we have. In the city, our citizens are leading a very active and healthy life.

There are five issues that we are concerned about. The first one is home cultivation. We are concerned that the bill as is will allow people to grow marijuana at home. In our assessment of the situation, we think this is not enforceable and will defeat the original stated purpose of Bill C-45, which is to protect young people from having access to marijuana. If people can just grow their own marijuana at home, there will be no way to control it. We cannot send police officers to knock at every door or respond to every complaint and do an investigation. Theoretically, if people can grow their own plants at home, kids will have more opportunity to get in touch with marijuana because it can be grown in a place where kids of their own or kids of other people might be present. This is our number one concern.

The second concern is about the age of possession. We noticed in all provinces not one of them would suggest that we should allow minors under the age of 18 to have possession. Yet in the bill as proposed right now, there seems to be a loophole that kids will be allowed to possess 5 grams of marijuana. This is a problem because 5 grams of marijuana means 15 joints. It's a lot, and we would be very concerned that the message is that the kids can have possession and use it.

The third concern we have is the readiness of law enforcement institutions to implement the law or the regulations. We have heard a lot from other cities and across the country that we are not ready. We don't have the resources, the training, the tools or the manpower to carry out enforcement once this legislation is passed and enforce it fall or this summer.

La légalisation de la marijuana aura les plus grandes conséquences sur les municipalités. Pourtant, c'est elles qu'on a le moins consultées. L'occasion est donc belle pour moi de présenter les questions que nous nous posons sur vos connaissances.

Quelques mots d'abord sur Richmond, son cadre, son parcours.

Ville de taille moyenne de 220 000 âmes, 60 p. 100 de sa population est née à l'étranger. Nous sommes essentiellement une ville d'immigration en plein essor. La moitié de notre territoire fait partie de la réserve de terres agricoles, c'est-à-dire qu'elle n'est pas censée être lotie. Cela fait de Richmond une exception notable.

Nous avons la plus longue espérance de vie au Canada, soit de 86 ans, qui est bien au-dessus de la moyenne nationale. Nous sommes la ville de Colombie-Britannique, sinon du Canada, dont la population est « en meilleure santé ». Nous sommes la première ville à avoir interdit le tabagisme dans les lieux publics, et nous avons les taux les moins élevés de tabagisme et d'obésité. Voilà nos caractéristiques. Nos habitants mènent une vie très active et très saine.

Nous avons cinq motifs de préoccupation. Le premier est la culture à domicile, qui éveille des craintes chez nous. Dans notre évaluation de la situation, nous croyons que c'est inapplicable et que ça contredit l'objectif officiel et originel du projet de loi C-45, la protection des jeunes contre l'accès à la marijuana. Cette culture à domicile sera impossible à contrôler. Nous ne pouvons pas envoyer de policiers à chaque adresse ni répondre à toutes les plaintes et faire ensuite enquête. En théorie, la culture à domicile multipliera les occasions de contact des jeunes avec la marijuana, parce que l'occupant des lieux peut s'y adonner dans un endroit accessible à ses enfants ou à d'autres enfants. Voilà notre premier motif de préoccupation.

Le deuxième est l'âge minimum pour la possession. Nous avons remarqué qu'aucune province ne propose d'autoriser des mineurs, c'est-à-dire des jeunes de moins de 18 ans, d'être en possession de marijuana. Pourtant, dans son libellé actuel, le projet de loi semble comporter une faille qui autorise aux enfants la possession de cinq grammes. C'est un problème, parce que cette quantité équivaut à 15 joints. C'est beaucoup, et nous craignons que cela ne soit perçu comme une autorisation pour les enfants de posséder de la marijuana et d'en consommer.

Le troisième concerne l'état de préparation des polices à l'application de la loi ou des règlements. Beaucoup d'autres villes canadiennes l'ont dit : nous ne sommes pas prêts. Nous n'avons pas les ressources, la formation, les moyens ou les ressources humaines pour appliquer la loi après son adoption, l'été ou l'automne prochain.

It is because of these concerns that Richmond has concluded that we have to oppose the legislation as is, and that's why Richmond has taken the position of being strongly opposed to the legalization of marijuana in this bill.

The two other comments I would like to make is that we are opposed to using farmland for the production of marijuana. We have written to Health Canada and our provincial government saying that we don't want marijuana to be grown on our farmland. In Richmond, we have the best 1 per cent of farmland in B.C. Our stance is that we should preserve our farmland for growing food, not marijuana. Marijuana production is an industrial activity, not a farm one. That's why we say farmland should not be used for growing marijuana.

Finally, regarding costs, we have heard from different sources that it will be a huge cost for municipal governments to implement or regulate the legislation. We have also written to the federal and provincial governments asking for 50 per cent of the revenue generated from the sale of cannabis to be given to the city in order to carry out whatever we need to do.

In short, we feel that this bill right now is very problematic. It's not clear on many aspects. The approach right now is that the government seems to imply that they are going to use the trial-and-error approach. Let's do it first, and if something doesn't work out, we can change it in due course. This is a trial-and-error approach. The cost is we might be using our young people as guinea pigs, so we don't know exactly what we're trying to do.

It is like companies saying that each department can do things in their own way, and each department will say you can do things in your own way to tackle the issues. So I think the lack of clarity and coordination is the biggest concern we are facing right now. Thank you very much.

The Chair: Thank you, councillor. We're happy to know that Richmond is a place where we can live longer.

Finally, we have Matt Zabloski, who is a business strategist for Calgary Community Standards.

Matt Zabloski, Business Strategist, Calgary Community Standards, City of Calgary: The City of Calgary appreciates the opportunity to speak to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology about our experience with non-medical cannabis legalization.

Municipalities like Calgary have been delegated several roles and responsibilities in responding to legalization. Calgary echoes the concerns of the FCM that municipalities must be financially supported to ensure our citizens are safe and well served. We appreciate the engagement of municipalities to date on this complicated change and would ask for continued engagement

Ces motifs de préoccupation ont amené Richmond à conclure qu'elle devait s'opposer au projet de loi actuel et à s'opposer fermement à la légalisation de la marijuana par ce projet de loi.

J'ai deux autres observations. D'abord, nous nous sommes opposés à l'utilisation de terres agricoles pour la production de marijuana. Nous avons écrit à Santé Canada et au gouvernement de la province pour les en prévenir. Richmond possède le premier centile des meilleures terres agricoles de la province. Notre position est de les réserver à la production alimentaire et non de marijuana, laquelle est une activité industrielle et non agricole, ce qui motive notre refus.

Enfin, en ce qui concerne les coûts, différentes sources nous ont appris que, pour les municipalités, ceux de mise en œuvre ou de réglementation de la législation seront considérables. Nous avons également écrit au gouvernement fédéral et à la province pour leur demander de remettre à la ville la moitié des recettes de la vente du cannabis, pour le travail qu'elle devra faire.

Bref, nous estimons que ce projet de loi actuel pose de nombreux problèmes. Il est flou sur de nombreux aspects. Le gouvernement semble privilégier une démarche empirique : fonçons et si ça ne marche pas, nous verrons bien ensuite. Le coût est que nos jeunes seraient les cobayes d'une expérience sans objectif précis.

C'est comme si, dans une entreprise, on autorisait chaque service à résoudre les problèmes à sa manière et que chaque service autorisait chacun à le faire à sa manière aussi. Notre principale inquiétude découle de ce manque de clarté et de coordination. Merci beaucoup.

Le président : Je vous remercie, monsieur le conseiller. Nous sommes heureux d'apprendre que l'espérance de vie à Richmond est longue.

Enfin, entendons M. Matt Zabloski, stratège opérationnel pour les normes communautaires de Calgary.

Matt Zabloski, stratège opérationnel, Calgary Community Standards, Ville de Calgary : La Ville de Calgary salue l'occasion qui lui est offerte de s'exprimer devant le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie sur son expérience de la légalisation de la consommation du cannabis à des fins non médicales.

On a délégué à des municipalités comme Calgary plusieurs rôles et responsabilités en conséquence de la légalisation. Calgary exprime les mêmes craintes que la Fédération canadienne des municipalités selon qui les municipalités doivent recevoir un appui financier pour assurer la sécurité des citoyens et l'excellence des services qu'on leur fournit. Nous sommes conscients de l'engagement des municipalités jusqu'ici sur ce

with local governments as we are on the front lines of administering and enforcing cannabis regulations.

We have undergone extensive preparations to ensure that we are prepared for legalization. We assembled a cross-municipal working group in late 2016 to begin identifying and addressing concerns. We have identified more than 17 affected city business units, 11 of those with substantial operating and financial impacts. We have undertaken extensive research and engagement with Calgarians to better understand their views and concerns and to ensure that our approach reflects the values of Calgarians.

We have engaged other jurisdictions which have previously undergone legalization, and we continue to work with our counterparts across Canada to collaborate and to learn from one another. We have had dozens of city staff working on this project and expect that draw to increase upon legalization.

I would like to refer to the federal priorities in legalizing cannabis as touch points for my comments. These priorities have been identified as critical to the success of the legalization of cannabis, and I think that it is appropriate to frame my comments around them.

One of the federal priorities is the protection of public health. We are in the process of amending our land use bylaw and business licence bylaw with regulations for retail stores and licensed producers. We are creating bylaws which address Calgarians' concerns around public consumption, and we have a coordinated safety response team which has visited multiple grow ops for patients of the current ACMPR system to address health concerns.

As the realm of personal production expands and individuals are able to grow their own cannabis, city staff have serious concerns over potential health implications and resources required to regulate non-commercial growing.

Another federal priority is keeping cannabis out of the hands of youth. As part of our proposed land use bylaw amendments, we have required minimum distances for cannabis retail stores from schools, and we have required a separation distance between stores to avoid clustering. Municipal business licences for retail stores will be contingent upon stores adhering to a variety of regulations, including that minors not be allowed on the premises.

changement complexe et nous demanderions le maintien de l'engagement avec les gouvernements locaux, puisque nous sommes aux premières lignes de l'administration et de l'application des règlements sur le cannabis.

Nous nous sommes longuement préparés à la légalisation. À la fin de 2016, nous avons réuni un groupe de travail représentatif des divers services municipaux pour déterminer nos motifs de préoccupation et y répondre. Nous avons déterminé l'existence de plus de 17 unités opérationnelles municipales, parmi lesquelles 11 pouvaient avoir des répercussions opérationnelles et financières importantes. Nous avons mené un vaste travail de recherche et de mobilisation avec les habitants de Calgary, pour mieux comprendre leurs opinions et leurs craintes et pour harmoniser notre démarche avec leurs valeurs.

Nous avons contacté d'autres autorités qui avaient légalisé le produit et nous continuons de collaborer avec nos homologues du Canada pour nous renseigner mutuellement. Des dizaines d'employés municipaux ont collaboré à ce projet, et nous nous attendons à ce qu'ils soient plus nombreux après la légalisation.

J'axerai mes observations sur les priorités fédérales de la légalisation du cannabis. Ces priorités se sont révélées incontournables pour la réussite de la légalisation. Il convient donc que j'organise ainsi mes observations.

L'une des priorités fédérales est la protection de la santé publique. Nous avons commencé à modifier nos règlements de zonage et d'octroi de permis d'entreprise par des dispositions concernant les commerces de détail et les producteurs autorisés. Nous rédigeons des règlements qui répondent aux préoccupations des citoyens sur la consommation dans les lieux publics, et notre équipe d'intervention coordonnée en matière de salubrité a visité de nombreuses installations de culture pour les patients du système actuellement assujetti au Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales, pour répondre aux préoccupations sur le plan de la santé.

Comme les possibilités de production personnelle augmentent et que les particuliers sont en mesure de cultiver leur propre cannabis, les fonctionnaires municipaux éprouvent des craintes sérieuses sur les éventuelles conséquences pour la santé et les ressources exigées pour réglementer la culture non commerciale.

Une autre priorité fédérale est d'empêcher les jeunes d'accéder au cannabis. Dans le cadre de nos modifications du règlement municipal de zonage, nous avons exigé des distances minimales entre les points de vente du cannabis au détail et les écoles et exigé une distance suffisante entre ces points pour éviter une trop grande proximité. Les permis municipaux d'entreprise pour ces points de vente seront conditionnels à l'adhésion des détaillants à divers règlements, notamment l'interdiction de la présence de mineurs sur les lieux.

Calgary has experienced demonstrable success in ensuring age verification compliance from alcohol retailers in Calgary by coordinating with the Alberta Gaming and Liquor Commission through our business licence inspections group.

The amendments to our land use bylaw and to our business licence bylaw and the continued enforcement and oversight of these regulations will be critical to ensuring that cannabis is kept out of the hands of youth.

The third federal priority is keeping the profits out of the black market. Our proposed bylaw amendments will require background checks for owners of licenced cannabis businesses in Calgary.

Additionally, we have heard that to eliminate the black market we must ensure there is a viable, competitive, legal market for cannabis. To date, Calgary has not experienced the same proliferation of black market dispensaries as some of our municipal counterparts. But we have been contacted by hundreds of potential retailers, and more than 90 of them have begun the licensing process with the Alberta Gaming and Liquor Commission and intend to operate in Calgary.

We are cognizant that having a viable retail framework in place for the first day of legalization will be extremely important to ensure that Calgary's market is not defined by black market sales in its initial stages. We have been working under the timelines afforded us to ensure that we have a comprehensive retail framework established in Calgary for day one of legalization. We have also begun coordinating our multiple enforcement groups to ensure that we are capable of responding not only to black market activities but to all aspects of cannabis legalization.

Preparing for the retail market in Calgary, providing opportunities for retailers and educating and regulating these retailers is expected to be a continued and extensive draw on resources. Similar to FCM's estimates, our initial analysis shows that fulfilling the municipal role in cannabis legalization will cost the City of Calgary between $8.2 million and $12.9 million annually. A large share of the municipal cost is for policing and enforcement, particularly as a city with an independent police force. And, like all police forces, the Calgary Police Service is facing increasing demands for service beyond cannabis legalization.

We recognize the rationale for legalizing cannabis in Canada, and we also recognize the importance of the priorities that the federal government has established to legalize cannabis in as effective and safe a manner as possible. To succeed in achieving these priorities, municipalities will require resources. We have

Calgary, par l'entremise de son groupe d'inspecteurs des permis d'entreprise, a fait preuve d'efficacité dans la vérification de la conformité à l'âge minimum de consommation chez les détaillants d'alcools de Calgary, grâce à la coordination de ses opérations avec la commission des jeux et des alcools de l'Alberta.

La modification des règlements municipaux précités, l'application de ces règlements et la surveillance ininterrompue de leur respect seront essentielles à la protection des jeunes contre le cannabis.

Une troisième priorité fédérale est de priver le marché noir de ses profits. Les modifications que nous proposons à nos règlements municipaux exigeront la vérification des antécédents des propriétaires de commerces de cannabis à Calgary.

De plus, nous avons entendu dire que pour supprimer le marché noir, nous devons assurer au cannabis un marché légal, concurrentiel et viable. Jusqu'ici, les distributeurs du marché noir n'ont pas autant proliféré à Calgary que dans certaines autres villes, mais nous avons été contactés par des centaines d'éventuels détaillants. Plus de 90 p. 100 d'entre eux ont entrepris d'obtenir un permis auprès de la commission des jeux et des alcools de l'Alberta et ont l'intention d'exploiter un commerce à Calgary.

Nous savons que l'existence d'un réseau viable de vente au détail dès la première journée de la légalisation sera extrêmement importante pour que le marché de Calgary ne soit pas défini, dans un premier temps, par les ventes du marché noir. Nous nous sommes conformés aux délais impartis pour assurer l'existence d'un réseau de points de vente au détail à Calgary dès le premier jour de la légalisation. Nous avons aussi commencé à coordonner l'action de nos divers groupes d'application de la loi pour pouvoir répondre non seulement à l'activité du marché noir, mais aussi à tous les aspects de la légalisation du cannabis.

La mise en place du marché de détail à Calgary, l'offre de possibilités à saisir aux détaillants et la sensibilisation et la réglementation de ces mêmes détaillants, tout cela devrait solliciter fortement et de façon continue nos ressources. Tout comme les estimations de la Fédération canadienne des municipalités, notre analyse initiale montre que, pour remplir son rôle dans la légalisation du cannabis, Calgary devra y consacrer entre 8,2 et 12,9 millions de dollars chaque année. Une fraction importante ira au maintien de l'ordre et au respect de la loi, particulièrement dans une ville dotée d'une police indépendante. Et, comme toutes les polices, celle de Calgary doit répondre à des demandes accrues de services en sus de celles qu'impose la légalisation du cannabis.

Nous comprenons les motifs de la légalisation au Canada et nous reconnaissons aussi l'importance des priorités que le gouvernement fédéral a établies pour une légalisation aussi efficace et sûre que possible. Pour respecter ces priorités, les municipalités auront besoin de ressources. C'est reconnu dans

seen this acknowledged in the agreement on the federal excise tax, and we will continue to work with our provincial counterparts to address the costs that we will incur. But we will also need resources in the forms of tools and information to ensure and sustain a viable framework for legalization. We will need studies on health effects, impairment and the many societal impacts of legalization. We will need continued data on youth usage rates, and on the economic implications of legalization. We will need continued communication and education for public servants, for industry and for citizens. We will need a government that is flexible and quick to adapt to a rapidly evolving industry. And, primarily, we will need a government that continues to engage with and respond to Canadians.

While we are all working towards cannabis legalization, it has become apparent that legalization is more of a starting line than a finish line. Much like the three independent federal priorities for cannabis legalization, there are also three interdependent levels of government required to realize those priorities. We continue to demonstrate our commitment to achieving these priorities through our local preparations.

Thank you for the opportunity to speak here today and for the thoughtful and continued engagement with municipalities throughout this process. I am happy to answer any questions.

The Chair: Thank you to all of you for your presentations, including the overview from the Federation of Canadian Municipalities and then the individual municipalities from across the country that have participated.

Now on to senators at the table asking questions, and we have a long list here. We have five panellists here, and if you don't direct your question, I will ask Mr. Karsten to respond first on behalf of the Federation of Canadian Municipalities, and if anyone from the different municipalities wants to supplement the answer, then please put up your hand and give me a signal to that effect.

Senator Dean: Thank you, everyone, for a terrific set of presentations. I do have two or three questions.

The first relates to what I am going to say has been a massive response on the part of municipalities, so we acknowledge you are at the front line on all of this to the government's call for intergovernmental action and implementation planning.

I will say that I have rarely seen a large, significant national project moved from the starting pistol to being very close to being ready for implementation in such a short period of time,

l'entente sur la taxe fédérale d'accise, et nous continuerons de collaborer avec nos homologues de la province pour nous attaquer aux coûts que nous encourrons. Nous aurons aussi besoin de ressources sous forme d'outils et de renseignements pour assurer et maintenir un cadre viable à la légalisation: d'études sur les effets sur la santé, l'affaiblissement des facultés et beaucoup de répercussions qu'aura la légalisation sur la société. Nous aurons continuellement besoin de données sur le taux de consommation chez les jeunes et sur les conséquences économiques de la légalisation; d'une communication continuelle et d'une sensibilisation ininterrompue des fonctionnaires, de l'industrie et des citoyens; d'un gouvernement souple et capable de s'adapter rapidement à une industrie en évolution rapide. Surtout, nous aurons besoin d'un gouvernement qui ne cesse de dialoguer avec les Canadiens.

Pendant que nous collaborions tous à la légalisation du cannabis, il est devenu évident qu'elle serait davantage un point de départ qu'un aboutissement. Dans une grande mesure à l'instar des trois priorités fédérales indépendantes de la légalisation du cannabis, il existe aussi trois ordres interdépendants de gouvernement nécessaires au respect de ces priorités. Nous continuons d'affirmer notre détermination à les respecter grâce à la préparation que nous organisons à l'échelon local.

Je vous remercie de votre invitation à présenter notre point de vue et de votre contact réfléchi et permanent avec les municipalités tout au long de ce processus. Je serai heureux de répondre à vos questions.

Le président : Je vous remercie tous pour vos exposés, y compris pour la vue d'ensemble offerte par la Fédération canadienne des municipalités puis chacune des municipalités participantes du pays.

Commençons maintenant les questions. La liste des questionneurs est longue. Comme il y a cinq témoins, si vous ne posez pas votre question à quelqu'un en particulier, je demanderai à M. Karsten de répondre le premier, au nom de la Fédération canadienne des municipalités. Si le représentant d'une municipalité souhaite compléter sa réponse, il lui suffira de lever la main et de me signaler son intention.

Le sénateur Dean : Je vous remercie tous pour vos excellents exposés. J'ai deux ou trois questions.

La première touche la réaction des municipalités, que je qualifierai de massive, pour que nous reconnaissions que vous êtes aux premières lignes à répondre à l'appel du gouvernement pour une action et une planification des mesures qui soient intergouvernementales.

J'ajouterai que j'ai rarement vu évoluer si vite, avec un préavis si court, un projet national de cette envergure, qui est maintenant presque prêt à mettre en œuvre et je tiens à reconnaître le travail considérable que vous avez abattu à cette fin.

and I want to acknowledge the huge amount of work you have done for that.

Mr. Zabloski talked about starting this in 2016. I don't think that's unusual.

Mr. Karsten, you referenced, as did all of our panellists, the continuation of strong engagement. I'd like you to tell us a little bit more about the nature and quality of the consultation and collaboration that you have experienced so far, because I think there is something implied by that statement.

Second, we absolutely understand the cost pressures that will result from this, perhaps unusually so at the municipal level where you're often being asked to take on more responsibilities without a new revenue flow. This is a case where it's not a matter of if. It's how and when and quantum. I'd ask you to acknowledge whether I have that sense right.

The third is there is considerable benchmarking under way right now by Statistics Canada and Health Canada to benchmark youth consumption rates, type of consumption and harms in advance of legalization that will be used as benchmarks for close monitoring going forward, something that didn't happen in U.S. states and, I think, one of the big learnings. I wondered whether you were aware of that benchmarking and the fact that that notion of data monitoring is being thought about.

Mr. Karsten: Thank you very much for the question, senator, and through you, Mr. Chair. Yes, yes and no. That was the quick answer.

On the continued engagement, I certainly think the message is that, as you're probably aware, the excise tax will be reviewed again in December and, subsequently, every two years. That's one of the areas that FCM is very adamant about in terms of needing to continue to discuss where we are with our costs, because as I indicated, the ask was 33 per cent, and that is not necessarily the arrangement upping the 50 to 75 per cent.

The trick to that part, and we alluded to it, is that the Colorado model and some of the U.S. models would have shown there is a direct carve out to municipalities. We are still cautiously optimistic, particularly in the case of Ontario, which is a great precedent to say a model can work, that municipalities are going to get $40 million out of the first $100 million for two years. So that is relatively good. But in the case of Nova Scotia, for example, we are still at a point with our justice minister debating whether or not — we know, but the justice minister is questioning whether or not there will be any costs to municipalities. That puts us, province by province, in a precarious situation. It's those types of continued engagements we need to have.

M. Zabloski a parlé de commencer en 2016. Je ne pense pas que ce soit inhabituel.

Monsieur Karsten, vous avez fait allusion, comme tous nos témoins, à la poursuite d'un solide engagement. J'aimerais premièrement que vous nous parliez un peu plus de la nature et de la qualité de la consultation et de la collaboration que vous avez connues jusqu'à maintenant, car je pense qu'il y a un sous-entendu dans cette affirmation.

Deuxièmement, nous comprenons certainement les pressions financières qui découleront de cette mesure, peut-être inhabituellement plus à l'échelle municipale où on vous demande souvent d'assumer plus de responsabilités sans financement supplémentaire. La question n'est pas là dans ce cas-ci. Il faut se demander comment, quand et combien. J'aimerais savoir si je me trompe.

Troisièmement, Statistique Canada et Santé Canada font maintenant d'importantes analyses du taux de consommation des jeunes, du type de consommation et des méfaits avant la légalisation pour pouvoir ensuite s'en servir comme points de repère dans un suivi étroit, ce que les États-Unis n'ont pas fait et ce qui constitue, je crois, l'une des principales façons d'apprendre. Je me demande si vous étiez au courant de cet établissement de repères et de la réflexion actuelle concernant cette notion de suivi des données.

M. Karsten : Merci beaucoup de poser la question, sénateur. Monsieur le président, la réponse est oui, oui et non. C'est la version courte.

À propos de l'engagement continu, je pense certainement que le message est, comme vous le savez probablement, que la taxe d'accise sera revue en décembre et tous les deux ans par la suite. C'est un des aspects auxquels la FCM tient absolument en ce qui a trait à la nécessité de poursuivre le dialogue sur notre situation financière, car, comme je l'ai mentionné, la demande était de 33 p. 100 des recettes, et cela ne correspond pas nécessairement à l'entente qui a fait passer notre part de 50 à 75 p. 100.

La ruse dans ce cas-ci, et nous y avons fait allusion, c'est que selon le modèle du Colorado et certains des modèles américains, une part des recettes doit revenir directement aux municipalités. Nous avons encore assez bon espoir, surtout en raison de l'Ontario, qui a créé un excellent précédent pour dire qu'un modèle peut fonctionner, que les municipalités obtiendront 40 millions de l'enveloppe de 100 millions de dollars prévus pour deux ans. C'est donc relativement bon, mais dans le cas de la Nouvelle-Écosse, par exemple, nous sommes encore en train de débattre avec notre ministre de la Justice pour déterminer s'il y aura un coût pour les municipalités — nous savons qu'il y en aura un, mais le ministre en doute. Nous nous retrouvons ainsi,

Everyone has certainly talked about the costs. A personal example that I can leave in just one sentence is this: We did, as I alluded to in my comments, finalize Halifax's budget in draft form yesterday, and at the very last opportunity, because you may know as well, which is unique, we have an integrated police force, the RCMP with a municipal force, which covers the entire region. Just at the last minute, the RCMP came back with a draft budget requesting six more officers, specifically for cannabis enforcement, much like Montreal and other speakers. This year we can manage the budget in house, because we approved $265,000 for the months that are left, but on an annual basis, that's $880,000, almost $1 million.

Could you remind me of the third question?

The Chair: The five minutes is up, sorry.

Senator Seidman: Thank you very much for being here and for your terrific presentations. Senator Dean voiced two of my questions, so now I'm going to allow you the opportunity to continue. I will rephrase my questions somewhat, and then perhaps we can hear from the individual municipalities, if that's okay with you, Mr. Karsten.

Mr. Karsten, you did say the FCM's recommendations are based on two ideas, engagement and sustainability. If we all understand clearly what we heard here today, those two principles are intrinsically connected. This isn't a one-shot deal where you inject a certain amount of money and you hope that will be fine forever. Quite the contrary, what we heard today is that it's an ongoing budgetary expense of quite a substantial amount of money.

Were you consulted in the lead-up phase while Bill C-45 was being developed? My greater concern is whether there is a certain built-in process for ongoing periodic consultation and engagement with the municipalities around the implementation, your required resources and, specifically, the revenue-sharing principles. That's the principle here. There has to be a certain periodic process for engagement and sustainability.

Mr. Karsten: I can say in one sentence, Mr. Chair, that certainly the FCM, being the national voice for municipalities, did at the front end and has continued to talk to the department on an ongoing basis. So that is much appreciated. We're willing partners to deliver this in a safe, effective manner. "Safe" and "sustainable" are the operative words.

d'une province à l'autre, dans une situation précaire. C'est ce genre d'engagements continus qu'il nous faut.

Tout le monde a sans aucun doute parlé des coûts. Je peux vous résumer en une seule phrase un exemple personnel. Comme j'y ai fait allusion dans mes observations, nous avons achevé hier la version provisoire du budget d'Halifax. Comme vous le savez peut-être, nous avons un service de police intégré — la GRC et un corps municipal — qui dessert toute la région, ce qui est unique. Or, à la toute dernière minute, la GRC a présenté un plan budgétaire pour demander six agents supplémentaires, expressément pour l'application de la loi sur le cannabis, comme l'a mentionné la représentante de Montréal et les autres témoins. Nous pouvons gérer le budget à l'interne cette année, car nous avons approuvé 265 000 $ pour les derniers mois, mais cela représente annuellement 880 000 $, soit près d'un million de dollars.

Pouvez-vous me rappeler la troisième question?

Le président : Je suis désolé, mais les cinq minutes sont écoulées.

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup de votre présence et de vos formidables exposés. Le sénateur Dean a posé deux de mes questions, et je vais donc vous donner l'occasion de poursuivre vos explications. Je vais reformuler un peu mes questions, et nous pourrons peut-être ensuite entendre les représentants des différentes municipalités, si cela vous convient, monsieur Karsten.

Monsieur Karsten, vous avez dit que les recommandations de la FCM reposent sur deux idées, soit l'engagement et la durabilité. Si nous comprenons tous bien ce que nous avons entendu aujourd'hui, ces deux principes sont intrinsèquement liés. Ce n'est pas une mesure ponctuelle qui consiste à injecter un certain montant en espérant que la question sera réglée à jamais. Bien au contraire, car ce que nous avons entendu aujourd'hui, c'est qu'il s'agit d'une dépense budgétaire courante d'un montant très élevé.

Vous a-t-on consulté au cours de la phase préparatoire du projet de loi C-45? Ce que je veux surtout savoir, c'est s'il y a un processus intégré de consultation périodique et d'engagement continu auprès des municipalités en ce qui a trait à la mise en œuvre, vos ressources nécessaires et, plus précisément, le partage des recettes. C'est le principe à retenir. Il doit y avoir un certain processus périodique pour ce qui est de l'engagement et de la durabilité.

M. Karsten : Je peux dire en une seule phrase, monsieur le président, que la FCM, en tant que porte-parole des municipalités, a sans aucun doute discuté dès le début avec le ministère et qu'elle a continué de le faire régulièrement. Nous sommes donc très reconnaissants envers le ministère. Nous sommes manifestement disposés à donner suite à ce dossier de

If anyone else wishes to pick up on that.

Mr. Turner: I can say from the perspective of Waterloo region that we have been connected with FCM in terms of their engagement at the federal level. A lot of our engagement has related to discussions with the provincial secretariat in Ontario. Most of our engagement has been at that level, but we have certainly been in tune with all of the work that FCM has done on behalf of representing municipalities at the federal level.

Mr. Au: I think engagement is important. As a city, we've only been consulted once by Health Canada, last November, and it was about implementation.

It's great that we're being asked about the question of implementation. However, from a city's perspective, we would have liked to have been engaged even earlier in the making of the legislation itself, because we may have the best implementation model. If the bill itself has problems, it's not going to solve the issues that we are concerned about. That's why we are very disappointed that we were not asked to be engaged much earlier so that we could voice our concerns about the bill itself earlier. That's why we have to raise these questions at this very late stage.

I also noticed that perhaps not many of the cities have responded to the survey conducted by Health Canada. Many of us felt that this is already a done deal. There is not much you can say or try to influence the making of the legislation itself. That's why I'm here today asking you for the opportunity to address this issue, to listen to us and to take care of the concerns that we have.

It's not just about costs. Actually, right now, we do not know how much it will cost us to implement the legislation, if it is being implemented. We don't know how much we are ready if the bill is going to be passed and implemented this fall. There are too many things that are unclear.

When we asked the RCMP in Richmond, they said they didn't know what to do. Everybody seems to be waiting for other levels of government and other institutions to come up with suggestions or some kind of policy or details.

Even in B.C. today, the provincial government has not rolled out a policy or a list of bills or legislation that would help us to form our implementation. They're still talking about maybe this, maybe that. This is the biggest problem for us at the municipal level. We don't know what to do.

façon sécuritaire et efficace. « Sécuritaire » et « durable » sont les mots à retenir.

Quelqu'un d'autre a-t-il quelque chose à ajouter à ce sujet?

M. Turner : Je peux dire que, dans la région de Waterloo, nous nous sommes associés à la FCM pour ce qui est de son engagement à l'échelle fédérale. C'est surtout dans le cadre de discussions avec le secrétariat provincial de l'Ontario que se manifeste notre engagement, mais nous sommes certainement au courant de tout le travail accompli par la FCM pour représenter les municipalités à l'échelle fédérale.

M. Au : Je pense que l'engagement est important. En tant que ville, nous n'avons été consultés qu'une seule fois par Santé Canada, en novembre dernier, et c'était au sujet de la mise en œuvre.

Il est formidable d'avoir été consulté à ce sujet, mais, du point de vue d'une ville, nous aurions aimé l'avoir été encore plus tôt lors de la rédaction de la loi proprement dite, car nous avons peut-être le meilleur modèle de mise en œuvre qui soit. S'il y a des problèmes dans le projet de loi proprement dit, cela ne réglera pas les questions qui nous préoccupent. C'est pour cette raison que nous sommes très déçus de ne pas avoir été consultés plus tôt pour exprimer nos préoccupations concernant le projet de loi. C'est pour cette raison que nous devons soulever ces questions à un stade aussi avancé de l'étude.

J'ai également remarqué qu'il est possible que peu de villes aient répondu au sondage de Santé Canada. Nous sommes nombreux à avoir pensé que la question est déjà réglée. On ne peut pas dire ou essayer grand-chose pour influencer l'élaboration de la mesure législative. C'est la raison pour laquelle je vous demande aujourd'hui d'aborder la question, de nous écouter et de donner suite à nos préoccupations.

Ce n'est pas qu'une simple question de coûts. À vrai dire, nous ne savons actuellement pas ce que nous coûtera la mise en œuvre du projet de loi, s'il est adopté. Nous ne savons pas à quel point nous serons prêts s'il est adopté et mis en œuvre cet automne. Il y a trop d'aspects flous.

Quand nous nous sommes adressés à la GRC à Richmond, elle nous a dit qu'elle ne savait pas quoi faire. Tout le monde semble attendre qu'un autre ordre de gouvernement ou d'autres institutions formulent des recommandations, des précisions ou une sorte de politique.

Même en Colombie-Britannique, le gouvernement provincial n'a toujours pas présenté de politique ni de liste de projets de loi ou de mesures législatives qui nous aideraient à orienter la mise en œuvre. Il ne se contente encore que d'évoquer des possibilités. C'est le principal problème pour nous à l'échelle municipale. Nous ne savons pas quoi faire.

As I mentioned earlier, it seems that the federal government is downloading the responsibility to the provincial government, and the provincial government, not knowing what to do, says, "You can do it yourself at the municipal level." This will create a lot of mess.

[*Translation*]

Senator Petitclerc: I will put my question to you in French, but you can answer me in the language of your choice.

I would like to hear from you, Mr. Karsten, on the position of the Federation of Canadian Municipalities on the distance of sale and consumption sites, which will be referred to as cannabis consumption parlours, and the closeness of schools or educational institutions. I was surprised to see that Alberta would impose a distance of 100 meters, which is about 30 or 40 seconds on foot. In Montreal, I heard about the possibility of a branch at Berri-UQAM, close to the university and the Cégep du Vieux-Montréal. I don't know whether your organization has adopted a position, in terms of protecting youth, on how close the sites should be.

[*English*]

Mr. Karsten: FCM doesn't really get into that ground-level type of policy work. We do respect the rights of municipalities to differ one from another. I think that's healthy for the people we serve. That's why we have public engagement, engagement at the local level, and sometimes even public hearings on matters. It's to get the vibe and the heartbeat of what the local community wants.

We would defer issues like that and allow the municipalities, like Montreal and Richmond, et cetera, to make their own decisions.

The Chair: Does Ms. Bachman have a response on this, since it involves Montreal?

[*Translation*]

Ms. Bachman: I do. I can provide a clarification that will answer other questions about the consultation at the same time.

In Quebec, a Crown corporation, the Société québécoise du cannabis, will take care of the distribution. We are already in discussions with that corporation. We just wanted the decision to establish branches to be made with the city's support. The issue is very complex in a dense area like Montreal. We want those sites to be located as far as possible from schools. When it comes to cégeps and universities, the situation is completely different. The density means that extremely important distances cannot be maintained either.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, le gouvernement fédéral semble déléguer la responsabilité au gouvernement provincial, et à défaut de savoir quoi faire, le gouvernement provincial dit aux administrations municipales de s'en occuper. Le résultat sera un véritable gâchis.

[*Français*]

La sénatrice Petitclerc : Je vais vous poser ma question en français, mais vous pouvez me répondre dans la langue de votre choix.

J'aimerais vous entendre, monsieur Karsten, au sujet de la position de la Fédération canadienne des municipalités sur la distance des sites de vente et de consommation, qu'on appellera les salons de consommation de cannabis, et la proximité des écoles ou lieux d'enseignement. J'ai été surprise de voir que l'Alberta allait imposer une distance de 100 mètres, ce qui représente environ 30 ou 40 secondes à pied. À Montréal, j'ai entendu parler de la possibilité d'une succursale à Berri-UQAM, près de l'université et du cégep du Vieux-Montréal. Je ne sais pas si votre organisation a pris position, en matière de protection de la jeunesse, sur ce que devrait être cette proximité.

[*Traduction*]

M. Karsten : La FCM ne fait pas vraiment ce genre de travail stratégique de base. Nous respectons le droit des municipalités de procéder chacune à leur façon. Je pense que c'est sain pour les gens que nous représentons. C'est pour cette raison que nous avons des consultations publiques à l'échelle locale et parfois même des audiences publiques sur certaines questions. C'est pour prendre le pouls de ce que veulent les collectivités locales.

Nous renvoyons ces dossiers aux municipalités, comme Montréal, Richmond et ainsi de suite, pour qu'elles prennent leurs propres décisions.

Le président : Madame Bachman a-t-elle une réponse, puisqu'il est question de Montréal?

[*Français*]

Mme Bachman : Tout à fait. Je peux apporter une précision qui répondra en même temps aux autres questions sur la consultation.

Au Québec, ce sera une société d'État, soit la Société québécoise du cannabis, qui prendra en charge la distribution. Nous sommes déjà en discussions avec cette société. Nous souhaitions justement que la décision d'implantation des succursales soit prise avec le concours de la ville. La question est très complexe dans un milieu dense comme celui de Montréal. On souhaite que ces endroits soient situés le plus loin possible des écoles. Lorsqu'on parle des cégeps et des universités, c'est complètement différent. Le milieu dense fait en sorte qu'on ne pourra pas respecter non plus des distances extrêmement importantes.

We are also looking at the current rates of cannabis use, which have been provided by Montreal's public health branch on the territory. Various criteria are used, including accessibility to mass transit. We do not want to focus on areas that would only be accessible by automobile. We talked about Berri-UQAM. That is a location we are considering. Those who are familiar with Montreal know that there is currently a significant amount of illegal consumption at that location. We are worried about the closeness to schools and are looking for locations that are as far as possible, but in a very dense region.

Senator Petitclerc: I have a pretty simple question. You talked about a proportion of 30 per cent that would help you implement the bill. Based on your estimates and those of municipalities, will that percentage be enough to do what is necessary, in addition to what the provinces and the federal government will do, especially in terms of education, awareness-raising and programs?

Ms. Bachman, you talked about local communication and prevention campaigns with community groups. Is that essential spending included in your projections? Will you have enough money to do what is necessary?

[*English*]

Mr. Karsten: Again, other municipalities or speakers may wish to speak to this.

This simple answer is no. That's why we have advocated from the beginning, as I said in my remarks, for 33 per cent of the overall revenue. And it is interesting to hear a call for up to 50 per cent from one of our municipal members. So given the 25 per cent extra that the federal government is giving to the provinces, certainly the message is that provinces now have to step up and pay our costs. Whether it's going to be enough, we'll look, and that's where the continued engagement comes from.

Senator Manning: Thank you all of our witnesses this morning. I want to try to get quickly to the point.

Several of you raised the issue of the enforcement of the legislation, the training that is required by the enforcement officials in your cities. And that's one of my points.

The other is the home cultivation of the marijuana plants. As an example, in an apartment building with 100 apartments, you will be allowed to have 400 plants. Even if half of the people have them, you still have 200 plants, and the enforcement of that into the homes.

On regarde aussi les taux de consommation actuels de cannabis, qui ont été fournis par la direction de la santé publique de Montréal sur le territoire. On se base sur différents critères, dont l'accessibilité au transport en commun. On ne veut pas privilégier des endroits qui ne seraient accessibles qu'en automobile. Vous avez parlé de Berri-UQAM. C'est un endroit que nous considérons. Ceux qui connaissent Montréal savent qu'à cet endroit on retrouve une consommation illégale importante aujourd'hui. Nous sommes préoccupés par la proximité des écoles et nous cherchons des endroits les plus éloignés possible dans un milieu toutefois très dense.

La sénatrice Petitclerc : J'ai une petite question assez simple. Vous avez parlé d'un montant de 30 p. 100 qui vous aiderait à mettre en œuvre le projet de loi. Est-ce que ce pourcentage, selon vos estimations et celles des municipalités, suffira à faire le nécessaire, en plus de ce que feront les provinces et le gouvernement fédéral, surtout en matière d'éducation, de sensibilisation et de programmes?

Madame Bachman, vous avez parlé de campagnes de communication au niveau local et de prévention au sein des groupes communautaires. Ces dépenses essentielles sont-elles comprises dans vos projections? Aurez-vous assez d'argent pour faire le nécessaire?

[*Traduction*]

M. Karsten : Encore une fois, les représentants d'autres municipalités ou d'autres intervenants pourraient vouloir se prononcer là-dessus.

La réponse simple est non. C'est pour cette raison que nous préconisons depuis le début, comme je l'ai dit dans mes observations, une proportion de 33 p. 100 des recettes globales. Et il est intéressant d'entendre l'une de nos municipalités membres demander jusqu'à 50 p. 100. Toutefois, comme le gouvernement fédéral a accordé 25 p. 100 supplémentaires aux provinces, cela revient sans aucun doute à dire qu'elles doivent maintenant prendre les devants et assumer nos dépenses. Nous devrons déterminer si c'est assez, et c'est ici que l'engagement continu entre en ligne de compte.

Le sénateur Manning : Je remercie tous nos témoins d'être ici. Je vais tâcher d'aller droit au but.

Plusieurs d'entre vous ont parlé de l'application de la mesure législative, de la formation nécessaire pour les forces de l'ordre dans vos villes. C'est un des points que je veux aborder.

L'autre est la culture à domicile de plants de marijuana. À titre d'exemple, dans un immeuble de 100 appartements, il pourra y avoir 400 plants. Même si la moitié des gens en ont, le total sera quand même de 200 plants, et il y a aussi l'application de cette règle dans les maisons.

Many people have expressed a concern that we could be within 100 days of legalization. There seems to be a grave concern being raised with regard to the enforcement of the law. I spent four years on municipal council, and I'm happy to be in the Senate and not have to deal with this, where the rubber meets the road, as Mr. Karsten said.

I want to ask, is it your feeling that maybe we should slow down this process a bit to give cities, municipalities across the country, time to prepare themselves for it? I realize that we're against the clock here, but I'm very concerned that we're going to bring in the law, legalize marijuana, and we're not going to be ready in our cities to deal with the societal changes that are going to happen within our country.

Mr. Karsten: Thank you very much, senator. On the first issue of policing and whatnot, I think several speakers have spoken to it, but I'll defer to any of my colleagues who wish to speak.

I would point out that our position from day one has been that we recognize very strongly that this particular piece of legislation was a promise made during the Liberal government's election campaign. They've introduced it, and we respect that decision for federal lawmakers to make laws, but we've said from day one that we will work together as partners to deliver, as long as we can do that in a safe and effective manner.

We're ready, with all the work that FCM has done. I say ready — if implementation comes, we will deal with it. We're ready enough that we know it's coming. So I leave that for other people to actually decipher and figure out themselves whether or not we're ready, but from our point of view, whenever it's there, we will deal with our issues.

The Chair: Anybody else from the municipalities?

Mr. Au: As a short response to your question, yes, we would like to have the process slowed down because we need to get things ready.

What I think Mr. Karsten is talking about is if you make us do the implementation, we have to. But are we ready? No. There are still so many things that are uncertain. For example, we don't know how much it's going to cost us. There could be hidden costs; there could be unexpected costs that we do not know at this point in time.

With home cultivation, we have real concerns about the provision that each household can grow four plants. I mentioned that this is not enforceable. We cannot knock at people's doors to find out whether or not they have four or five or six plants.

De nombreuses personnes se disent inquiètes d'une possible légalisation dans 100 jours. Elles semblent grandement préoccupées par l'application de la loi. J'ai siégé quatre années à un conseil municipal, et je suis heureux d'être maintenant au Sénat et de ne pas avoir à gérer cette situation, car c'est là que l'action aura lieu, comme M. Karsten l'a laissé entendre.

Je veux vous demander si vous croyez que nous devrions ralentir un peu le processus pour donner aux villes, aux municipalités de partout au pays, le temps de se préparer. Je comprends que c'est une lutte contre la montre, et je crains beaucoup une légalisation de la marijuana au moyen de cette loi alors que nos villes ne sont pas prêtes à faire face aux changements sociétaux qui se produiront dans notre pays.

M. Karsten : Merci beaucoup, monsieur le sénateur. À propos de la première question concernant l'application de la loi et tout le reste, je pense que plusieurs intervenants en ont parlé, et je vais céder la parole à mes collègues qui souhaitent en faire autant.

Je souligne que depuis le premier jour, nous sommes parfaitement conscients que cette mesure législative découle d'une promesse faite par les libéraux pendant la campagne électorale. Ils l'ont déposée, et nous respectons la décision des législateurs fédéraux d'édicter une loi. Nous avons d'ailleurs dit dès le premier jour que nous allions collaborer pour y donner suite, pourvu que nous puissions le faire de manière sécuritaire et efficace.

Nous sommes prêts grâce à tout le travail accompli par la FCM. Par « prêts », je veux dire que si le projet de loi est adopté, nous allons gérer la situation. Nous sommes assez prêts pour savoir que cela s'en vient. Je laisse donc à d'autres personnes le soin de déterminer si nous sommes effectivement prêts, mais nous croyons être en mesure d'assumer nos responsabilités lorsque la mesure sera adoptée.

Le président : Y a-t-il un autre représentant des municipalités qui veut intervenir?

M. Au : Pour répondre brièvement à votre question, oui, nous aimerions que le processus ralentisse compte tenu de certaines choses que nous devons préparer.

Je pense que ce que M. Karsten dit, c'est que si vous nous obligez à mettre la loi en œuvre, nous le ferons, mais sommes-nous prêts? Non. Beaucoup de choses demeurent incertaines. Par exemple, nous ne savons pas ce que cela va nous coûter. Il pourrait y avoir des coûts cachés, des coûts inattendus que nous ne connaissons pas encore à ce stade-ci.

À propos de la culture à domicile, nous sommes vraiment préoccupés par la disposition selon laquelle chaque foyer pourra faire pousser quatre plants. J'ai mentionné que c'est impossible à faire respecter. Nous ne pouvons pas cogner à la porte des gens pour vérifier s'ils ont quatre, cinq ou six plants.

Also, in a city like Richmond, we have high-rise buildings. If we say each household can grow four plants, that will mean hundreds of plants being allowed and grown in high-rise buildings because of hundreds of households in one building.

Those are the concerns that we have. We don't know what the impact would be on the safety of the building and other things. As I mentioned, there's the access of marijuana by children. That's why we say home cultivation by itself is the most important problem to us.

If there's only one thing we could ask you to change, that is it. Home cultivation is the one thing where we, as a city, would like to see changes.

The Chair: Anybody else?

Mr. Zabloski: From the City of Calgary's perspective, we obviously have a plan to be ready for legalization. We had been planning for July 1. It sounds as though there is going to be extra breathing room. We'll take that. Basically, we do have a plan to be ready. However, I will echo concerns over the ability to enforce the home growing aspect of things.

We do have a plan to see how it works out, and I don't know that there's really any other way than to see how it's going to work out. The realistic way of how this will roll out is going to be different than any plans that we have to get there. We'll see what happens once this gets legalized, but we do have a plan for July 1, or had a plan for July 1, I should say.

Senator Poirier: Thank you very much. I had a lot of questions, but I'll try to keep it within the five minutes also.

I'm from a small, rural municipality, and I'm going to bring some points that I've heard you say that they have repeated over and over with the RCMP and all those things. It's an issue — the bylaws, are there enough in place, are they ready for it. That's another issue.

We're also hearing that it depends on which province you are in. I know New Brunswick is allowing the homeowners to decide whether the cultivation of the four plants will be indoors or outdoors as long as it's in an enclosed space.

They are looking at whether this going to cost us even more, because if it's indoors, they have to have certain lights. If it is in high-rise apartment buildings, are we increasing the risk or chance of fire? Is it bringing in extra costs for the fire departments in our municipalities?

De plus, dans une ville comme Richmond, nous avons des immeubles de grande hauteur. Si nous disons que chaque foyer peut faire pousser quatre plants, cela signifie qu'il y aura des centaines de plantes dans ces immeubles compte tenu des nombreux logements qu'on y trouve.

Ce sont nos préoccupations. Nous ne savons pas quelles seront les répercussions sur la sécurité des immeubles et ainsi de suite. Comme je l'ai mentionné, il y a la question de l'accès des enfants à la marijuana. C'est pour cette raison que nous disons que la culture à domicile est en soi ce qui présente le plus grand problème pour nous.

S'il y a une seule chose que nous vous demanderions de changer, c'est celle-là. La culture à domicile est le seul aspect pour lequel, en tant que ville, nous aimerions voir des changements.

Le président : Quelqu'un d'autre a-t-il quelque chose à ajouter?

M. Zabloski : À la Ville de Calgary, nous nous sommes évidemment préparés à la légalisation. Nous sommes prêts pour le 1er juillet, mais il semble que nous aurons une plus grande marge de manœuvre. Ce n'est pas de refus. Nous sommes essentiellement prêts. Je vais toutefois me faire l'écho des préoccupations soulevées à propos de la capacité à faire respecter les règles de la culture à domicile.

Nous avons un plan de mise en œuvre, et je ne connais pas vraiment d'autre façon de procéder. À vrai dire, nous ne pouvons pas prévoir comment cela se déroulera. Nous le verrons une fois que la substance sera légalisée, mais nous avons tout de même un plan pour le 1er juillet, ou nous en avions un, je devrais dire.

La sénatrice Poirier : Merci beaucoup. J'avais beaucoup de questions, mais je vais également essayer de m'en tenir à cinq minutes.

Je viens d'une petite municipalité rurale, et je vais revenir à quelques questions, entre autres choses, qu'on a selon vous répétées à maintes reprises à la GRC. Il faut se demander s'il y a assez de règlements municipaux. Il faut aussi se demander si les municipalités sont prêtes.

On nous dit également que cela dépend de la province où on se trouve. Je sais que le Nouveau-Brunswick laisse les propriétaires décider si la culture des quatre plants se fera à l'intérieur ou à l'extérieur, pourvu que ce soit dans un espace clos.

La province cherche à savoir si cela coûtera encore plus cher à cause de l'éclairage nécessaire à l'intérieur. Dans un grand immeuble d'appartements, allons-nous accroître le risque d'incendie? Les services d'incendie de nos municipalités devront-ils assumer des coûts supplémentaires?

If we have some places where they're saying, "No, you're not allowed to have the plants indoors in apartment buildings," and municipalities could make that decision, does that mean that other homeowners are looking at possible theft in their insurance? What's the cost? And what will the insurance companies come up with for the individual homeowners who have all these extra lights and everything in their homes?

That is one among many issues that I'm hearing out there. So I'll start with that with our municipalities, and if time allows I will have more questions. If not, I can go on second round. Thank you.

Mr. Karsten: I would defer if someone else wishes to pick up on that and put a municipal perspective on it.

The Chair: Is there anybody else?

Mr. Zabloski: From our perspective, we think that education is key around the home-growing piece. As we've heard, we don't see that going door to door as an enforcement piece is realistic to ensure that everybody who has a house in Calgary is growing properly.

So we see the education side of this as being key — people knowing that for their lights or for their plumbing and that type of thing, having the information they need in order to do so safely. Again, obviously, there are costs associated with the education aspect of it. It's getting that out to the people who need it, and it's one of the things we are working towards as a municipality.

[*Translation*]

Ms. Bachman: We assessed the difference in impact, since we did not yet know what the legal framework would be. For the time being, the Quebec bill provides that cultivation at home will not be permitted in Quebec. However, we have done an assessment and, in our cost study, there is a difference of $1 million in recurrent costs when it comes to the Service de sécurité incendie de Montréal. So we are talking about an additional $1 million per year if cultivation at home was ever permitted. First and foremost, those costs are mainly related to prevention for the Service de sécurité incendie de Montréal, and a dozen employees will have to be specifically assigned to that task.

[*English*]

Mr. Au: I think you raise a very good question. This is what I referred to earlier. There might be hidden costs that we are not sure of at this point. We also know that the insurance industry is saying that if home growing is allowed, the cost of insurance will increase tremendously. Some insurance companies may even say that they are not going to insure the household for doing that.

S'il y a des endroits où l'on interdit la culture des plantes à l'intérieur des immeubles d'appartements — et les municipalités pourraient prendre cette décision —, est-ce que cela signifie que d'autres propriétaires pourraient avoir besoin d'une protection contre le vol dans leur police d'assurance? Quel est le coût? Et qu'est-ce que les compagnies d'assurance proposeront aux propriétaires qui auront un éclairage supplémentaire et tout le reste dans leur maison?

C'est l'une des nombreuses questions qui me sont soulevées. Je m'adresse donc aux représentants de la Fédération des municipalités et, si le temps le permet, j'aurai d'autres questions à poser. Sinon, je me reprendrai lors de la deuxième série de questions. Merci.

M. Karsten : Je vais laisser quelqu'un d'autre répondre et parler du point de vue municipal.

Le président : Quelqu'un voudrait répondre?

M. Zabloski : Selon nous, la clé, c'est l'éducation concernant la culture à domicile. Comme nous l'avons déjà entendu, il n'est pas réaliste de faire du porte-à-porte pour faire appliquer la loi et s'assurer que tous les propriétaires de maison à Calgary procèdent de façon adéquate dans la culture du cannabis.

Donc, selon nous, l'éducation est la clé; il faut s'assurer que les gens ont l'information nécessaire relativement aux lumières qu'ils utilisent ou à la plomberie, notamment, pour effectuer une culture sécuritaire. Évidemment, il y a des coûts associés à cette éducation. L'important, c'est de fournir aux gens l'information dont ils ont besoin et c'est une chose à laquelle nous travaillons en tant que municipalité.

[*Français*]

Mme Bachman : Nous avons évalué la différence d'impact, puisque nous ne savions pas encore quel allait être le cadre légal. Pour l'instant, le projet de loi québécois prévoit que la culture à domicile ne sera pas permise au Québec. Toutefois, nous avons fait une évaluation et, dans notre étude des coûts, en ce qui concerne le Service de sécurité incendie de Montréal, il y a une différence d'un million de dollars de coûts récurrents. On parle donc d'un million de dollars supplémentaires, par année, si jamais la culture à domicile était permise. Ce sont, avant tout, des coûts qui touchent notamment la prévention pour le Service de sécurité incendie de Montréal, et une dizaine d'employés devront être affectés spécifiquement à cet enjeu.

[*Traduction*]

M. Au : Vous soulevez une très bonne question. C'est un sujet auquel j'ai fait référence un peu plus tôt. Il pourrait y avoir des coûts cachés que nous ne connaissons pas encore. L'industrie de l'assurance, nous le savons, a déjà dit que si la culture à domicile est permise, les coûts d'assurance monteront en flèche.

Another example is that we saw this happening when medical marijuana was being legalized some 10 years ago. The number of people growing their own plants has increased.

Again, we asked the RCMP if they know how many people are actually doing that at home. The answer we got was no, they don't. They cannot keep track of people who are growing their own plants at home.

That's why this is going to open up a can of worms. Manitoba and Quebec have already said that they are not going to allow homegrown cannabis. B.C. is actually considering it. We have been talking to the solicitor general of B.C.He said they are thinking about it, but because of the fear that this might give rise to a constitutional challenge, they are not saying that they are going to do it now.

So it's a wait and see. That's why it goes back to what I mentioned earlier. We cannot say, "Okay, province, you can do your own thing," or "Municipal government, you can do your own thing." Something has to come from the top.

If each city or each province is going to set up different regulations and policies, one consequence is that there might be all kinds of legal actions against the city or against the province on the issue of human rights, constitutional rights.

So if the federal government says that you can grow it at home, I think the city or the province can be challenged if they say no to home growing. That's why, again, it goes back to the question of the lack of clarity.

Senator Galvez: Thank you very much. I also want to be quick.

I have seen these ways of calculating the costs. As an engineer, I am accustomed to doing reserve calculations or doing calculations from other perspectives and trying to arrive at the same number and seeing if it matches.

The government has said one of the main purposes is to take away marijuana from the children, and the other is to take away the black market.

Have you done the reverse calculation? In other words, how many more young people or users need to consume marijuana in order to pay your costs?

Second, have you considered — this is the other way of calculating — and I agree with you that there are so many not very clear ways of calculating these things, but I think that because we have already discussed it and we have already said how bad it is for the health and this is not working, so I want to tackle it now from the cost point of view.

Certaines compagnies d'assurances pourraient même refuser d'assurer un foyer dans ces circonstances.

La même chose s'est produite il y a environ 10 ans lors de la légalisation de la marijuana thérapeutique. Le nombre de personnes s'adonnant à la culture à domicile a augmenté.

Encore une fois, nous avons demandé à la GRC si elle sait combien de personnes pratiquent la culture à domicile, mais elle l'ignore. Il est impossible de le savoir.

C'est la raison pour laquelle cette décision ouvrira une boîte de Pandore. Le Manitoba et le Québec ont déjà signalé leur intention d'interdire la culture à domicile. La Colombie-Britannique étudie la possibilité de la permettre. Nous avons discuté avec le solliciteur général de la Colombie-Britannique qui nous a dit réfléchir à cette possibilité, mais par crainte d'ouvrir la porte à une contestation constitutionnelle, la province refuse de dire si elle permettra cette culture.

Donc, on attend. Cela revient à ce que j'ai dit plus tôt. Nous ne pouvons pas laisser cette décision entre les mains des provinces ou municipalités. La décision doit venir d'en haut.

Si chaque ville ou province établit ses propres règles et politiques, elles risquent d'être confrontées à toutes sortes d'actions en justice concernant les droits constitutionnels et de la personne.

Donc, si le gouvernement fédéral choisit de permettre la culture à domicile, je crois que la décision d'une ville ou d'une province d'interdire cette culture pourrait être contestée. Encore une fois, cela revient à un manque de clarté.

La sénatrice Galvez : Merci beaucoup. Je serai brève également.

J'ai déjà vu ces calculs de coûts. En tant qu'ingénieure, j'ai l'habitude d'effectuer des calculs de la réserve ou en fonction de certains points de vue en particulier et de tenter d'arriver aux mêmes conclusions.

Selon le gouvernement, l'un des principaux objectifs est d'éloigner la marijuana de la portée des enfants et d'éliminer le marché noir, entre autres.

Avez-vous effectué des calculs de la réserve? Autrement dit, combien d'autres jeunes devront consommer de la marijuana pour vous permettre de couvrir vos coûts?

Deuxièmement, avez-vous étudié la possibilité — c'est une autre façon de calculer, et je suis d'accord avec vous qu'il y a de nombreuses façons floues de calculer ces choses, mais puisque nous en avons déjà discuté, que nous avons déjà parlé des méfaits pour la santé et que ça ne fonctionne pas, j'aimerais aborder la question du point de vue des coûts.

So there is evidence that more people will be consuming marijuana in order to generate the budget for you to do all the 17 services that you need to increase service. But there are also going to be health services and hospitals and ambulances, the other costs in health.

Are you calculating these costs? How much? One third or half of it? And what about in permanent work, the accidents at work? If you have edibles and edibles kick in later and stay there, do the symptoms stay with the person for longer periods?

Is anybody taking care of these costs?

Mr. Karsten: Thank you very much for the question. I'm going to defer this question to Alana, who is our manager of policy and research, because they have dug into all of these aspects, I think.

Alana Lavoie, Manager of Policy and Research, Federation of Canadian Municipalities: Thank you very much. It's a great question.

I think we have not at this point in time been able to do the full stream, the upstream cost, the calculation back in terms of what increased use would do for our own revenue streams and then when it's calculated out against those potential impacts on the health system.

What we have done is we've taken what we see as initial implementation costs and very front-line operational costs for municipal governments in Canada in order to implement this and to create a sustainable and ongoing system.

That's the first step, I think, to a point that Mr. Zabloski made, this is going to be very much a learn-as-you-go activity, and those other costs and the savings throughout the justice system, the impact on the health system, will be something we'll be able to assess against these preliminary estimates at a later point. They are definitely things on our radar to look into as time goes on.

In terms of those upfront costs, FCM has put forward a range of costs in order to recognize some of the flexibility that there needs to be to reflect the realities in various municipalities, including rural municipalities, which might be different than the realities in large urban contexts. But again, certainly taking the question in note. Thank you.

The Chair: Do any other municipal representatives want to weigh in on this?

Senator Galvez: My other point is that this is a trial-and-error or guinea pig experiment. What happens if the experiment fails? When do you evaluate that the experiment has succeeded or

Des éléments d'information nous informent que plus de gens devront consommer de la marijuana afin de générer pour vous plus de revenus vous permettant d'améliorer les 17 services que vous souhaitez améliorer. Toutefois, il y aura également des coûts associés aux soins de santé, aux hôpitaux et aux ambulances.

Avez-vous calculé ces coûts? À combien s'élèvent-ils? Est-ce le tiers? La moitié? Et, qu'en est-il du travail permanent, des accidents de travail? Pour les produits comestibles, l'effet se fait sentir plus tard. Est-ce que les symptômes durent plus longtemps?

Est-ce que quelqu'un a pris le soin de calculer ces coûts?

M. Karsten : Merci beaucoup pour cette question. Je vais laisser Alana, notre directrice de la politique et de la recherche, vous répondre, car, si je ne m'abuse, son équipe a examiné ces questions.

Alana Lavoie, directrice de la politique et de la recherche, Fédération canadienne des municipalités : Merci beaucoup. C'est une très bonne question.

Je ne crois pas que nous ayons été en mesure jusqu'à maintenant de calculer tous les coûts, les coûts en amont, et l'impact qu'aurait une augmentation de la consommation sur nos sources de revenus pour comparer tout cela ensuite aux conséquences potentielles sur le système de santé.

Ce que nous avons fait, c'est que nous avons tenu compte des coûts initiaux de mise en œuvre et des coûts opérationnels des services de toute première ligne des administrations municipales du Canada pour la mise en œuvre et les coûts associés à la création d'un système durable et régulier.

C'est la première étape. Pour revenir à ce que disait M. Zabloski, nous allons devoir apprendre sur le tas et ce ne sera que plus tard que nous pourrons évaluer ces autres coûts, les économies pour le système judiciaire et les conséquences sur le système de santé par rapport à nos estimations préliminaires. Il y a certainement des choses que nous souhaitons examiner avec le temps.

Concernant les coûts initiaux, la FCM a proposé une variété de coûts qui témoigne de la souplesse nécessaire pour tenir compte des réalités des diverses municipalités, y compris les municipalités rurales où les réalités peuvent être différentes de celles des grandes régions urbaines. Cependant, nous allons certainement prendre note de votre question. Merci.

Le président : Quelqu'un d'autre voudrait intervenir?

La sénatrice Galvez : L'autre point que je voulais soulever, c'est qu'il s'agit d'une expérience essai-erreur, une expérience laboratoire. Qu'arrivera-t-il si l'expérience est un échec? Quand

failed, and what is the goal you will attain in order to say it succeeded or it failed?

Mr. Karsten: Thank you very much again, senator, for the question.

The first thing that comes to my mind is that there are examples — and we've done an extensive review of the examples in the United States, in Denver, Colorado — where the legalization of marijuana in that state has been, for lack of a better word, a successful program. So I don't think that anything has really been tabulated in terms of if it would fail.

I look at issues like this. It's my own little cliché that I've looked at over the last many years. I look at it as a journey and not a destination. I don't think this is an issue where all of a sudden we say, "Look, give us until September and we're going to get there." This is an evolution, a road that we're on together. That's what I referred to earlier, that the municipalities' and FCM's position is that basically we are a willing partner. You sort out what you need to sort out. As far as sustainability goes, we need help with that.

Very quickly, I do want to respond that there have been a lot of good questions, and hard questions, which have gotten some really good, hard responses, if you will. My thinking there is that those hard questions do need to be asked, but together we can collaborate. Again, that's where the engagement part comes in.

Matt has a great point. I think the quote Matt used was that we'll learn together. If we're going to take this journey, let's make it successful and make it work for all Canadians to the best of our ability.

[*Translation*]

Senator Mégie: My question is for Ms. Bachman. We learned that prevention and awareness-raising campaigns had already been conducted with target groups on social networks or media to which young people aged 12 to 17 had access.

Following your collaboration with the public health branch in Montreal, have you already begun implementing that campaign? It should precede the legislation's arrival. You should not wait for the legislation to be implemented to begin the campaign. Has the process begun, and what is the campaign's format?

Ms. Bachman: So far, we have worked with our expert panel, and the public health branch is also part of it. The Ville de Montréal will definitely not be able to conduct a campaign alone. The important part of the implementation will be the partnership among all levels of government. We want to partner with federal

pourrez-vous dire que l'expérience est réussie ou qu'il s'agit d'un échec? Qu'est-ce qui vous le dira?

M. Karsten : Encore une fois, sénatrice, merci beaucoup pour cette question.

La première chose qui me vient à l'esprit, c'est qu'il y a des exemples — et nous avons effectué un examen approfondi des expériences menées à Denver, au Colorado, aux États-Unis — où la loi parle, faute d'un meilleur terme, d'un programme réussi. Donc, je ne crois pas que quelque chose ait été établi en cas d'échec.

J'aborde les questions de cette façon. Je me suis créé ma propre image que j'ai examinée au cours des dernières années. À mon avis, il s'agit d'un parcours, et non d'une destination. Je ne crois pas que l'on puisse dire soudainement : « Donnez-nous jusqu'au mois de septembre, et nous y arriverons. » Il s'agit d'une évolution, d'un chemin que nous parcourons ensemble. Comme je l'ai dit plus tôt, les municipalités et la FCM sont heureuses de travailler ensemble. Nous devons résoudre ce qui doit être résolu. La durabilité est un élément avec lequel nous avons besoin d'aide.

Très brièvement, j'aimerais dire que beaucoup de bonnes questions, des questions difficiles, ont été posées pour lesquelles de bonnes réponses, des réponses réfléchies, ont été données. À mon avis, ces questions difficiles doivent être posées, mais, nous pouvons collaborer. Encore une fois, c'est à ce niveau que la participation entre en ligne de compte.

Matt soulève un très bon point. Si je ne m'abuse, il a dit que nous allons apprendre ensemble. Si nous sommes pour entamer ce parcours, faisons en sorte qu'il soit réussi et faisons de notre mieux pour que ce soit profitable pour tous les Canadiens.

[*Français*]

La sénatrice Mégie : Ma question s'adresse à Mme Bachman. Nous avons appris que des campagnes de prévention et de sensibilisation avaient déjà été faites avec des clientèles cibles sur les réseaux sociaux ou des médias auxquels les jeunes de 12 à 17 ans avaient accès.

À Montréal, à la suite de votre collaboration avec la direction de la santé publique, avez-vous déjà commencé à mettre en place cette campagne? Elle doit précéder l'arrivée de la loi. Il ne faut pas attendre la mise en place de la loi pour commencer la campagne. Est-ce que cela a débuté, et quelle forme prend cette campagne?

Mme Bachman : Pour l'instant, nous avons travaillé avec notre comité d'experts et la direction de la santé publique en fait également partie. Il est sûr que la Ville de Montréal ne pourra pas faire une campagne seule. L'important dans la mise en œuvre sera le partenariat entre tous les ordres gouvernementaux. Nous souhaitons être des partenaires des gouvernements fédéral et

and provincial governments. So the public health branch is part of the provincial government.

I could not tell you whether the public health branch has already developed the preliminary part of the campaign. We will certainly be more likely to be engaged with the actions taken on the ground with groups, since major national campaigns will be conducted by provincial organizations.

Of course, the Ville de Montréal will collaborate, but our entire approach is related to public health. Yes, we want to recover costs, but our main concern is doing a lot in terms of prevention to reduce harm, especially for young people.

We will collaborate with the provincial government, but for the time being, I admit that our efforts are focused on the legal framework of the bill under consideration. We will be able to conduct more targeted campaigns once the legal framework has been established. We have to know where it will apply and where people will be able buy and consume marijuana. We will also have to know how the Crown corporation's branches will be established and what the legal age for using marijuana will be. Those are all issues that will be regulated by the legislation. It is very difficult to conduct campaigns without that legal framework.

[*English*]

Mr. Au: Senator, I feel I can tie your question to the other questions that were asked earlier.

We can never find the perfect solution or the perfect formula for implementation, and perhaps we don't have to wait until we have the perfect solution. However, I think there are certain things we can do right away, like education. I think this has been a problem because at the city level we need more resources in order to do that.

As part of the solution, education should roll out first. I think we can do it here today if the government will provide us with more resources.

Having said that, I go back to the question of how we are going to measure success. I've expressed my concern about the trial-and-error approach. Of course, I think we can measure success by the stated objective of the legislation, which is to prevent young people from having access to marijuana.

Even on that issue, we can have two separate things. One is actual consumption. We can begin to have the data. We can collect data on the current situation, and then we can measure it, say, a year or two years after that.

However, there's another aspect of it that is not actual consumption, but the perception, which was mentioned earlier. If there's a loophole in the bill, young people can misunderstand

provincial. Donc, la direction de la santé publique fait partie du gouvernement provincial.

Je ne pourrai pas vous dire si la direction de la santé publique a déjà élaboré un début de campagne. Il est sûr que nous serons davantage interpellés sur les actions menées sur le terrain avec les groupes, puisque les grandes campagnes nationales seront faites par des organismes provinciaux.

Évidemment, la Ville de Montréal va collaborer, mais toute notre approche est liée à la santé publique. Oui, on veut récupérer des coûts, mais notre préoccupation première, c'est qu'il y ait beaucoup de prévention qui soit faite pour réduire les méfaits, et ce, particulièrement auprès des jeunes.

On va collaborer avec le gouvernement provincial, mais, pour l'instant, je vous avoue que nos efforts sont axés sur le cadre légal du projet de loi à l'étude. C'est seulement en fonction de ce cadre légal qu'on pourra faire des campagnes plus ciblées. Nous devons savoir où cela s'appliquera et où les gens pourront acheter et consommer de la marijuana. Aussi, nous devons savoir comment les succursales de la société d'État seront implantées et quel sera l'âge légal de consommation. Ce sont toutes des questions qui seront réglementées par les lois. C'est très difficile de faire des campagnes sans avoir cet encadrement légal.

[*Traduction*]

M. Au : Sénatrice, je vais tracer un lien entre votre question et les autres questions qui ont été posées plus tôt.

Nous ne trouverons jamais une solution ou une formule parfaite pour la mise en œuvre, et peut-être qu'il n'est pas nécessaire d'attendre d'avoir une solution parfaite. Toutefois, je crois qu'il y a certaines choses que nous pouvons faire dès maintenant, par exemple, éduquer les gens. C'est un problème, car, pour faire de l'éducation, les villes ont besoin de plus de ressources.

L'éducation fait partie de la solution et devrait être la priorité. Si le gouvernement nous fournit plus de ressources, nous pourrons commencer dès aujourd'hui.

Ceci dit, je reviens à la mesure de la réussite. J'ai déjà fait part de mes préoccupations par rapport à l'approche d'essais et d'erreurs. Bien entendu, je crois que nous pouvons mesurer la réussite en fonction de l'objectif fixé dans la loi, soit d'empêcher les jeunes d'avoir accès à la marijuana.

Même sur cette question, nous devons tenir compte de deux aspects. D'abord, la consommation. Nous pouvons commencer à recueillir des données sur la consommation actuelle et la mesurer, par exemple, dans un an ou deux.

Toutefois, il y a un autre aspect dont il faut tenir compte, soit la perception, sujet dont il a été question plus tôt. S'il y a une faille dans ce projet de loi, c'est que les jeunes risquent de mal

the intention. I understand the intention of the non-criminalization for young people if they are accidentally in possession of marijuana. However, right now the bill can be read as if young people are permitted to possess up to 5 grams of marijuana, and I think that kind of perception is counterproductive. We cannot stop young people from having that kind of perception.

So it's the perception that is very difficult for us to measure. More and more young people might perceive that it is allowable for them to possess if the legislation itself is unclear. As mentioned earlier, up to this point, as far as I know, no province has given an endorsement to that provision. All provinces, including B.C., are saying that we want the law to be very clear that there's no simple possession for minors under the age of 18.

Senator Omidvar: Just on that point, we had Parliamentary Secretary Bill Blair here yesterday speaking on the bill. He clarified for us that there is zero tolerance for possession of cannabis for children or young adults aged 17. What will happen is that they will get ticketed if they are found with it. What will not happen is they will not be criminalized unless they possess more than 5 grams.

So I think you're right; we need to get the messaging out about the intention of the bill.

My question is really around home cultivation. I think nothing is more local than a plant in your windowsill, so I get that.

My question is to Mr. Karsten. When I look at the policy objectives and the policy rationale for the bill, one of them was to allow for access for people in rural and remote communities so that they can have a limited supply without having to resort to the illicit market. I'd like to know from you, Mr. Karsten, because the other jurisdictions are mainly larger municipalities. I would say Halifax is a larger municipality. What do your representatives from rural and remote communities say to home cultivation?

Mr. Karsten: First of all, I think we need to back up and remind ourselves that home cultivation is allowed under the medical marijuana regulations. So park that for a second.

Municipalities in each province and territory do have provincial-territorial associations, but then in Nova Scotia we have UNSM, the Union of Nova Scotia Municipalities, which would be more in charge of data. I sound like a politician when I say it's not in our jurisdiction.

comprendre l'intention derrière celui-ci. Je comprends l'intention derrière la non-criminalisation des jeunes qui se trouvent accidentellement en possession de marijuana. Toutefois, dans sa forme actuelle, le projet de loi donne l'impression que les jeunes peuvent être en possession de jusqu'à cinq grammes de marijuana. À mon avis, ce genre de perception est contre-productif. Nous ne pouvons pas empêcher les jeunes d'avoir ce genre d'impression.

Donc, c'est la perception qui est très difficile à mesurer. De plus en plus de jeunes pourraient avoir l'impression qu'il leur est permis d'être en possession de marijuana si la mesure législative n'est pas claire à cet égard. Comme je l'ai déjà dit, jusqu'à maintenant, à ma connaissance, aucune province n'a approuvé cette disposition. Toutes, y compris la Colombie-Britannique, disent souhaiter que la loi précise clairement que les jeunes de moins de 18 ans ne seront pas assujettis à la règle de possession simple.

La sénatrice Omidvar : Justement, le secrétaire parlementaire, Bill Blair, est venu témoigner hier concernant ce projet de loi. Il a dit que c'est tolérance zéro pour les enfants et jeunes adultes de moins de 18 ans concernant la possession de cannabis. Ceux qui se font prendre en possession de marijuana recevront une contravention. Ils ne seront pas criminalisés, à moins d'être en possession de plus de cinq grammes.

Donc, je crois que vous avez raison; nous devons informer la population sur l'intention du projet de loi.

Ma question concerne la culture à domicile. À mon avis, il n'y a rien de plus local qu'une plante sur un rebord de fenêtre. Donc je comprends cela.

Ma question s'adresse à M. Karsten. Un des objectifs stratégiques du projet de loi, et la justification derrière cette mesure législative, est de permette aux gens qui vivent dans des communautés rurales et éloignées de faire leur propre culture de façon à avoir un approvisionnement limité sans avoir à se tourner vers le marché illicite. Monsieur Karsten, j'aimerais connaître votre opinion à ce sujet, car les autres municipalités sont principalement plus grandes. À mon avis, Halifax est une grande municipalité. Que vous disent vos représentants des communautés rurales et éloignées concernant la culture à domicile?

M. Karsten : D'abord, je crois que nous devons prendre un peu de recul et ne pas oublier que la culture à domicile est permise en vertu du règlement sur l'utilisation de la marijuana à des fins médicales. Donc, mettons cela de côté pour un instant.

Peu importe la province ou le territoire, les municipalités ont des associations provinciales et territoriales. Cependant, la Nouvelle-Écosse compte sur l'Union des municipalités de la Nouvelle-Écosse, l'UMNE, qui est responsable des données. Je parle comme un politicien lorsque je dis que ce n'est pas de notre compétence.

The municipality can certainly advise the UNSM as to what their position is, so that they get it right with the province, but that would be more of a provincial input as well.

Am I correct, Alana, in terms of what the province would move to?

Ms. Lavoie: Certainly within what is permitted in the federal regulations, we heard a lot today about the need for flexibility to have it reflect the reality of whatever the province, territory or local government is looking to do.

From a national perspective, we hear, as one can imagine, very different things across the country. From rural and remote municipalities in some areas, it's something they are more comfortable with and are happy to have, as it is access to something all Canadians in other parts of the country will have access to, so there is that question of equality.

But in others it's something they would like to take a more cautious approach to. This speaks to the need for all orders of government to work collaboratively on this to ensure local governments continue to have the flexibility to reflect the reality they are facing.

Senator Omidvar: As far as I remember, and I used to work a fair bit with FCM before, you also have a small and rural or remote communities caucus or group. Do they have a position on home cultivation? If so, could you forward it to us?

Mr. Karsten: Absolutely, we'd be pleased to do that. Alana, could you expand on that? I have not heard personally, but maybe they have through rural caucus.

Ms. Lavoie: I get to spend a lot of time with our rural folks and the rural caucus as part of the work I do with FCM. They support the FCM board position of having flexibility across the country and ensuring we reflect local realities, so our position is consistent across all of our caucuses.

Senator Omidvar: Let me ask Mr. Zabloski. I think it's really interesting what I hear from the City of Calgary versus what I hear from the City of Richmond. You seem to have embraced the fact that July 1, or whatever date, you have to be ready to a certain level. Can you describe to us maybe on a scale of 1 to 10 how ready you are and where you are most ready and where you think you have to really buck up to get ready?

La municipalité peut certainement formuler des conseils auprès de l'UMNE concernant sa position de façon à trouver la bonne formule avec la province. Toutefois, il s'agirait davantage d'une participation provinciale.

Alana, ai-je raison en ce qui a trait à ce que ferait la province?

Mme Lavoie : Certainement, en fonction de ce que permettrait le règlement fédéral. Nous avons beaucoup entendu dire aujourd'hui qu'une certaine souplesse est nécessaire pour tenir compte des réalités avec lesquelles les gouvernements provinciaux et territoriaux et les administrations locales doivent composer.

D'un point de vue national, comme vous pouvez l'imaginer, nous entendons des choses très différentes à l'échelle du pays. Certaines municipalités rurales et éloignées sont à l'aise avec cela et satisfaites, car il s'agit du même accès qu'auront tous les autres Canadiens ailleurs au pays. Donc, c'est une question d'équité.

Par contre, d'autres municipalités aimeraient adopter une approche plus prudente. Cela fait ressortir la nécessité pour tous les ordres de gouvernement de collaborer de façon à ce que les administrations locales continuent de jouir de la souplesse nécessaire pour tenir compte de leur propre réalité.

La sénatrice Omidvar : Si je ne m'abuse, et j'ai beaucoup travaillé avec la FCM, vous comptez également un caucus ou un groupe de petites communautés rurales ou éloignées. Ont-elles pris position par rapport à la culture à domicile? Si oui, pourriez-vous nous faire part de cette position?

M. Karsten : Absolument. Avec plaisir. Alana, auriez-vous plus de détails à ce sujet? J'ignore personnellement quelle est leur position, mais peut-être se sont-elles exprimées par l'entremise du caucus rural.

Mme Lavoie : Dans le cadre de mes fonctions à la FCM, je passe beaucoup de temps à m'entretenir avec les gens des régions rurales et le caucus rural. Tous appuient la position du conseil de la FCM, soit d'assurer une certaine souplesse à l'échelle du pays et de tenir compte des réalités locales. Donc, tous nos caucus ont adopté notre position.

La sénatrice Omidvar : J'aimerais m'adresser à M. Zabloski. Je crois qu'il est très intéressant d'entendre le point de vue de la Ville de Calgary comparativement à celui de la Ville de Richmond. Vous semblez avoir accepté le fait que le 1er juillet, ou peu importe quelle sera la date, vous devrez, dans une certaine mesure, être prêts. Sur une échelle de 1 à 10, quel est votre niveau de préparation? Dans quel domaine êtes-vous le mieux préparés et où devez-vous accentuer les efforts pour être prêts?

Mr. Zabloski: Currently, on a scale of 1 to 10 I would say we're a 5 or 6. That should get much higher next week. We go to our council on April 5 with proposed bylaw amendments, and we hope that on that date we will have bylaws in place in the City of Calgary to address this.

We are most ready around the retail aspect of things. In Alberta, one of our primary concerns is adapting to the privatized retail market. Public consumption is another thing we hope to get our arms around next week.

Where I think we have concerns would be areas like the home cultivation aspect and how that will realistically be enforced. That would be our primary concern.

Senator Raine: Thank you very much, everyone. I just have a couple of short questions, almost like a poll.

First of all, I would like to ask the cities that are here if they would support prohibiting or at the very least delaying the coming into effect of allowing the growth of cannabis in a home that's being proposed under Bill C-45. In other words, would you limit to only growing cannabis by licensed growers on specifically zoned premises?

Mr. Turner: Absolutely, we would support a delay in that aspect of the bill. We feel home cultivation will be difficult to enforce given our constrained ability in the law enforcement sector to be able to get into private dwellings.

Mr. Au: My short answer is yes.

The Chair: Anybody else on this? Ms. Bachman? Do you wish to respond to the question?

[*Translation*]

Ms. Bachman: Yes, I do. Quebec's legislation currently does not allow cultivation at home.

[*English*]

Mr. Zabloski: I think I would be in support of a delay. Realistically, if there was a ban entirely there are difficulties enforcing that, too. I think it's grappling with the realities of what it's going to look like post-legalization, whether it's allowed for home growing or not. I know it's a bit of a waffle answer, but I don't have a good answer on that. It will be difficult to enforce either way.

M. Zabloski : Sur une échelle de 1 à 10, je dirais que nous sommes à 5 ou 6. Notre niveau de préparation devrait augmenter la semaine prochaine. Le 5 avril, nous allons proposer au conseil des modifications à la loi. Nous espérons qu'à ce moment, un règlement sera adopté par la Ville de Calgary pour régler cette question.

C'est au niveau de la vente au détail que nous sommes le plus prêts. En Alberta, une des principales préoccupations concerne le marché privatisé du détail. La consommation est un autre aspect pour lequel nous espérons être plus prêts.

Là où nous avons le plus de préoccupations, c'est la culture à domicile et l'application des règlements connexes. Il s'agit de notre principale source de préoccupations.

La sénatrice Raine : Merci beaucoup à tous les témoins. J'aurais quelques questions brèves à vous poser, un peu comme un sondage.

D'abord, j'aimerais demander aux représentants des villes s'ils seraient d'accord pour interdire la culture à domicile du cannabis ou à tout le moins pour retarder l'entrée en vigueur de cette disposition du projet de loi C-45. Autrement dit, voudriez-vous limiter la culture du cannabis aux détenteurs d'un permis à cet égard sur des terres où le zonage le permet?

M. Turner : Nous serions certes d'accord pour que la mise en œuvre de ces dispositions du projet de loi soit reportée. Nous estimons en effet qu'il sera difficile de faire appliquer les règles relatives à la culture à domicile étant donné les contraintes auxquelles se heurtent les forces de l'ordre quant à l'accès aux résidences privées.

M. Au : Je me contenterai de répondre oui.

Le président : Quelqu'un d'autre? Madame Bachman? Vous vouliez répondre?

[*Français*]

Mme Bachman : Tout à fait. Le Québec, pour l'instant, ne permet pas de faire de la culture à domicile dans le cadre de sa loi.

[*Traduction*]

M. Zabloski : Je pense que nous serions favorables à un report. Il nous faut toutefois être bien réalistes. Il serait également difficile d'assurer l'application de la loi si l'on décidait de l'interdire complètement. Je pense qu'il faudra voir comment les choses vont se dérouler après la légalisation, que la culture à domicile soit autorisée ou non. Je sais que ce n'est pas la réponse la plus claire qui soit, mais c'est vraiment le mieux que je puisse faire pour l'instant. Il sera difficile de faire appliquer les règles dans un sens ou dans l'autre.

Senator Raine: Mr. Zabloski, as you say, it's going to be difficult either way. I would ask all of you this: What do you see the benefit to society would be, if any, of allowing this product to be grown in a home where it cannot be certified as having a certain percentage of THC or as being healthy in terms of all kinds of other reasons, and we know there are a lot of difficulties around it? Is there any positive benefit to allowing it, given that, as I understand it, you can now order through Canada Post anything you want, and it can be delivered to every home in the country?

Mr. Zabloski: I think we've heard about the rural aspect and people having access.

For the City of Calgary, as far as benefits, I think that Albertans have the ability currently to make their own wine or beer at home, and I think that they kind of see that as a similarity. That's one thing that we heard: As municipalities, don't reinvent the wheel on this. Where there are similar other industries, align it with those; people understand that. Realistically, there are going to be enforcement issues with this, and we certainly are waiting to see how those play out.

Mr. Turner: In Ontario, it's difficult for us to really quantify a specific benefit. We believe the challenges probably outweigh the benefits. The biggest concern for us is just our ability to enforce, and the challenge we're going to have with a ban is dealing with the medical piece, because on the medical piece, my understanding is that there may not be a movement on that particular piece, given court decisions. So being able to determine what is medical versus what is recreational will create a big challenge for us.

Senator Raine: On the same line, given that it seems there is a pretty good consensus that this is problematic, I guess my final question would be this: If we're looking at the collection of excise taxes and that revenue flowing through to deal with enforcement and all the other costs of municipalities, is there any good reason to allow the proliferation of home growing, where there are no excise taxes, yet we will have the same issues?

Mr. Turner: The senator makes a good point.

We struggle to determine the benefits, but we know what the implications of enforcement will be, and that will come at a cost not supported by revenue or taxation coming from the home growth.

La sénatrice Raine : Je conviens avec vous, monsieur Zabloski, que ce sera difficile dans un sens comme dans l'autre. J'ai une question que j'adresse à tous nos témoins. Comment croyez-vous que notre société pourra bénéficier du fait que l'on autorise la culture à domicile de ce produit alors que l'on ne pourra pas certifier sa teneur en THC ni s'assurer qu'il n'est pas nocif pour la santé pour toutes sortes d'autres raisons, sans compter toutes les difficultés que cela ne va pas manquer d'entraîner? En quoi pourrait-il être avantageux de permettre la culture à domicile lorsqu'on sait, si j'ai bien compris, qu'il sera possible de commander via Postes Canada tout le cannabis que l'on voudra et que celui-ci nous sera livré à domicile, peu importe l'endroit où l'on réside au pays?

M. Zabloski : Je crois que nous avons déjà traité de cet aspect et des possibilités d'accès pour les résidents des milieux ruraux.

Pour ce qui est des avantages dans le cas de la Ville de Calgary, il faut savoir que les Albertains peuvent déjà faire leur propre vin ou leur propre bière à la maison, et qu'ils semblent considérer que l'on devrait procéder un peu de la même manière avec le cannabis. On a dit notamment aux municipalités qu'elles n'avaient pas à réinventer la roue. S'il existe des secteurs similaires où les choses se passent déjà d'une certaine façon, il s'agit simplement d'harmoniser le tout; les gens le comprennent bien. Soyons réalistes. Il est bien certain que la mise en œuvre de cette loi va entraîner certaines complications, et nous verrons bien comment les choses vont tourner.

M. Turner : En Ontario, il nous est vraiment difficile de voir concrètement quels seront les avantages. Nous sommes d'avis que les inconvénients l'emporteront probablement sur les bienfaits. C'est surtout notre capacité à mettre en application les nouvelles règles qui nous inquiète. En cas d'interdiction de la culture à domicile, c'est la question de la marijuana thérapeutique qui va poser problème, car je ne crois pas qu'il soit possible de faire quoi que ce soit à ce niveau, compte tenu des décisions rendues par les tribunaux. Nous devrons donc nous assurer de bien faire la part des choses entre le cannabis thérapeutique et celui destiné à des usages récréatifs.

La sénatrice Raine : Dans le même ordre d'idées, comme un consensus semble vouloir se dégager quant aux problèmes qui nous attendent, j'aurais une dernière question à vous poser. Si nous comptons sur les revenus tirés de la taxe d'accise pour financer les mesures de mise en œuvre de la loi et les autres coûts que devront engager les municipalités, pour quels motifs voudrait-on permettre la prolifération de la culture à domicile qui est à l'origine des mêmes problématiques, mais n'est pas assujettie à cette taxe d'accise?

M. Turner : La sénatrice soulève là un excellent argument.

Sans que nous puissions vraiment voir quels seront les avantages, nous sommes conscients des répercussions au chapitre de l'application de la loi et des coûts qui s'ensuivront,

Senator Munson: Thank you very much. It has been a very informative morning, and thank you for what you're doing on the front lines.

You've expressed your concerns, and we heard terms such as, for example, "problematic," and "not clear on many levels." We heard words like "loophole," "black markets." We heard a quote saying, "We're in a precarious situation," and, "Are we ready? No."

We are the Committee of Social Affairs, Science and Technology. We do have an opportunity here as we race towards July 1 with this timetable. We can amend this bill. We can put amendments in, and we can agree at this committee—all parties—on it.

To put your thinking hats on, what would an amendment, in your estimation, look like that would enhance, make your life easier to adapt to what's coming next?

I would like to get a feel. You're politicians, and I think you can think quickly on what an amendment might look like. It would be helpful for this committee to have that so we can see whether we agree on it, and refer it to the Senate and government to change aspects of the bill through an amendment process.

The Chair: They're not all politicians, by the way, but we will start with one: Mr. Karsten.

Mr. Karsten: Thank you, and yes, I am a politician, so I will deal with this one quickly. The interesting role of why I'm here is to represent the national view, as we understand it, through FCM. I say very respectfully that some of these questions FCM wouldn't really put a policy to. We have said pretty much what's in my briefing: We support the rollout if it's safe and effective for Canadians.

If I take that hat off and be my councillor representing back home, that would be a different thing, but that's not the role I'm playing here today.

Senator Munson: Now you sound like a politician.

The Chair: Does anybody else want to respond to that?

lesquels ne pourront même pas être épongés par une taxe d'accise dans le cas de la culture à domicile.

Le sénateur Munson : Merci beaucoup. Nous avons appris beaucoup de choses ce matin, et je tiens à vous remercier pour le travail que vous effectuez sur le terrain.

Vous avez exprimé vos préoccupations en indiquant par exemple que certains éléments étaient problématiques et que le projet de loi n'était pas clair à bien des égards. Vous avez aussi parlé d'échappatoires et de marché noir. Quelqu'un a même dit que la situation était précaire, et vous nous répondez que vous n'êtes pas prêts.

Nous sommes le Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie. Malgré cette échéance du 1er juillet qui arrive à grands pas, nous avons encore la possibilité de faire quelque chose. Nous pouvons modifier ce projet de loi. Nous pouvons proposer des amendements et les adopter avec l'accord de tous les partis représentés au sein du comité.

J'aimerais que vous nous indiquiez un amendement que nous pourrions apporter selon vous pour améliorer ce projet de loi et vous faciliter la tâche quant aux mesures d'adaptation que vous devez prendre.

Nous saurions ainsi mieux à quoi nous en tenir. Comme vous êtes politiciens, vous avez sans doute une bonne idée de la forme que pourrait prendre un tel amendement. Il serait plus facile ensuite pour notre comité de déterminer s'il est d'accord avec ce qui est proposé et de soumettre éventuellement le tout au Sénat et au gouvernement dans le cadre du processus de modification du projet de loi.

Le président : Soit dit en passant, nos témoins ne sont pas tous des politiciens, mais c'est bel et bien le cas de M. Karsten, et nous allons commencer avec lui.

M. Karsten : Merci, et, comme je suis effectivement politicien, je vais vous répondre sans plus tarder. Je suis ici pour vous exposer notre point de vue à l'échelle nationale à titre de représentant de la Fédération canadienne des municipalités. Ceci dit très respectueusement, cela fait partie des enjeux au sujet desquels notre fédération ne serait pas vraiment disposée à proposer des politiques. Notre approche est exprimée très clairement dans notre mémoire. Nous appuyons la mise en œuvre pour autant qu'elle soit sûre et efficace pour les Canadiens.

Je vous répondrais autrement si je parlais à titre de conseiller représentant Halifax, mais ce n'est pas mon rôle aujourd'hui.

Le sénateur Munson : Nous voyons maintenant que nous avons bel et bien affaire à un politicien.

Le président : Est-ce que quelqu'un d'autre veut répondre à cette question?

Mr. Au: As I mentioned earlier, we would like this homegrown policy to be amended. Our argument is that for legal product to be put on sale and allowed in Canada, it doesn't need to be homegrown. You can still have a legal product processed by a factory or manufacturer, and with better quality control.

Even if we allow recreational use of marijuana, it doesn't need to be grown at home. It is much better if it can be produced by a company so that you know what's inside the product.

The Chair: Ms. Bachman, do you have a response on that question?

[*Translation*]

Ms. Bachman: It is more complex for us to provide a response, since the Quebec legislation will apply across our territory and is satisfactory to us overall.

We have asked the Government of Quebec to make it possible for municipalities to adopt specific regulations on consumption locations — for example, to respect municipal autonomy.

Regarding funding issues, we received a response yesterday in the budget tabled by the Government of Quebec, which is satisfactory to us over the short term. So $62 million of revenue is set aside for municipalities over the next two years. And now, our concern will be securing sustainable funding. That may be the most important element for municipalities — ensuring that the funding they receive to implement the legalization is sustainable.

So, as I was saying, over the short term in Quebec, yesterday's budget fully meets our expectations for the next two years. The issue will still have to be dealt with over the long term.

[*English*]

Senator Munson: Are your police forces really ready to enforce what this legislation will bring us in the sense of having the equipment and technology to detect cannabis regarding an over-the-limit kind of thing?

Mr. Turner: In the Waterloo region, talking with our law enforcement community, I would say that they're not yet prepared.

Mr. Au: If I can answer on behalf of the RCMP, I would say no.

The Chair: The RCMP in Richmond, you mean.

M. Au : Comme je l'indiquais précédemment, nous voudrions que cette politique concernant la culture à domicile soit modifiée. Selon nous, pour que la vente d'un produit légalisé puisse être autorisée au Canada, il n'est pas nécessaire qu'il soit issu de la culture à domicile. Il peut être le fruit d'une transformation en usine ou en manufacture, où il bénéficiera d'ailleurs de meilleures mesures de contrôle de la qualité.

Même si nous autorisons l'usage récréatif de la marijuana, la culture à domicile n'est pas obligatoire. Il vaudrait beaucoup mieux en fait qu'elle soit produite par une entreprise de telle sorte que nous puissions en connaître exactement la teneur.

Le président : Madame Bachman, vous vouliez répondre à cette question?

[*Français*]

Mme Bachman : C'est plus complexe, pour nous, de donner une réponse, étant donné que la loi québécoise va s'appliquer sur notre territoire et qu'elle nous satisfait, dans l'ensemble.

Nous avons demandé au gouvernement du Québec de prévoir, pour les municipalités, la possibilité d'adopter des réglementations spécifiques sur les lieux de consommation, par exemple, et de respecter l'autonomie municipale.

Sur les questions de financement, nous avons reçu une réponse, hier, dans le budget déposé par le gouvernement du Québec, qui nous satisfait à court terme. Ainsi, 62 millions de dollars de revenus sont prévus pour les municipalités au cours des deux prochaines années. Et maintenant, notre préoccupation sera d'avoir du financement durable. C'est peut-être cet élément qui sera le plus important pour les municipalités, soit de s'assurer de la pérennité du financement qu'elles vont recevoir pour la mise en œuvre de la légalisation.

Donc, comme je le disais, au Québec, à court terme, le budget d'hier répond entièrement à ce que nous attendions pour les deux prochaines années. Il restera à régler la question à long terme.

[*Traduction*]

Le sénateur Munson : Est-ce que vos forces policières sont prêtes en vue de l'entrée en vigueur de cette loi? Disposent-elles des équipements technologiques nécessaires pour détecter la consommation de cannabis au-delà de la limite permise?

M. Turner : Pour avoir parlé aux responsables des forces de l'ordre dans la région de Waterloo, je peux vous dire qu'ils ne sont pas encore prêts.

M. Au : Si je puis répondre au nom de la GRC, je dirais qu'ils ne sont pas prêts non plus.

Le président : Vous parlez du détachement de la GRC à Richmond.

Mr. Au: *Yes.*

Mr. Zabloski: It's same answer from the City of Calgary: To date, they're not ready. They have a plan to be ready, but they are not as of today.

The Chair: Ms. Bachman, are your police ready?

[*Translation*]

Ms. Bachman: When it comes to road safety, we do not currently have reliable screening devices. So when it comes to screening, we are waiting for responses.

[*English*]

The Chair: We have 15 minutes left.

Senator Raine: Does the chair want to ask a question?

The Chair: You bet I do, but I will let members ask questions first.

Given that, maybe it'll be four minutes each, then, instead of five to get this through.

Senator Galvez: You know Canada is a multi-ethnic society. In addition, it has First Nations, Inuit and Metis people. I consider some of these ethnic groups and First Nations groups more vulnerable with respect to health.

I want to do the parallel with a phenomenon we have in environment which is called "not in my backyard." No one wants to have these types of stores near their houses. Maybe some senators are in favour of allowing people to grow cannabis in their homes, I know this will be completely devastating for the populations in the North. They already have so many problems with addictions.

But in the big cities — and because you are from big cities — I wonder if you are worried about racial profiling and the proliferation of neighbourhoods where police may have tendencies to think that these groups of people may have issues with illegal marijuana or the black market.

Have you thought about this, and have you put money into that problem?

Mr. Karsten: On that particular point, I will speak as the local councillor from Halifax. The way Nova Scotia opted to set it up is similar to other models, and that is in addition to our local liquor stores when they are earmarked. Nova Scotia started with a limited number, with no public outcry about proximity. In 100 per cent of the cases they are in a large mall setting, so it's

M. Au : Oui.

M. Zabloski : La réponse est la même pour la Ville de Calgary. Pour l'instant, les forces policières ne sont pas prêtes. Elles ont un plan pour se préparer, mais ce n'est pas encore chose faite.

Le président : Madame Bachman, est-ce que votre police est prête?

[*Français*]

Mme Bachman : Pour ce qui touche à la sécurité routière, effectivement, nous n'avons actuellement pas d'appareils de détection fiables. Donc, pour ce qui est de la détection, nous attendons des réponses à ce sujet.

[*Traduction*]

Le président : Il nous reste 15 minutes.

La sénatrice Raine : Le président ne voudrait-il pas poser une question?

Le président : Certainement, mais je vais laisser mes collègues le faire d'abord.

On pourrait peut-être s'en tenir à quatre minutes chacun, plutôt que cinq.

La sénatrice Galvez : Comme vous le savez, la société canadienne est multiethnique. Nous avons aussi les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis. Je considère que certains de ces groupes ethniques et autochtones figurent parmi les plus vulnérables du point de vue de la santé.

Je veux faire le parallèle avec le phénomène du « pas dans ma cour » que l'on observe dans le secteur de l'environnement. Personne ne veut de boutiques semblables dans son voisinage. Certains sénateurs semblent favorables à la culture du cannabis à domicile, mais je sais que cela serait très dommageable pour les populations du Nord qui sont déjà aux prises avec de trop nombreux problèmes de toxicomanie.

Dans les grandes villes, comme celles que vous représentez, je ne sais pas si vous vous inquiétez du profilage racial et de la prolifération de quartiers où la police semble avoir tendance à croire que les membres de ces groupes baignent dans des activités illicites reliées à la marijuana ou au marché noir.

Avez-vous réfléchi à ce problème et avez-vous prévu des fonds pour vous y attaquer?

M. Karsten : Je vais vous répondre à ce sujet en ma qualité de conseiller de la ville de Halifax. La Nouvelle-Écosse a décidé de fonctionner en suivant des modèles ayant déjà fait leurs preuves, comme celui de nos magasins où l'on vend des vins et spiritueux. La Nouvelle-Écosse a commencé avec un nombre limité de magasins qui n'ont pas soulevé de tollé quant à leur

not within the confines of our communities as such. So for us your question is not proposing a problem, as we see it.

Mr. Au: You asked a question about retailing, but I would like to speak to the issue of consumption. Personally, I will say marijuana is an offensive drug. It's different from other types of drugs. If you use other types of drugs, you can do it discreetly. No one knows. But marijuana is different. The smell spreads. It will affect people living next door, even though you are using it in your own place. This is one aspect I will address at the municipal level.

Senator Poirier: The federal government has been saying they want to make public awareness and education a priority for them. Yesterday, when we had the minister here, someone in the group shared concerns that we're hearing from our local communities that they're not seeing publicity on that on TV or in newspapers. She mentioned to us that they're doing it more oriented toward youth, so they're going to the various social media outlets, Facebook, Twitter.

As municipal leaders, have you seen any current public education campaign in your respective cities? Regardless of yes or no, have you ever been consulted by the federal government on that? Do you plan to launch your own public awareness campaign on the health issues concerned with cannabis, including the laws and consequences people need to know about if they do certain things? Do you have the funds to do this public campaign if you have not? So I would like to hear from different municipalities if you have seen anything publicity-wise in your communities.

Mr. Zabloski: We've certainly seen provincial advertising campaigns, educational campaigns, begin. I have seen one or two. I'm not sure whether they're national campaigns specifically from Health Canada or whether they're from other organizations. But we are certainly cognizant of this. We have funds set aside to communicate city bylaws to citizens of Calgary, and we are coordinating with the province to have a more comprehensive educational campaign for the city. As for the larger health effects and that type of thing, we don't really have the expertise in house to educate about that ourselves, and we would certainly rely on the federal government for that type of information.

Mr. Au: We haven't heard anything from the federal government, and we are not getting any additional funding for education. I argued earlier that it should have been right now instead of tomorrow or later. In terms of what Richmond is doing, I'm glad to tell you that Richmond is the only city in B.C. where we have all of our Grade 5 students go through a program

proximité. Ils sont tous installés dans de grands centres commerciaux, si bien qu'ils ne se retrouvent pas au cœur d'un quartier en particulier. Ce n'est donc pas un aspect qui nous apparaît problématique.

M. Au : Votre question porte sur la vente au détail, mais j'aimerais parler plutôt de la consommation. Je considère la marijuana comme une drogue pernicieuse. Elle diffère de certaines autres drogues qui sont consommées plus discrètement. Personne n'est au courant, mais c'est différent pour la marijuana. Son odeur se répand. Elle incommode les voisins, même lorsqu'elle est consommée à domicile. C'est l'un des aspects sur lesquels devraient se pencher les autorités municipales.

La sénatrice Poirier : Le gouvernement fédéral a fait part de son intention de prioriser la sensibilisation du public. Nous recevions hier la ministre et quelqu'un lui a fait part des préoccupations de nos collectivités locales qui s'inquiètent de ne pas voir de publicité à ce sujet à la télé et dans les journaux. Elle nous a répondu que les efforts déployés ciblent davantage les jeunes et misent donc sur différents médias sociaux comme Facebook et Twitter.

Avez-vous eu connaissance d'une campagne de sensibilisation publique dans vos villes respectives? Que ce soit le cas ou non, avez-vous été consultés par le gouvernement fédéral à ce sujet? Prévoyez-vous lancer votre propre campagne d'information sur les enjeux liés à la santé ainsi que sur les lois et les conséquences auxquelles les gens s'exposent dans différents scénarios? Disposez-vous des fonds nécessaires pour lancer une telle campagne si ce n'est pas déjà chose faite? J'aimerais donc savoir si vous avez eu connaissance de telles mesures de sensibilisation dans vos municipalités respectives.

M. Zabloski : Il y a certes une campagne de sensibilisation qui a été lancée par la province. J'ai vu moi-même une ou deux publicités. Je ne suis pas certain s'il s'agissait d'une campagne nationale de Santé Canada ou si cela venait d'une autre organisation. Quoi qu'il en soit, nous sommes assurément au fait de cette nécessité. Nous avons prévu des fonds pour faire connaître les nouveaux règlements municipaux aux citoyens de Calgary, et nous travaillons en coordination avec la province aux fins d'une campagne d'information plus globale pour la ville. Quant aux conséquences de la consommation sur la santé et aux éléments semblables, nous ne disposons pas vraiment de l'expertise nécessaire à l'interne pour faire nous-mêmes de la sensibilisation à ce sujet, et nous comptons certes sur le gouvernement fédéral pour la communication des renseignements pertinents dans ce contexte.

M. Au : Nous n'avons toujours pas eu de nouvelles du gouvernement fédéral et nous n'avons pas obtenu de fonds additionnels pour la sensibilisation. Comme je le faisais valoir précédemment, il vaut mieux le faire dès maintenant, plutôt que d'attendre à plus tard. Pour ce qui est de notre ville en particulier, je suis heureux de pouvoir vous dire que Richmond

called D.A.R.E., a drug-prevention program. All of our Grade 5 students would have that program, and I think probably that is one of the reasons we have a lower rate of drug consumption in Richmond, and we have a higher rate of active, healthy lifestyle in Richmond. So I would recommend that to all cities across the country.

Senator Poirier: Could you please share that program with our clerk?

Mr. Au: Yes.

The Chair: If you can get to the clerk of the committee information about the program, we'll distribute it to the different senators.

Senator Dean: Thank you very much for all of your terrific advice. Generally speaking, I'm going to say that I have a sense, from this discussion today, that there is a fairly high degree of readiness and willingness to be ready on the part of our municipalities.

We know that the Minister of Health announced several weeks ago that there will be a requirement of somewhere between 8 and 12 weeks to complete preparations beyond Royal Assent before the green light is given for retail operations to begin. I think, as we look at our calendar, many of us were sort of looking toward the end of August at the earliest, as we put those weeks on the calendar. It's the end of March today. This is a question for Mr. Zabloski, who has responded already on the point scale. It's 5 to 6 this week; he expects it to accelerate next week with bylaw development. On that point scale, looking five months down the road, Mr. Zabloski, where would you expect to be in terms of readiness?

Mr. Zabloski: I don't think that I could confidently say we would ever be at a 10. One of the points that I've tried to make today is that, as much as you can prepare, you're never sure what legalization will actually look like. After next week, we hope to be at an 8 or 9 in Calgary as far as preparations go, specifically for the retail side of things.

Senator Dean: Second question to any panellist: I've heard about data. I've heard about the importance of benchmarking. We know that Statistics Canada and the Department of Health have been running benchmarking surveys on who is using, how much, how, perceptions of harm, number of indicators. We heard from a witness from the Brookings Institution a couple of weeks ago, at another committee, that this is way ahead of what any U.S. state did. In fact, it may be global leadership. Is this the kind of benchmarking and data — we have indicators before and

est la seule municipalité en Colombie-Britannique à offrir à tous les élèves de cinquième année un programme de prévention contre la drogue. C'est sans doute parce que tous les élèves de cinquième année suivent ce programme D.A.R.E. que Richmond a l'un des taux de consommation de drogue les moins élevés, le tout combiné à un excellent coefficient de vie active et saine. Je recommanderais donc à toutes les villes canadiennes d'en faire autant.

La sénatrice Poirier : Auriez-vous l'obligeance de communiquer les renseignements au sujet de ce programme à notre greffière?

M. Au : Oui.

Le président : Si vous pouvez transmettre cette information à la greffière du comité, elle verra à ce que tous les sénateurs la reçoivent.

Le sénateur Dean : Un grand merci pour tous vos excellents points de vue. D'une manière générale, il semble ressortir de nos échanges d'aujourd'hui que nos villes sont assez bien préparées en vue de cette échéance et qu'elles sont disposées à faire le nécessaire à cette fin.

Nous savons que la ministre de la Santé a annoncé il y a plusieurs semaines qu'il faudra compter de 8 à 12 semaines de préparation à la suite de la sanction royale avant de pouvoir donner le feu vert aux établissements de vente au détail. Je pense que nous sommes donc nombreux à prévoir une mise en œuvre à compter de la fin août dans le meilleur des cas. Nous arrivons aujourd'hui à la fin mars. J'adresse ma question à M. Zabloski qui a déjà répondu en fonction d'une échelle de 1 à 10. Il a indiqué que sa ville se situait maintenant à 5 ou 6, mais que les choses devraient s'accélérer dès la semaine prochaine avec l'adoption de règlements municipaux. En utilisant la même échelle d'évaluation, pouvez-vous nous dire, monsieur Zabloski, dans quelle mesure vous croyez être prêts dans cinq mois d'ici?

M. Zabloski : Je ne crois pas pouvoir affirmer que nous serons un jour prêts à 100 p. 100. J'ai notamment essayé de faire valoir aujourd'hui que, malgré toute la préparation que l'on puisse faire, on ne peut pas vraiment être certains de ce qu'il adviendra une fois la marijuana légalisée. À la fin de la semaine prochaine, nous espérons en être rendus à 8 ou 9 sur une échelle de 10 pour ce qui est des mesures préparatoires prises à Calgary, surtout relativement à la vente au détail.

Le sénateur Dean : Ma seconde question s'adresse à tous nos témoins. Je suis au courant de l'importance des données et de l'établissement de repères. Nous savons que Statistique Canada et le ministère de la Santé ont mené à titre comparatif des sondages pour savoir qui consommait de la marijuana, en quelle quantité et de quelle manière, et quels sont les torts perçus, entre autres indicateurs. Il y a quelques semaines, un représentant de l'institut Brookings qui témoignait devant un autre comité nous a indiqué que c'était bien davantage que ce qu'avait pu faire

afterwards so that we can track, in real time, the impact — that municipalities would find helpful going forward? Ms. Lavoie?

Ms. Lavoie: Absolutely. I think, overall, as we go forward, particularly over the first two years, creating the benchmark with the survey that is being undertaken right now is going to be important. Also, tracking not only those indicators around consumption use, youth engagement and public awareness but also the costing pieces, as well. That's a piece of work that the Federation of Canadian Municipalities is considering now how best to approach, going forward, so that we can have, two years from now, a realistic perspective of what we have been facing and what the future road to this looks like as we're all learning as we go.

The Chair: Anybody else on that?

Mr. Zabloski: In response to that, the information is great, but one thing we want to emphasize to our council is to use that information once we have it. I would emphasize that here as well. We can't just put this out the door and leave it. We need to have more meetings like this after implementation to see what's working and to pull back if things aren't.

Senator Raine: Given the information and the science that is out there now on the ongoing harm done to the developing brain up to the mid-twenties, I want to find out your thoughts on the age. It appears most provinces have lined up with the alcohol consumption age, and I would suggest that they shouldn't necessarily be lined up.

Were you consulted by your province on establishing a minimum age, and do you think it should be older?

The Chair: Who are you asking this of?

Senator Raine: All of them.

Mr. Au: We were consulted by the provincial government of B.C., and we recommended the age of 21. But I think the provincial government is saying 19 would be the age.

I would also like to mention that I just received a survey result this morning. It is a survey that has been conducted in the last five days across Canada, and three questions were being asked. The first question was: Should home cultivation of marijuana be completely banned? The result was that 87 per cent strongly agree that it should be banned, and only 6 per cent say that they

n'importe quel État américain. En fait, nous sommes peut-être des chefs de file mondiaux en la matière. S'agit-il du genre de données comparatives — des indicateurs de la situation avant et après nous permettant de suivre en temps réel l'impact de la loi — que les municipalités pourraient juger utiles? Madame Lavoie?

Mme Lavoie : Certainement. Je pense qu'il sera important, surtout au cours des deux premières années, de pouvoir compter sur les données comparatives que nous procurent ces sondages. Il faudra non seulement suivre ces indicateurs concernant la consommation, la mobilisation des jeunes et la sensibilisation du public, mais aussi les coûts qui sont engagés. La Fédération canadienne des municipalités s'emploie actuellement à déterminer la meilleure approche à adopter de telle sorte que nous puissions vraiment savoir à quoi nous en tenir dans deux ans d'ici et avoir une meilleure idée de ce que l'avenir nous réserve dans le cadre de ce processus d'apprentissage par l'expérience.

Le président : Quelqu'un d'autre veut répondre?

M. Zabloski : C'est formidable d'avoir de l'information, mais notre conseil tient à insister sur l'importance de l'utiliser une fois qu'on l'a obtenue. Je veux le souligner encore une fois aujourd'hui. On ne peut pas simplement laisser cette information sur les tablettes. Il nous faudra tenir d'autres rencontres comme celle-ci après la mise en œuvre pour voir ce qui fonctionne bien et apporter les correctifs nécessaires dans le cas contraire.

La sénatrice Raine : Compte tenu des informations et des données scientifiques maintenant à notre disposition quant aux torts causés au développement du cerveau jusqu'au milieu de la vingtaine, j'aimerais savoir ce que vous pensez de la question de l'âge minimal. Il semblerait que la plupart des provinces aient choisi d'utiliser le même âge que pour la consommation d'alcool, et je dirais que ce n'est pas nécessairement une bonne idée.

Est-ce que votre province vous a consultés avant de fixer l'âge minimum, et croyez-vous que celui-ci devrait être plus élevé?

Le président : À qui posez-vous la question?

La sénatrice Raine : À tous nos témoins.

M. Au : Le gouvernement de la Colombie-Britannique nous a consultés et nous avons recommandé que l'âge minimal soit fixé à 21 ans. Je crois toutefois que notre gouvernement provincial a plutôt opté pour 19 ans.

Je voudrais aussi mentionner que j'ai reçu ce matin même les résultats d'un sondage mené au cours des cinq derniers jours à la grandeur du Canada. Trois questions étaient posées. On demandait d'abord si la culture de la marijuana à domicile devrait être complètement interdite. Pas moins de 87 p. 100 des répondants ont indiqué en être convaincus alors que seulement

disagree. The second question was: Should minors be allowed to possess any marijuana? The result is 95 per cent strongly agree that minors should not be allowed to possess. The final question was: Should the implementation be delayed until after the institutions say that they are ready? The answer is 95 per cent strongly agree that we had better wait for the institutions to be ready.

[*Translation*]

Ms. Bachman: The Province of Quebec has indeed consulted us on the issue of legal age. We were consulted before the provincial bill was even introduced.

We then participated in consultations on the bill, and the age of 18 is very satisfactory for us, both out of concern for alignment with tobacco and alcohol legislation. In addition, our expert panel recommended to us the age of 18 as the most appropriate benchmark, once again out of concern for alignment and also so that, between the ages of 18 and 21, difficulties in terms of access, legality and illegality are avoided. I think that data on young people's consumption indicated that there was heavy use between the ages of 18 and 21 after all. For our expert panel, that was also data to consider when recommending that the age of 18 be used for Quebec, once again based on the alignment with legislation on alcohol and tobacco.

[*English*]

The Chair: We've reached the end of our meeting, and I want to thank all of our panellists. I appreciate FCM, Waterloo, Richmond, Calgary, Ville de Montréal all being part of this discussion on our municipal focus with respect to Bill C-45. Thank you very much.

(The committee adjourned.)

6 p. 100 étaient d'avis contraire. On voulait ensuite savoir si les mineurs devraient être autorisés à avoir de la marijuana en leur possession. C'est dans une proportion de 95 p. 100 que les gens ont indiqué croire fermement que cela ne devrait pas être permis. On demandait enfin si la mise en œuvre devrait être reportée jusqu'à ce que les institutions indiquent qu'elles sont prêtes. Encore là, 95 p. 100 des répondants ont fait savoir sans équivoque qu'il serait préférable d'attendre que les institutions soient prêtes.

[*Français*]

Mme Bachman : Nous avons effectivement été consultés par la province de Québec sur la question de l'âge légal. Nous avons été consultés avant même le dépôt du projet de loi provincial.

Ensuite, au moment du projet de loi, nous avons participé aux consultations, et l'âge de 18 ans, pour nous, était satisfaisant, à la fois par souci d'harmonisation avec les lois sur le tabac et les lois sur l'alcool. Également, notre comité d'experts nous avait recommandé l'âge de 18 ans comme la balise la plus pertinente, encore une fois par souci d'harmonisation et aussi pour que, entre 18 et 21 ans, on évite des difficultés quant à l'accès, à la légalité et à l'illégalité. Je pense que les données sur la consommation des jeunes indiquaient qu'il y avait quand même une forte consommation entre 18 et 21 ans. Pour notre comité d'experts, c'était aussi une donnée à considérer pour recommander que l'âge de 18 ans soit choisi pour le Québec, encore une fois en fonction de l'harmonisation des lois sur l'alcool et le tabac.

[*Traduction*]

Le président : Nous sommes rendus à la fin de notre séance d'aujourd'hui, et je tiens à remercier tous nos témoins. Je suis reconnaissant aux représentants de la Fédération canadienne des municipalités et des Villes de Waterloo, Richmond, Calgary et Montréal d'avoir bien voulu participer à nos échanges au sujet des considérations municipales liées au projet de loi C-45. Un grand merci à tous.

(La séance est levée.)

APPEARING

Wednesday, March 28, 2018

The Honourable Ginette Petitpas Taylor, P.C., M.P., Minister of Health;

Bill Blair, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Justice and Attorney General of Canada and to the Minister of Health.

WITNESSES

Wednesday, March 28, 2018

Health Canada:

Eric Costen, Director General, Cannabis Legalization and Regulation Secretariat;

John Clare, Director, Policy, Legislative and Regulatory Affairs.

Department of Justice Canada:

Diane Labelle, General Counsel;

Paul Saint-Denis, Senior Counsel, Criminal Law Policy Section.

Thursday, March 29, 2018

Federation of Canadian Municipalities:

Bill Karsten, First Vice President, Councillor, City of Halifax;

Alana Lavoie, Manager of Policy and Research.

Ville de Montréal:

Peggy Bachman, Director, Office of Government and Municipal Relations (by video conference);

Marie-Pierre Rouette, Member, Government Relations (by video conference).

City of Waterloo:

Shayne Turner, Director, By-Law Enforcement.

City of Richmond:

Chak Kwong Au, Councillor.

City of Calgary:

Matt Zabloski, Business Strategist, Calgary Community Standards.

COMPARAISSENT

Le mercredi 28 mars 2018

L'honorable Ginette Petitpas Taylor, C.P., députée, ministre de la Santé;

Bill Blair, député, secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada et de la ministre de la Santé.

TÉMOINS

Le mercredi 28 mars 2018

Santé Canada :

Eric Costen, directeur général, Secrétariat de la légalisation et de la réglementation du cannabis;

John Clare, directeur, Affaires politiques, législatives et réglementaires.

Ministère de la Justice Canada :

Diane Labelle, avocate générale;

Paul Saint-Denis, avocat-conseil, Section de la politique en matière de droit pénal.

Le jeudi 29 mars 2018

Fédération canadienne des municipalités :

Bill Karsten, premier vice-président, conseiller, Ville de Halifax;

Alana Lavoie, directrice de la politique et de la recherche.

Ville de Montréal :

Peggy Bachman, directrice, Bureau des relations gouvernementales et municipales (par vidéoconférence);

Marie-Pierre Rouette, conseillère en relations gouvernementales (par vidéoconférence).

Ville de Waterloo :

Shayne Turner, directeur, Application des règlements.

Ville de Richmond :

Chak Kwong Au, conseiller.

Ville de Calgary :

Matt Zabloski, stratège opérationnel, Calgary Community Standards.